
JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF.

VOL VI.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

DEUXIEME SESSION DU SECOND PARLEMENT.

VOLUME VI.

Conseil législatif



SON EXCELLENCE

L'HONORABLE SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, CHEVALIER,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

QUEBEC :

IMPRIMÉ PAR L. H. HUOT, PROPRIÉTAIRE DU "CANADIEN,"

1872.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de *Quebec*. }
[L. S.]

N. F. BELLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Quebec*, le PREMIER jour du mois de FÉVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et à Chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature, ou Parlement de la Province de *Quebec*, se trouve convoquée pour le PREMIER jour du mois de FÉVRIER, mil huit cent soixante-et-douze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents, en Notre Cité de *Quebec*, SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Quebec*, LUNDI, le DIX-HUITIÈME

jour du mois de MARS prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUEZ.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR NARGISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA, }
Province de *Québec*. }
[L.S.]

N. F. BELLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le DIX-HUITIÈME jour du mois de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature, ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DIX-HUITIÈME jour du mois de MARS, mil huit cent soixante et douze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre

Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le TREIZIÈME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUINZIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de *Québec*. }
[L. S.]

N. F. BELLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le TREIZIÈME jour du mois de MAI courant, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-douze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le TREIZIÈME jour du mois de MAI, mil huit cent soixante-et-douze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était

enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, MARDI, le DEUXIÈME jour de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province de *Québec*, ce DIX-SEPTIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Creffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de *Québec*. }
[L. S.]

N. F. BELLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE, du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, MARDI, le DEUXIÈME jour du mois de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DEUXIÈME jour du mois de JUILLET, mil huit cent soixante-et-douze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, SAMEDI, le TRENTE-UNIÈME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province de *Québec*, ce TROISIÈME jour du mois de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de *Quebec*. }
[L. S.]

N. F. BELLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, SAMEDI, le TRENTE-UNIÈME jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le TRENTE-ET-UNIÈME jour du mois d'AOUT, mil huit cent soixante-et-douze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes, vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, SAMEDI, le DOUZIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-TROISIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA }
Province de Québec. }
[L. S.]

N. F. BELLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A NOS très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, SAMEDI, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DOUZIÈME jour du mois d'OCTOBRE, mil huit cent soixante-et-douze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en notre Cité de *Québec*, LUNDI, le QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

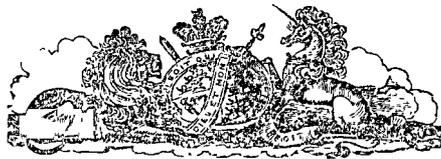
EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable **SIX-NARCISSE FORTUNAT BELLEAU**, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,
L. H. HUOT.

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA, }
Province de *Québec*. }
[L. S.]

N. F. BELLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande-Bretagne d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain.—

SALUT ::

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec* se trouve prorogée au QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain ; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de *Québec*, le dit QUATRIÈME jour de NOVEMBRE prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, JEUDI, le SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, ce DIXIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Jeudi, 7 Novembre 1872.

JEUDI, le SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE, dans la trente-sixième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, étant la deuxième session du second parlement provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour.

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry de,
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

A trois heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable Sir Narcisse-Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit :

“Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif.”

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux chambres.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je suis heureux de vous souhaiter de nouveau la bienvenue à l'ouverture de cette seconde session de notre second parlement.

Vous avez pendant les sessions précédentes considéré les sujets de législation les plus urgents, et au grand nombre de lois dues aux régimes qui ont précédé celui de la confédération, vous en avez ajouté d'autres dont le besoin vous a paru évident.

Dans la distribution des pouvoirs législatifs entre le parlement fédéral et les législatures locales, il devait nécessairement se trouver des points de contact ; dans plusieurs cas les deux gouvernements se sont entendus pour prévenir les conflits qui pouvaient en résulter ; mais il est arrivé que les cours de justice dans cette Province ont virtuellement mis de côté des lois qui n'avaient pas été désavouées par le Gouvernement Fédéral, et mon Gouvernement a cru, dans l'intérêt de tous, devoir faire en sorte que les questions constitutionnelles ainsi soulevées fussent soumises à la décision du plus haut tribunal de l'Empire.

Un projet de loi touchant l'élection des membres de l'Assemblée Législative sera soumis à votre considération, ainsi qu'un autre projet pour faciliter la décision des contestations qui auront lieu sur la validité de ces élections.

Vous serez appelés à suppléer à ce qui peut manquer dans notre système de judicature pour compléter la décentralisation judiciaire.

La législation que vous avez faite au sujet des chemins de fer et des chemins à lisses de colonisation a porté ses fruits et vous devez avoir vu avec plaisir que plusieurs grandes entreprises favorisées par des subsides et des octrois de terres sont en voie de réalisation.

Des efforts considérables ont été faits par le gouvernement de la province pour la colonisation, de nombreux et importants chemins ont été construits et les émigrés de l'Europe commencent à se diriger en plus grand nombre vers cette province et à s'y fixer. Le subside libéral que le gouvernement fédéral a mis à notre disposition pour l'immigration devra nous engager à continuer nos démarches et à rivaliser sous ce rapport avec les autres provinces.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics seront soumis à votre examen et les subsides ordinaires vous seront demandés pour les diverses branches du service public, ainsi que pour la bienfaisance publique, les chemins de colonisation et l'instruction publique.

Certaines parties de la province ayant souffert considérablement par l'insuffisance de la récolte l'année dernière, le gouvernement a cru devoir venir en aide aux cultivateurs par des prêts d'argent. Vous serez appelés à ratifier les octrois qui ont été faits d'urgence pour cet objet.

Vous apprendrez avec plaisir que malgré ces dépenses imprévues et quoique des sommes considérables aient été payées pour les chemins à lisses de colonisation, la balance entre les mains du trésorier de la province au premier juillet dernier était même un peu plus considérable que l'année dernière à cette époque.

Il vous sera aussi proposé de renouveler l'appropriation qui a été faite l'année dernière pour permettre au gouvernement de faire défendre les droits de cette province devant le Conseil privé contre la prétendue sentence arbitrale rendue au sujet des dettes de l'ancienne province du Canada.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif;
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je ne doute pas que vous n'accordiez l'attention la plus sérieuse aux diverses mesures d'intérêt public ou local qui vous seront soumises, et qu'avec la sagesse et la modération qui vous ont distingués jusqu'ici, vous ne vous acquittiez, avec l'aide de la Divine Providence, de la tâche importante qui vous est confiée de manière à augmenter la prospérité de cette Province.

Alors l'Assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

L'Honorable M. *Beaubien* présente le Bill A concernant l'agriculture.
Le dit Bill est lu pour la première fois, *pro forma*.

L'Honorable Orateur fait rapport du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du trône.
Il est alors lu par le Greffier ;

Puis, sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le Conseil prenne en considération le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault* il est

Ordonné, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures, P. M.

Vendredi, 8 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,*

*Le Maire,
Léry de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibault,
Wood,*

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Sœurs de la miséricorde, de Montréal,

L'Honorable Orateur présente à la chambre le rapport du Bibliothécaire, et il est comme suit :

A L'HONORABLE CONSEIL LÉGISLATIF :

Le Conservateur de la Bibliothèque de la Législature, par son présent rapport, expose humblement :

Que l'octroi libéral de \$5.000 accordé à la Bibliothèque, l'an dernier, a permis à votre Bibliothécaire d'enrichir, d'ouvrages fort précieux sur les sciences et l'histoire, le Département confié à ses soins ;

Parmi ces derniers ouvrages, l'Honorable Chambre remarquera avec plaisir les Œuvres de Champollion et de Cuvier.

La "description de l'Égypte," cette œuvre superbe appelée le "Grand Ouvrage d'Égypte," qui ne comprend pas moins de 9 vols. fol. de texte, et onze vols. grand folio de planches, se trouve aussi dans votre Bibliothèque aujourd'hui.

Cependant votre Bibliothécaire s'est surtout efforcé de vous procurer les publications les plus récentes.

Le nombre de volumes achetés depuis la dernière session est de 1.271 ; ce qui porte le nombre total des livres de la Bibliothèque à 8.289, sans compter 3.175 Journaux Parlementaires et Statuts.

Il reste encore au crédit de la Bibliothèque une somme de \$1.119.70 pour payer l'impression du catalogue qui a été nécessairement retardée jusqu'ici, et pour subvenir aux dépenses courantes d'ici à l'expiration de l'année fiscale.

Votre Bibliothécaire croit qu'il est de son devoir de se plaindre du peu d'em-

pressement que mettent à rendre les livres plusieurs des personnes qui ont de droit ou par faveur accès à la Bibliothèque.

Le tout humblement soumis

PAMPHILE LEMAY

Bibliothécaire.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de l'état des affaires de " la compagnie du Richelieu " pour 1871.

L'Honorable M. *Beaubien* propose, secondé par L'Honorable M. *Archangeault*, Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu L'Honorable *John, LeBoutillier*; cette chambre s'ajourne maintenant à lundi prochain à 3 heures, P. M.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Alors, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 11 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archangeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *Gingras*, des habitants de la Pointe-aux-Esquimaux,

Par l'Honorable M. *Dionne*, des Sœurs de la charité de Ste, Anne La pocatière,

Par l'Honorable M. *Hale*, de Laurent Bélanger *et al.*, de St. Romain de Winslow,

Par le même, du Conseil Municipal de la ville de Sherbrooke.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le greffier ;

L'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, propose, qu'il soit résolu :

1. Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la seconde session du second parlement de la Législature Provinciale, et de plus, pour assurer Son Excellence :

2. Que nous remercions Son Excellence pour ses souhaits de bienvenue à l'occasion de l'ouverture de cette session.

3. Que d'accord avec Son Excellence, nous constatons que pendant les sessions précédentes nous avons considéré les sujets de législation les plus urgents, et qu'au grand nombre de lois dues aux régimes qui ont précédé celui de la confédération, nous en avons ajouté d'autres dont le besoin nous a paru évident.

4. Que nous admettons avec Son Excellence que dans la distribution des pouvoirs législatifs entre le parlement fédéral et les législatures locales, il devait nécessairement se trouver des points de contact ; et que nous apprenons avec plaisir que dans plusieurs cas les deux gouvernements se sont entendus pour prévenir les conflits qui pouvaient en résulter ; mais comme il est arrivé que les cours de justice dans cette province ont virtuellement mis de côté des lois qui n'avaient pas été désavouées par le gouvernement fédéral, nous sommes heureux de savoir que le gouvernement de cette province a cru, dans l'intérêt de tous, devoir faire en sorte que les questions constitutionnelles ainsi soulevées fussent soumises à la décision du plus haut tribunal de l'Empire.

5. Que nous apprenons avec satisfaction qu'un projet de loi touchant l'élection des membres de l'Assemblée Législative, ainsi qu'un autre projet pour faciliter la décision des contestations qui auront lieu sur la validité de ces élections, seront soumis à nos délibérations.

6. Que nous donnerons toute notre attention aux mesures qui nous seront soumises pour suppléer à ce qui peut manquer à notre système de judicature pour compléter la décentralisation judiciaire.

7. Qu'il nous est agréable d'apprendre de Son Excellence que la législation que nous avons faite au sujet des chemins de fer et des chemins à lisses de colonisation a porté ses fruits, et que nous avons vu avec plaisir que plusieurs entreprises favorisées par des subsides et par des octrois de terre sont en voie de réalisation.

8. Que nous voyons aussi avec plaisir que des efforts considérables ont été faits par le Gouvernement de la Province pour la colonisation, que de nombreux et importants chemins ont été construits et que les émigrés de l'Europe commencent à se diriger en plus grand nombre vers cette Province et à s'y fixer, et nous assurons très respectueusement Son Excellence, que le subside libéral que le Gouvernement Fédéral a mis à notre disposition pour l'immigration, nous engagera à continuer nos démarches et à rivaliser sous ce rapport avec les autres provinces.

9. Que nous donnerons notre attention la plus sérieuse aux diverses mesures d'intérêt public ou local qui nous seront soumises, et que nous ferons tous nos

efforts pour nous acquitter, avec l'aide de la Divine Providence, de la tâche importante qui nous est confiée de manière à augmenter la prospérité de cette province, et nous remercions Son Excellence de ses gracieuses paroles à cet égard.

Le premier paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau.

L'Honorable M. *McGreevy* propose, secondé par l'Honorable M. *Ross*,
Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e paragraphes de la dite résolution, étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils sont unanimement résolus dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que les Hons. MM. *McGreevy*, *Ross*, et le moteur, soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La chambre s'ajourne à loisir,

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Hon. M. *Beaubien* fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité, comme suit :

A Son Excellence, Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Nous, les loyaux et fidèles Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en Législature Provinciale, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence pour ses souhaits de bienvenue à l'occasion de l'ouverture de cette session.

D'accord avec Votre Excellence, nous constatons que, pendant les sessions précédentes nous avons considéré les sujets de législation les plus urgents, et qu'au grand nombre de lois dues aux régimes qui ont précédé celui de la Confédération, nous en avons ajouté d'autres dont le besoin nous a paru évident.

Nous admettons avec Votre Excellence que dans la distribution des pouvoirs législatifs entre le parlement Fédéral et les Législatures Locales, il devait nécessairement se trouver des points de contact; et nous apprenons avec plaisir, que dans plusieurs cas, les deux Gouvernements se sont entendus pour prévenir les conflits qui pouvaient en résulter; mais comme il est arrivé que les Cours de Justice dans cette Province ont virtuellement mis de côté des lois qui n'avaient pas été désavouées par le Gouvernement Fédéral, nous sommes heureux de savoir que le Gouvernement de cette Province a cru, dans l'intérêt de tous, devoir faire en sorte que les questions constitutionnelles ainsi soulevées fussent soumises à la décision du plus haut tribunal de l'Empire.

Nous apprenons avec satisfaction qu'un projet de loi touchant l'élection des membres de l'Assemblée Législative, ainsi qu'un autre projet pour faciliter la décision des contestations qui auront lieu sur la validité de ces élections, seront soumis à nos délibérations.

Nous donnerons toute notre attention aux mesures qui nous seront soumises pour suppléer à ce qui peut manquer à notre système de judicature pour compléter la décentralisation judiciaire.

Il nous est agréable d'apprendre de Votre Excellence que la législation que nous avons faite au sujet des chemins de fer et des chemins à lisses de Colonisation a porté ses fruits, et nous avons vu avec plaisir que plusieurs entreprises favorisées par des subsides et par des octrois de terre sont en voie de réalisation.

Nous voyons aussi avec plaisir que des efforts considérables ont été faits par le Gouvernement de la Province pour la colonisation, que de nombreux et importants chemins ont été construits, et que les émigrés de l'Europe commencent à se diriger en plus grand nombre vers cette Province et à s'y fixer; et nous assurons très-respectueusement Votre Excellence, que le subsidé libéral que le Gouvernement Fédéral a mis à notre disposition pour l'immigration, nous engagera à continuer nos démarches et à rivaliser sous ce rapport avec les autres Provinces.

Nous donnerons notre attention la plus sérieuse aux diverses mesures d'intérêt public ou local qui nous seront soumises, et nous ferons tous nos efforts pour nous acquitter, avec l'aide de la Divine Providence, de la tâche importante qui nous est confiée de manière à augmenter la prospérité de cette Province, et nous remercions Votre Excellence de ses gracieuses paroles à cet égard.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, est unanimement adoptée.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'Honorable Orateur de cette chambre.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par les Membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures, P. M.

Mardi, 12 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Dame Anne Molson, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal,

Par le même, des Sœurs de la Charité, de l'Hôpital Général de Montréal,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de la Société de Numismatique et d'Archéologie, de Montréal,

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, de T. Robitaille, Ecr., M. P., *et al.*, de New-Carlisle,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, du Revd. A. Thibault, *et al.*, de St. Joseph de Chambly,

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, de Sa Grandeur, l'Evêque de Rimouski.

La pétition suivante est lue et reçue :

De l'Hospice de la Maternité, de Montréal, représenté par les Sœurs de la Miséricorde, demandant de l'aide.

Il est reçu deux messages de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Chauveau* et autres.

Les messagers se retirent.

Alors les messages sont lus comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Québec, Mardi, 12 Novembre 1872.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif informant leurs Honneurs que cette chambre a nommé les Honorables MM. *Cauchon, Chauveau, Irvine*, (sol. gén.) et MM. *Beaubien, Marchand, Laurier, Trudelle* et *Lynch*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette chambre et pour agir comme Membres du comité conjoint de la Bibliothèque.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté) G. M. MUIR
G. A. L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Québec, Mardi, 12 Novembre 1872.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif priant leurs Honneurs de vouloir se joindre à cette chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions de la Législature, pour informer leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir : L'Honorable M. *Langevin*, C. B., l'Honorable M. *Robertson*, et MM. *Fortin, Gerin, Joly, Bellingham* et *Marchand* agiront comme membres du dit comité.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté) G. M. MUIR
G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messager.

L'Honorable Orateur fait rapport à la chambre, qu'il s'est rendu avec ceux des membres de cette chambre qui sont membres du Conseil Exécutif auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette chambre en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du Trône, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

Honorables Messieurs
du Conseil Législatif,

Je vous remercie de votre loyale réponse au discours d'ouverture de cette session de ce second Parlement.

Je suis heureux d'apprendre que les affaires importantes qui vous seront sou- mises vont recevoir de votre part toute l'attention que leur importance requiert pour la prospérité et le bien-être du peuple de cette Province.

Hôtel du Gouvernement }
Québec, 12 novembre 1872. }

N. F. BELLEAU
Lieutenant-Gouverneur.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archa- beault*, il est

Ordonné, Que la réponse de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à l'adresse présentée par ce Conseil, soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs, *Armstrong, Beaubien, Beaudry, Dionne, de Léry, McGreevy, Prudhomme, Rodier, Ross, Starnes, Thibaudeau et Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des *Ordres Permanents et Bills Privés* avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Armstrong, Beaudry, Bryson, Dionne, Dostaler, Ferrier, Fruser, Gingras, Hale, Le Maire, Lery, de, Panet, Proulx, Ross, Starnes et Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Beaubien, Beaudry, Dostaler, Ferrier, Hale, Thibaudeau et Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Dionne, Hale, LeMaire, Léry, de, Rodier, Ross et Starnes*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec, et que le dit comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Armstrong, Bryson, Dostaler, Ferrier, Gingras, McGreevy, Panet, Proulx, Prudhomme, Starnes, Thibaudeau et Wood*.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*,

La chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 13 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, de E. *Beaudet et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, des officières de l'Asile du Bon Pasteur de Québec,

Par l'Honorable M. *Rodier*, du Curé de Beauharnois,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques de Montréal,

Par l'Honorable M. *Ross*, des Sœurs de la Providence, d'Yamachiche,

Par l'Honorable M. *Rodier*, de Mgr Bourget *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des Sœurs de la Présentation, de Ste. Marie de Monnoir,

Par le même, des Filles de la Charité de Ste. Croix, de Ste. Marie de Monnoir.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Habitants de la partie de la Seigneurie de Mingan, connue sous le nom de la Pointe-aux-Esquimaux, demandant l'érection civile de leur paroisse,

Des Sœurs de la Charité de l'hospice de St. Joseph, Ste. Anne de la Pocatière, demandant de l'aide ;

Des Habitants de St. Romain de Winslow, comté de Compton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Du Conseil Municipal de la ville de Sherbrooke, demandant la permission d'exempter de l'impôt le "Paton Manufacturing Company," pendant une période de vingt ans, à dater du mois de juillet 1871.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la résolution passée par ce Conseil nommant un comité spécial, composé des Honorables Messieurs *Archambeault*, *Dionne*, *Hale*, *Le Maire*, *de Léry*, *Rodier*, *Ross* et *Starnes*, pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

L'Honorable M. *Beaubien*, propose, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*,

Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette chambre durant la présente session, et composé des Honorables Messieurs *Beaubien*, *Beaudry*, *Dostaler*, *Ferrier*, *Hale*, *Thibaudeau*, et *Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette chambre, comme membres du comité conjoint des deux chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée Législative dans son message.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

L'Honorable Orateur présente au Conseil le compte détaillé soumis par le greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le compte détaillé soumis par le greffier de ce conseil soit référé au comité des Contingents.

L'Honorable M. *Dionne* présente un Bill (B) intitulé : "Acte pour amender l'acte 32ème Victoria, chap. 30."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, jeudi, le 21 novembre courant.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de l'état des affaires de "l'Œuvre du Patronage de Québec" pour 1872.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que, lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à mardi prochain à 3 heures P. M.

Mardi, 19 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs, présents sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Frasér,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du District de Beauce,

Par le même, du Conseil Municipal de Forsyth,

Par le même, des habitants du District de Beauce,

Par l'honorable M. *Ferrier*, de l'Université McGill, de Montréal,

Par le même, des officières de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal,

Par le même, de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal,

Par le même des Dames du " Ladies Protestant Home " de Québec,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants du Coteau du Lac,

Par le même, des habitants des cantons de Kilkenny, Wexford et Abercrombie,

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, des Sœurs de la Charité de St. Ferdinand d'Halifax,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de la Corporation de la cité de Québec,

Par le même, des Syndics de l'Asile de Ste. Brigitte de Québec,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des Dames du Bon-Pasteur de Montréal,

Par le même, des Dames du Bon-Pasteur de Montréal,

Par l'Honorable M. *Proulx*, des habitants de Nicolet,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, dn Révd. A. Dupuis, *et al.*, de Ste. Elisabeth,

Par l'Honorable M. *Ross*, de George A. Hughes, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Bryson*, du conseil municipal du comté d'Ottawa,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel,

Par le même, de la corporation de la ville de Sorel,

Par le même, du Révd. H. *Millier*, *et al.*, de Sorel,

Par l'Honorable M. *Hale*, des Directrices de l'Orphelinat protestant des garçons, de Québec,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, d'Alfred Duclos de Celles, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Fraser*, du collège de Chambly,

Par le même, des filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe,

Par le même, des habitants de la cité de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des habitants de St. Joseph de Montréal.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames Directrices du " University-Lying-In-Hospital," demandant de l'aide;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, Montréal, demandant de l'aide;

Des Sœurs de la Charité, administratrices de l'Hôpital-Général, établi en la Cité de Montréal, le 3 juin 1753, demandant de l'aide;

De la société de Numismatique et d'Archéologie, de Montréal, demandant de l'aide;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal, demandant un octroi pour les aider dans l'exercice de leurs services auprès des jeunes enfants pauvres;

De Théodore Robitaille Ecr., M. P., *et al.*, demandant un acte d'incorporation pour la " compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ; "

Du Révérend M. Thibault, curé de la Paroisse de St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide au nom de l'Hôpital de St. Joseph de Chambly ;

De Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Rimouski, demandant un octroi pour l'Hôpital des Sœurs de la Charité, de la ville de St. Germain de Rimouski.

L'Honorable Orateur présente à la chambre quatre cent six rapports municipaux pour 1871.

L'Honorable M. *Beaubien*, présente un Bill (C) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, trente-deuxième Victoria, chapitre onze. "

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'Honorable M. *Beaubien*, présente un Bill (D) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la colonisation, trente-unième Victoria, chapitre vingt, et trente-deuxième Victoria, chapitre treize. "

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'Honorable M. *Le Maire* présente un Bill (E) intitulé : " Acte pour valider certains Inventaires. "

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'Honorable M. *Archambeault* présente un Bill (F) intitulé : " Acte pour amender le chapitre 32 de la 33ème Victoria. "

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'Honorable M. *Fraser* présente un Bill (G) intitulé : " Acte pour diviser le Comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement. "

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mercredi, 20 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs, présents sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,

Armstrong,

Beaubien,

Beaudry,

Bryson,

Dionne,

Dostaler,

Ferrier,

Fraser,

Gingras,

Hale,

Le Maire,

McGreery,

Panet,

Proulx,

Prudhomme,

Rodier,

Ross,

Thibaudeau,

Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Panet*, de George Wakeham, de Belmont,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des habitants de St. Clet,

Par le même, des habitants de St. Zotique,

Par le même, des habitants de St. Polycarpe,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de Jean Sylvain, de Ste. Anne du Nord,

Par le même, de la corporation municipale de St. Féréol,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal,

Par l'Honorable M. *Hale*, de l'Université de Bishop's College,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, des habitants de Lachine,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Sœurs de la charité de la ville de St. Jean,

Par le même, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital de St. Jean,

Par le même, de la Société Permanente de Construction du district d'Iberville.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

De L'Honorable A. C. de Léry, et autres actionnaires de la compagnie du Chemin à Lisses de Lévis à Kennebec, demandant des amendements à la chartre de la dite compagnie ;

Des Dames de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, demandant de l'aide ;

Du Révérend Messire Charland, curé de St. Clément de Beauharnois, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital de St. Joseph de Beauharnois ;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelines Catholiques Romaines de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Providence, résidant dans la paroisse de Ste. Anne d'Yamachiche, comté de St. Maurice, demandant de l'aide ;

De Mgr. Ignace Bourget, Evêque de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Institution des Sourds-Muets ;

De la directrice du couvent de Ste. Marie de Monnoir demandant de l'aide ;

Des Filles de l'Hospice de la Charité de Ste. Croix, Ste. Marie de Monnoir, demandant de l'aide.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 21 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,

Armstrong,

Beaubien,

Beaudry,

Bryson,

Dionne,

Dostaler,

Ferrier,

Frasér,

Gingras,

Hale,

Le Maire,

McGreevy,

Panet,

Proulx,

Prudhomme,

Rodier,

Ross,

Thibaudeau,

Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Le Maire*, des habitants de St. Benoît, comté des Deux-Montagnes,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants des cantons de Windsor et de Brompton, comté de Richmond,

Par l'Honorable M. *Proulx*, des habitants de St. Pierre les Becquets, comté de Nicolet,

Par le même, des habitants de St. Jean Baptiste de Nicolet,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, des habitants du District de Montmagny,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Laprairie de la Magdeleine,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, des habitants de St. Tite des Caps,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la " Mercantile Library Association, " de Montréal.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des justiciables du District de Beauce, demandant un juge résident ;
Du Conseil Municipal de Forsyth, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Des justiciables du District de Beauce, demandant un juge résident ;
De la Société de Médecine de l'Université McGill, demandant de l'aide ;
Des Directrices de l'Orphelinat protestant de Montréal, demandant de l'aide ;
Des membres du Conseil de la Société d'Histoire Naturelle, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Dames Directrices du " Protestant Home, " de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants du Coteau-Landing, seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, comté de Soulanges, demandant un mode plus sommaire et moins dispendieux pour opérer la commutation des rentes, et autres fins ;

Des habitants des cantons de Kilkenny, de Wexford et d'Abercrombie, dans les comtés de Montcalm et de Terrebonne, demandant que la paroisse de St. Hippolyte, fasse partie du comté de Terrebonne, pour toutes les fins quelconques ;

Des Sœurs de la Charité de St. Ferdinand d'Halifax, comté de Mégantic, demandant de l'aide ;

De la Corporation de la Cité de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Syndics du " St. Bridget's Asylum, " Québec, demandant de l'aide ;

Des Dames Religieuses de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Dames Religieuses du Monastère de St. Joseph du Bon Pasteur de Montréal, rue Fullum, demandant de l'aide ;

Des habitants du village de Nicolet, demandant un acte incorporant la ville de Nicolet ;

Du Révérend Messire A. Dupuis, curé de Ste. Elisabeth, comté de Joliette demandant de l'aide en faveur d'un asile de refuge ;

De George A. Hughes, étudiant en loi, Montréal, demandant qu'un acte soit passé, autorisant la chambre provinciale des Notaires, à l'admettre à la pratique de la profession ;

Du Conseil Municipal d'Ottawa, demandant que Hull deviennent le chef-lieu du comté, pour les fins d'enregistrement et de municipalité ;

De la compagnie du chemin fer de Montréal, Chambly et Sorel, demandant des amendements à sa charte ;

De la Corporation de la ville de Sorel demandant des amendements à sa charte d'incorporation ;

Du Révérend Messire Elzéar Millier, Grand-Vicaire, et curé de St. Pierre de Sorel, demandant de l'aide en faveur de l'"Hôpital du District de Richelieu ;"

Des Dames Directrices de l'Orphelinat des garçons de Québec, demandant de l'aide ;

D'Alfred Duclos de Celles, demandant la passation d'un acte autorisant le Barreau de la Province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres ;

Du Collège de Chambly, demandant de l'aide ;

Des Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide ;

Des habitants de la Cité de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur de l'Ouvroir Ste. Geneviève ;

Des habitants de la Paroisse de St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Asile de Bethléem.

L'Honorable M. *Panet* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 21 Novembre 1872.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

Votre comité a choisi l'Honorable *Louis Panet* pour être son président.

Votre comité prend sur lui de recommander, que son *quorum* soit réduit à sept membres.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger l'avis requis par la 49e règle :

Des Dames de l'Asile du Bon Pasteur, de Québec, demandant de l'aide ;

Des Filles de l'Hospice de la Charité de Ste. Croix, de Ste. Marie de Monnoir, demandant de l'aide ;

Du Révérend Messire Charland, curé de St. Clément de Beauharnois, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital de St. Joseph de Beauharnois ;

De Mgr. Ignace Bourget, Evêque de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Institution des Sourds-Muets, membres de l'Ordre St. Viateur ;

De la directrice du couvent de Ste. Marie de Monnoir, demandant de l'aide ;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelines Catholiques Romaines de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Providence, résidant dans la paroisse de Ste. Anne d'Yamachiche, comté de St. Maurice, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, Montréal, demandant de l'aide ;

Des Dames Directrices du " University-Lying-In-Hospital," demandant de l'aide ;

Des Sœurs administratrices de l'Hôpital-Général, établi en la Cité de Montréal, le 3 juin 1753, demandant de l'aide ;

Du Conseil Municipal de la ville de Sherbrooke, demandant la permission

d'exempter de l'impôt le " Paton Manufacturing Company " pendant une période de vingt ans, à dater du mois de Juillet 1871;

Du " Numismatic & Antiquarian Society," de Montréal, demandant de l'aide;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal, demandant un octroi pour les aider dans l'exercice de leurs services, auprès des jeunes enfants pauvres;

Du Révérend M. Thibault, curé de la Paroisse de St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide au nom de l'Hôpital de St. Joseph de Chambly;

De Mgr. l'Evêque de Rimouski, demandant un octroi pour l'Hôpital des Sœurs de la Charité, de la ville de St. Germain de Rimouski;

Des Sœurs de la Charité de l'Hospice de St. Joseph, à Ste. Anne de la Pocatière, demandant de l'aide;

Des Habitants de St. Romain de Winslow, comté de Compton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin.

Le tout humblement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est
Ordonné, Que le quorum du comité des Ordres Permanents et Bills Privés soit réduit à sept membres.

L'ordre du jour, étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B), intitulé :
" Acte pour amender l'acte 32 Victoria, chapitre trente,"

Sur motion de l'Honorable M. Dionne, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'Honorable Orateur présente un message de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur; il est lu, et il est comme suit :

N. F. BELLEAU

Le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, transmet au Conseil Législatif le rapport de l'Imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des Actes de la dernière session qui ont été imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers, et personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livré à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation; et le nombre d'exemplaires des Actes de chaque session restant, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

Hôtel du Gouvernement

Québec, 21 novembre, 1872.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Robitier,
La chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 22 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Fraser*, des Directeurs de la compagnie du chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska,

Par le même, du Révd. F. X. Bourbonnais *et al.*, de Varennes,

Par le même, des habitants de St. Ignace du Coteau-du-Lac,

Par le même, des habitants de St. Joseph de Soulanges,

Par l'Honorable M. *Proulx*, des habitants des paroisses de St. Guillaume et de St. Bonaventure, comté de Drummond.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

De George Wakeham, de Belmont, près de Québec, propriétaire de la retraite de Belmont, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Clet, seigneurie de Soulanges, demandant un mode plus sommaire et moins dispendieux pour opérer la commutation des rentes, et autres fins ;

Des habitants de St. Zotique, en la Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, demandant un mode plus sommaire et moins dispendieux pour opérer la commutation des rentes, et autres fins ;

Des habitants de St. Polycarpe, en la Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, demandant un mode plus sommaire et moins dispendieux pour opérer la commutation des rentes, et autres fins ;

De Jean Sylvain, cultivateur de Ste. Anne, comté de Montmorency, demandant que la limite Sud-Ouest de la paroisse de Ste. Anne, soit changée de manière à ce que la dite limite suive la ligne Nord-Est de la terre du Réquérant ;

Du Conseil Municipal de St. Férol, comté de Montmorency, demandant un changement des limites de la dite paroisse ;

De la compagnie du chemin de Colonisation du nord de Montréal, demandant des amendements à sa charte d'incorporation ;

Des membres de la Faculté de Médecine de l'Université de Bishop's College, demandant de l'aide ;

Des habitants de Lachine, demandant une charte incorporant la ville de Lachine ;

Des Sœurs de la Charité de St. Jean, demandant de l'aide ;

Des Dames religieuses, Sœurs de la Charité de L'Hôpital de St. Jean, demandant de l'aide ;

De la Société permanente de construction du District d'Iberville, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, trente-deuxième Victoria, chapitre onze, "

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la colonisation, trente-unième Victoria, chapitre treize, "

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé : " Acte pour amender le chapitre 32 de la 33ème Victoria, "

Sur motion de l'Hon. M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à lundi prochain, à 3 heures P. M.

Lundi, 25 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
LeMaire,
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Thibault,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la corporation de la Cité de Montréal,

Par le même, des Dames de la Société Bienveillante de Montréal,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, du Révd. V. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. V. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. V. Rousselot de Montréal,

Par l'Honorable M. *Archambault*, du Révd. E. A. Coallier et al., de Varennes,

Par le même, du conseil d'Agriculture de la Province de Québec,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, du Conseil de Ville de Lévis,

Par l'Honorable M. *Hale*, de la compagnie du chemin de fer de Sherbrooke, des Cantons de l'Est et Kennebec,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, de la Supérieure de l'Hospice de Joliette.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Habitants de St. Benoit, comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice Youville ;

Des Habitants des cantons de Windsor et Brompton, comté de Richmond, demandant une charte d'incorporation pour la compagnie de pont de Windsor et Brompton ;

Des Habitants de St. Pierre les Ecuquets, demandant de l'aide, pour exhausser leurs ponts ;

Des Habitants de St. Jean-Baptiste de Nicolet, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la Rivière de Nicolet ;

Du Révérend L. Rousseau, Ptre et autres du District de Montmagny, s'opposant à la passation de l'acte pour détacher le comté de Bellechasse du district judiciaire de Montmagny, pour l'annexer à celui de Québec ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, paroisse de Lepointe de la Madeleine, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Tite des Caps, comté de Montmorency, demandant l'érection de cette paroisse en municipalité locale ;

Du " Mercantile Library Association " de Montréal, demandant la passation d'un projet de loi ratifiant un certain acte de vente.

L'Honorable orateur fait rapport du rapport des affaires de l'Union St. Joseph de la ville de Lévis, pour 1872.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Qu'un comité composé des Honorables Messieurs *Armstrong, Beaudry, Ferrier, Panet, Ross* et le moteur soit nommé pour examiner les règlements de cette chambre et faire rapport sur iceux.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : " Acte pour amender l'acte 32 Victoria, chapitre trente,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, trente-deuxième Victoria, chapitre onze,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la colonisation, trente-unième Victoria, chapitre vingt, et trente-deuxième Victoria, chapitre treize,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (F) intitulé : " Acte pour amender le chapitre 32 de la 33ème Victoria,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Hale*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 26 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beauchry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Lé Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants des cantons de Lambton, Aylmer et Gayhurst,

Par l'Honorable M. *Proulx*, des habitants de Pierreville *et al.*,

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, du Révd. J. M. Bernier, de St. Ferdinand d'Halifax,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de la nouvelle compagnie du gaz de la Cité de Montréal,

Par le même, d'Aug : *Campion et al.*, de Montréal,

Par le même, du Revd. Messire *Lavallée et al.*, de Montréal,

Par le même, de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal,

Par l'Honorable M. *Dionne*, de *Thomas Simard et al.*, du Canton Neigette,

Par l'Honorable M. *Wood*, de la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est,

Par l'Honorable M. *Hale*, du Revd. Wm. *Hansford et al.*, de Stanstead,

Par l'Honorable M. *Ross*, de *John McDougall et al.*, des Trois-Rivières.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Chauveau* et autres.

Les messagers se retirent.

Alors le message est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
Lundi, 25 novembre, 1872

Résolu : Qu'un message soit envoyé à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette chambre a ajouté M. *Fortin* au comité spécial nommé pour assister M. l'Orateur dans la direction de la Bibliothèque du Parlement en autant que les intérêts de cette chambre sont concernés et pour agir comme membre du comité conjoint des deux chambres sur la Bibliothèque.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau*, porte le dit message au conseil Législatif.

(Attesté)

G. M. MUIR
G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messager, s'il y a lieu.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Directeurs du chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yanaska, demandant des amendements à leur charte d'incorporation ;

Du Révérend F. X. Bourbonnais et autres, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice Lajemmerais, de Varennes ;

Des habitants de St. Ignace du Coteau du Lac, Seigneurie de Soulanges, demandant un mode plus sommaire et moins dispendieux pour opérer la commutation des rentes et autres fins ;

Des habitants de St. Joseph de Soulanges, Seigneurie de Soulanges, demandant un mode plus sommaire et moins dispendieux pour opérer la commutation des rentes et autres fins ;

Des habitants de St. Guillaume et St. Bonaventure, comté de Drummond, demandant l'annexion des paroisses de St. Guillaume et de St. Bonaventure, au comté d'Yamaska et au district de Richelieu.

L'Honorable M. *Patet*, du comité des ordres Permanents et Bills Privés, présente son deuxième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
ce 26 Novembre 1872.

Le comité des ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger l'avis requis par la 49^{ème} règle :

Des membres de la Faculté de Médecine de l'Université de Bishop's College demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Charité de St. Jean, demandant de l'aide ;

Des Dames religieuses, Sœurs de la Charité de L'Hôpital de St. Jean, demandant de l'aide :

Des habitants et des justiciables du District de Beauce, demandant un juge résident :

Du Conseil Municipal de Forsyth, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

De la Faculté de Médecine de l'Université McGill, demandant de l'aide :

Des Directrices de l'Orphelinat protestant de Montréal, demandant de l'aide ;

Des membres du Conseil de la Société d'Histoire Naturelle, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Dames Directrices du " Protestant Home," de Québec, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Charité de St. Ferdinand d'Halifax, comté de Mégantic, demandant de l'aide ;

Des Syndics du " St. Bridget's Asylum," Québec, demandant de l'aide ;

Des Dames Religieuses de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Dames Religieuses du Monastère de St. Joseph du Bon Pasteur de Montréal, rue Fullum, demandant de l'aide ;

Du Révd. Messire A. Dupuis, curé de Ste. Elisabeth, comté de Joliette, demandant de l'aide en faveur d'un asile de refuge ;

Du Révd. Messire Lilaire Millier, Grand-Vicaire, et curé de St. Pierre de Sorel, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital du District de Richelieu ;

Des Dames Directrices de l'Orphelinat des garçons de Québec, demandant de l'aide ;

Du collège de Chambly, demandant de l'aide ;

Des Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide ;

Des habitants de la Cité de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur de St. Marie ;

Des habitants de la Paroisse de St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Asile de Bethléem ;

De George Wakeham, de Belmont, près de Québec, propriétaire de la retraite de Belmont, demandant de l'aide ;

De l'Hospice de la Maternité, de Montréal, représenté par les sœurs de la Miséricorde, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Benoît, comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice Youville ;

Des habitants de St. Pierre les Becquets, demandant de l'aide pour exhausser leurs ponts ;

Des habitants de St. Jean Baptiste de Nicolet, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Nicolet ;

Du Révérend Messire L. Rousseau et autres du District de Montmagny, s'opposant à la passation de l'acte pour détacher le comté de Bellechasse du district judiciaire de Montmagny et pour l'annexer à celui de Québec ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, paroisse de Laprairie de la Magdeleine, demandant de l'aide.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Des habitants des cantons de Windsor et Brompton, comté de Richmond, demandant une charte d'incorporation pour la compagnie du pont de Windsor et Brompton ;

Des habitants du village de Nicolet, demandant un acte incorporant la ville de Nicolet ;

Du conseil municipal du comté d'Ottawa demandant que Hull devienne le chef-lieu du comté pour les fins d'enregistrement et de municipalité ;

De la corporation de la ville de Sorel, demandant des amendements à sa charte d'incorporation ;

D'Alfred Duclos de Celles, demandant la passation d'un acte autorisant le barreau de la Province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

De la compagnie du chemin de Colonisation du nord de Montréal, demandant des amendements à sa charte d'incorporation ;

De Théodore Robitaille Ecr., M. P., et *al.*, demandant un acte d'incorporation pour la " compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ; "

De la Société permanente de construction du District d'Iberville, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

De George A. Hughes, étudiant en loi, Montréal, demandant qu'un acte soit passé autorisant la chambre provinciale des Notaires, à l'admettre à la pratique de la profession ;

De la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennébec, demandant des amendements à sa charte d'incorporation.

Néanmoins votre comité recommande, dans ces cas, la suspension de la 49ème règle, vû qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout humblement soumis

LOUIS PANET,
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité conjoint des impressions, présente son
premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF, Québec,
Chambre de Comité No. 3,
Novembre 1872.

Le comité conjoint sur les Impressions pour les deux chambres, a l'honneur
de présenter, comme son premier rapport, le document ci-annexé :

Votre comité a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a choisi l'Hon. M. *Beaubien* pour son Président ;

Que son greffier l'a informé, par la lettre qui va suivre, que l'impression
de certains documents est en retard :

Que le Gouvernement a fait de nouveaux arrangements avec MM. A. Côté
et J. J. Foote au sujet d'une partie des impressions, suivant le tableau ci-joint :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Bureau des Impressions,
Québec, 20 Novembre 1872.

Au Président et aux Membres du Comité Conjoint des Impressions pour les deux
Chambres :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je ne puis, suivant la règle de Votre Honorable Chambre, soumettre, à sa
première réunion, les comptes des impressions ; elles ne sont pas terminées.

Durant la vacance, MM. A. Côté et J. J. Foote ayant informé le Gou-
vernement qu'il leur était impossible de continuer les impressions aux prix de
leurs contrats, vu l'enchérissement du papier, de la main-d'œuvre, etc., etc., j'ai
reçu ordre de préparer, sous la direction des Honorables MM. Chauveau et
Robertson, conformément à une résolution de Votre Honorable Comité, en date
du 22 décembre 1870, adoptée par les deux Chambres, une liste des prix, d'après
lesquels Messieurs les imprimeurs consentent à continuer leur entreprise ; l'aug-
mentation est de près de vingt pour cent.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) C. F. LANGLOIS,
G. C. C. I.

Mémoire des prix à allouer, à l'avenir, pour les impressions faites pour la
Législature de Québec, pour les sortes de Documents mentionnés ci-bas :

		\$	cts.
Bills	Composition par M. ems.....	0	45
Documents Sessionnels	“ “ “	0	45
Journaux et Appendices	“ “ “	0	40

Impression, par 250 impressions de 8 pages, Royal, 8vo. ou Fools.....	0 24
Changement d'entête, par forme de 8 pages.....	0 60
Pliage " " " " par feuille.....	0 00 $\frac{1}{10}$
Plier et coudre " " " " " "	0 00 $\frac{1}{8}$
" " insertion des tableaux " "	0 00 $\frac{1}{8}$
Couvrir les Pamphlets, par exemplaire.....	0 01

STATUTS.

Composition, ou reproduction par M. ems.....	0 24
Impression, par 250 impressions de 8 pages, Royal 8vo.....	0 24
Changement par heure " "	0 24

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS ET ORDRES DU JOUR.

Composition par M. ems.....	0 48
Impression, par 250 impressions de 8 pages.....	0 48
Changement, par heure.....	0 24
Papier royal No. 1, (26 lbs.) par rame.....	4 10
" " No. 2, (26 lbs.) " "	3 60
" Foolscap (12 lbs.) " "	1 90

Le soussigné consent à ce que le contrat conclu soit bon et valide, sujet au tarif ci-dessus, au lieu de celui du contrat même, lequel tarif devra s'appliquer, à l'avenir, à toutes les impressions de la Législature de Québec.

(Signé)

A. COTÉ.

Votre comité recommande que l'arrangement conclu par le Gouvernement au sujet des impressions de la législature, pour cette session, soit approuvé et confirmé, quant aux prix mentionnés dans le mémoire du contrat avec MM. Foote et Côté.

Le greffier de votre comité a transmis à l'Honorable Comité Conjoint des Impressions du Parlement Fédéral, à Ottawa, le 17 d'Avril dernier, par l'entremise de H. Hartney, Ecr., Greffier, la résolution suivante contenue dans un rapport du 15 de Décembre 1871, adoptée par votre Honorable Chambre, et il n'a pas eu de réponse.

Résolution du 15 de Décembre 1871.—“ Votre comité ayant pris communication d'une résolution du Comité Conjoint sur les Impressions du Parlement Fédéral, demandant qu'un échange de documents parlementaires ait lieu entre les Législatures Fédérale et Locale, pour l'usage des membres de leur Chambre, approuve la suggestion contenue dans la dite résolution, et recommande l'échange des documents de la Session, Journaux et Appendices et Statuts. Votre Comité recommande que le Greffier des Impressions soit autorisé à transmettre la présente résolution à l'Honorable Comité-Conjoint sur les Impressions du Parlement Fédéral à Ottawa, lors de la prochaine Session, et à le prier de bien vouloir faire les démarches nécessaires pour obtenir du Gouvernement Fédéral que les documents échangés soient transmis *franc de port*.”

Votre Comité ayant requis le Greffier des impressions de lui faire connaître les documents dont l'impression n'est pas encore terminée, et les causes de ce retard, il a répondu par la lettre suivante, et celle de M. Dansereau, associé de MM. Duvernay, chargés d'imprimer les dits documents.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, Québec,
Bureau des impressions,
20 Novembre 1872.

Au Président et aux Membres du comité
Conjoint sur les Impressions.

Monsieur le PRÉSIDENT,

Conformément à l'ordre de l'Honorable Comité, en date du vingt du courant, au sujet de vous faire connaître ceux des documents de la dernière Session devant être imprimés et qui ne l'ont pas été, et les causes de délai, j'ai l'honneur de vous informer :

Que l'impression du rapport de l'Instruction Publique n'est pas terminée. Ce document a été livré à l'imprimeur le 20 Février 1872.

Que le rapport des Travaux Publics, d'Agriculture et Immigration n'est pas imprimé, et ne le sera que comme document de la présente Session. Il comprendra dix-huit mois, c'est-à-dire, du 1er Janvier 1871 au 1er Juillet 1872. L'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a permis ce changement, pour la raison, que ce rapport présenté au mois de Novembre, pour douze mois devant finir le trente-et-un Décembre, était incomplet, et que, pour le terminer, il fallait attendre plusieurs retours et rapports, et par là, perpétuer des inconvénients et des retards regrettables. On m'a informé, qu'à l'avenir, il sera présenté complet suivant l'année fiscale.

La version française du document No. 9, " Réponse à une adresse demandant de faire connaître les municipalités qui ont emprunté sur le crédit du Fonds Consolidé, etc., est aussi à imprimer. Les traducteurs Français ayant jugé devoir, pour plus d'exactitude, traduire ce document, qui n'est guère qu'un tableau, sur l'imprimé de la version Anglaise, fait en Septembre dernier.

Quand au retard qui a lieu, il n'est pas à ma connaissance qu'il ait été occasionné par aucun des employés de l'Assemblée Législative. M. Duvernay ne s'en plaint pas non plus.

Voici une lettre d'un des associés, qui est venu hier à mon bureau ; cette lettre déclare ce que je croyais savoir.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) C. F. LANGLOIS,
G. C. C. I.

QUÉBEC, 19 novembre 1872.

C. F. LANGLOIS, Ecr.,
Imprimeur de la Reine, etc.,
Greffier des Impressions.

MONSIEUR.—Relativement aux motions adoptées aujourd'hui par le Comité des Impressions, j'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Nous avons deux rapports en mains : 1o celui du Ministre de l'Instruction Publique ; 2o celui du Ministre des Travaux Publics.

Nous avons reçu le premier au commencement de l'année ; nous avons eu le second il y a à peu près un mois. Le rapport de l'Instruction Publique est maintenant tout imprimé, et sera livré dans quelques jours ; celui des Travaux

Publics tire également à sa fin, et sera livré probablement d'ici à huit jours, ayant été imprimé et relié, quoique très volumineux, en cinq semaines, version Française et version Anglaise. Il n'y a donc de retard de notre part que pour le rapport de l'Instruction Publique. N'ayant pas l'espoir de l'imprimer avant notre déménagement en Mai, nous n'avions pas osé commencer avant ce temps-là un travail qui eut été entièrement endommagé et détérioré dans le remplacement, au milieu de la confusion, de la poussière, de tous les inconvénients d'un transport de matériel d'imprimerie.

Ayant été forcé de faire subir à notre nouvelle bâtisse des améliorations et des changements qui ne sont pas encore complètement terminés, nous avons été privés, tout l'été, de la ressource de pouvoir installer convenablement autant de compositeurs qu'il eut fallu, comptant du reste, que le rapport de l'Instruction Publique ne serait pas plus volumineux que celui de l'année dernière. Nous avons constaté, par la suite, qu'il est deux fois plus volumineux que l'autre, et qu'il se compose presque exclusivement de tableaux dont la composition, comme vous le savez, est deux fois plus lente, de là un délai auquel nous n'avons pu remédier qu'imparfaitement, en employant jour et nuit, depuis deux mois, une vingtaine d'ouvriers extra. C'est la première fois que nous sommes en retard avec les impressions officielles. On a fait le reproche de n'avoir pas eu recours à une autre imprimerie lorsque nous avons constaté nos difficultés. Nous en avons fait l'essai ; mais celle à laquelle nous nous sommes adressés n'a pas voulu faire l'ouvrage au prix auquel nous avons contracté à une époque où tout était moins élevé. Nous avons cru alors devoir prendre sur nous la responsabilité d'une irrégularité que nous offrons comme compensation aux irrégularités de l'autre partie contractante, qui, par son contrat, est tenue de nous donner l'impression du rapport des Terres de la Couronne et qui, depuis deux années, le fait imprimer ailleurs.

Nous regrettons infiniment que la Chambre souffre momentanément de la part du délai dont nous sommes la cause involontaire, et nous espérons que nos explications seront agréées.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

ART. DANSEREAU.

Votre comité croit devoir exprimer le regret que les résolutions prises à différentes reprises, recommandant que l'Imprimerie de la Reine soit chargée de faire faire les impressions des divers départements du service public, sujet aux instructions de leurs chefs respectifs, soient restées sans effet. Votre comité recommande aussi que l'Imprimeur de la Reine reçoive instruction de faire faire, dès la première impression des rapports départementaux, un tirage suffisant à tous les besoins de la Législature, des différents Départements et pour la distribution extérieure.

J. O. BEAUBIEN
Président.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé :
 "Acte pour valider certains inventaires,"

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé :
 "Acte pour diviser le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à
 demain à 3 heures. P. M.

Mercredi, 27 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs, présents sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Ross,
Thibaudéan,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Wood*, de Louis Joseph Demers *et al.*, de Stanbridge,

Par l'Honorable M. *Dionna*, du Révd. E. Langevin, V. G. *et al.*, de Rimouski.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

Du Maire et des Habitants de la Cité de Montréal, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de cité de Montréal ;

Du "Montreal Ladies Benevolent Society," demandant de l'aide ;

Du Directeur de l'Asile Bonaventure, Montréal, demandant de l'aide ;
 Du Directeur de l'Asile Nazareth, rue Ste. Catherine, Montréal, demandant de l'aide ;
 Du Directeur de l'Institution des Aveugles, asile Nazareth, demandant de l'aide ;

Des Habitants de Varennes, demandant un concasseur de pierres pour leur aider à empierrer leurs chemins ;

Du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, au sujet de l'établissement d'un haras et autres fins ;

Du Conseil de Ville de Lévis pour amender sa charte d'incorporation ;
 De la Compagnie de chemin de fer de Sherbrooke, des Cantons de l'Est et de Kennebec, pour amender sa charte d'incorporation ;

De la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé :
 " Acte pour amender l'acte 32 Victoria, chapitre trente, "

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé :
 " Acte pour amender l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, trente-deuxième Victoria, chapitre onze, "

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé :
 " Acte pour amender les actes concernant la colonisation, trente-unième Victoria, chapitre vingt, et trente deuxième Victoria, chapitre treize, "

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé :
 " Acte pour valider certains Inventaires, "

Sur motion de l'Honorable M. *Le Maire*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*,
 La chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi, 28 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Thibault,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de *William Murray et al.*, de Montréal,

Par le même, de la maison protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, du Conseil-de-Ville de Terrebonne,

Par le même, des habitants de la paroisse de Terrebonne,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, des Dames de l'Asile de la Providence, du Coteau du Lac,

Par le même, du Révérend M. *Brassard et al.*, de Vaudreuil,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de *John Henry Pangman*, de Mascouche, et al.,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de *P. E. Brossard et al.*, de Laprairie,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de Belœil,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, de la Compagnie du Chemin du Fer des Comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de *Charles Alexander et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de *Jacques Fournier*, de l'Ange-Gardien,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, d'*Arthur Lavigne et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Proulx*, d'*Antoine Mayrand*, de Nicolet,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, des habitants de Montmagny.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Habitants des Cantons de Lambton, Aylmer et Gayhurst, comté de Beauce, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants de St. Thomas de Pierreville, de St. Antoine de la Baie du Fevre et de St. Zépherin de Courval, comté d'Yamaska, demandant la passation d'un acte permettant au conseil de comté du dit comté d'Yamaska, d'ériger en municipalité séparée un certain territoire y décrit ;

Du Révd. Messire Bernier, curé de St. Ferdinand d'Halifax, demandant de l'aide pour lui permettre d'ajouter un Dispensaire à l'Hospice de Charité de St. Ferdinand d'Halifax ;

De la Nouvelle Compagnie de Gaz de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Officiers et des Membres du " St. Bridget's Total Abstinence and Benefit Society, " de Montréal, demandant une charte d'incorporation ;

Des habitants de Montréal, demandant de l'aide en faveur de la salle d'Asile du Sacré Cœur, rue Fullum ;

Des Professeurs et Officiers de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants du Canton de Neigette, paroisse de St. Donat, demandant remise de certains arrérages ;

Du " South Eastern Counties Junction Railway Company, " demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

Du Président *et al.*, du " Stanstead Wesleyan College Association, " demandant une charte d'incorporation ;

De John McDougall & Sons, des Trois-Rivières, demandant la passation d'un acte les autorisant à bâtir un pont sur " La Pointe à la Hache. "

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le cinquième jour de décembre prochain ; que le délai pour présenter des Bills Privés soit prolongé jusqu'à jeudi le douzième jour de Décembre prochain, et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill Privé, soit prolongé jusqu'à jeudi le dix-neuvième jour de Décembre prochain.

L'Honorable M. *Ferrier* présente un Bill (H) intitulé: " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la " Maison protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal. "

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général sur le Bill (B) intitulé: " Acte pour amender l'acte 32 Vict., chap. 30. "

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé,

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Beaudry, Fraser, Panet, Ross* et le moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : "Acte pour amender l'acté concernant la vente et l'administration des terres publiques, trente-deuxième Victoria, chapitre onze,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : "Acte pour amender les actes concernant la colonisation, trente-unième Victoria, chapitre vingt, et trente-deuxième Victoria, chapitre treize,"

Sur motion de l'Honorable *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : "Acte pour valider certains inventaires,"

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Armstrong, Beaudry, Dionne, Fraser, Panet, Ross* et le moteur.

L'Honorable M. *Ferrier* présente un bill (I) intitulé : "Acte pour étendre la 23me Victoria, chapitre 146."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. *Beaubien*, du comité conjoint des Impressions, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,
Chambre de Comité, No. 3,
Mardi, 26 novembre 1872.

Deuxième rapport du comité conjoint sur les impressions pour les deux chambres.

Votre Comité prend la liberté de recommander que tous les rapports des différents Départements Publics qui doivent être produits devant les Chambres dans certains délais, à dater de l'ouverture de la Session, ainsi qu'il est prescrit par les lois déterminant l'organisation des différents départements, ne soient pas produits en manuscrits, mais imprimés en nombre suffisant d'exemplaires pour la distribution ordinaire.

Votre Comité recommande que les quantités des documents imprimés soient celles indiquées au tableau ci-joint :—

T A B L E A U .		Fr.	Ang.
Ordres du Jour du Conseil.....		200	200
Procès-Verbaux “		250	200
Bills, 1ère lecture “		325	270
Bills, 3ème lecture “		200	150
Votes et Délibérations de l'Assemblée.....		450	375
Bills Publics et Documents “		500	300
Ordres du Jour, “		270	245
Rapports des Départements.....		500	300
Bills Privés, 1ère lecture.....		325	270
Bills, 3ème lecture.....		250	250
VOLUMES RELIÉS.			
Journaux du Conseil Législatif.....		280	375
Journaux de l'Assemblée Législative.....		430	475
Papiers Sessionnels.....		430	475

Votre Comité recommande :

Que les contracteurs pour les impressions de la Législature soient notifiés, que, à moins qu'aucun d'eux respectivement ne donne avis à l'Imprimeur de la Reine, le ou avant le premier d'Août de chaque année, à l'effet de déclarer son intention de discontinuer l'engagement du contrat, de manière à donner un espace de temps suffisant pour compléter les préparatifs nécessaires pour les impressions de la Session suivante de la Législature, les contrats resteront bons et valides, et continueront en force jusqu'à ce que l'impression de tous les documents parlementaires de la dite Session suivante soit entièrement complétée.

Dans le cas où un tel avis serait donné par aucun des contracteurs comme susdit, le ou avant le premier Août d'aucune année, l'Imprimeur de la Reine, sous la direction du Gouvernement, demandera des soumissions par avis public pour telles impressions, et le Gouvernement acceptera celles qui offriront le plus d'avantages pour l'exécution de l'ouvrage, et en fera rapport au Comité Conjoint sur les Impressions pour les deux Chambres, à sa première réunion.

Votre Comité recommande aussi, que son *quorum* soit réduit à cinq membres :

La nomination d'un sous-Comité, se composant des Honorables MM. *Ferrier, Hale, Beaudry*, et MM. *Gérin et Marchand*, pour examiner les comptes et les documents qui lui seront référés.

Le tout respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN
Président.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 29 Novembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
LeMaire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Ross,
Thibaulteau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de Ste. Malachie, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants du District de Beauce,

Par le même, des habitants du canton de Cranbourne,

Par le même, des habitants du canton de Frampton,

Par le même, des habitants du canton de Frampton,

Par le même, des habitants du canton de Cranbourne,

Par le même, des habitants du canton de Standon,

Par le même, des habitants du canton de Cranbourne,

Par le même, des habitants du canton Langevin,

Par le même, des habitants de St. Léon de Standon,

Par le même, des habitants de Ste Malachie, *et al.*,

Par le même, des habitants du canton de Frampton,

Par l'Honorable M. *Panet*, de Romuald Bergeron *et al.*, de St. Félix du Cap-Rouge,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des habitants de Ste. Dorothée, comté de Laval,

Par le même, des habitants de St. François de Sales, comté de Laval,

Par le même, des habitants de Ste. Rose, comté de Laval,

Par le même, des habitants de St. Vincent de Paul, comté de Laval,

Par l'Honorable M. *Ross*, de la corporation de la Cité des Trois-Rivières,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, des habitants de St. Eustache, comté des Deux-Montagnes,

Par le même, des habitants de St. Joseph des Deux-Montagnes,

Par le même, des habitants de la paroisse de Ste. Monique, comté des Deux-Montagnes,

Par le même, des habitants de St. Augustin, comté des Deux-Montagnes,

Par le même, des habitants de St. Placide, comté des Deux-Montagnes,

Par le même, des habitants de St. Colomban, comté des Deux-Montagnes,

Par le même, des habitants de St. Hermas, comté des Deux-Montagnes,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, des habitants du comté de Joliette,

Par le même, des habitants du comté de Berthier.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Louis Joseph Demers, du canton de Stanbridge, comté de Missisquoi, demandant la passation d'un acte lui permettant d'être admis à la pratique du Notariat;

Des habitants du District de Rimouski, demandant la nomination d'un juge résident.

L'Honorable M. Ross, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de Comité, 29 Novembre 1872.

Le comité chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier depuis le 14 Décembre 1871, au 2 Novembre 1872.

Le greffier a eu entre les mains depuis l'époque en premier lieu mentionnée, une somme \$34,308.85 dont il avait à rendre compte.

Le greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis 1402 inclusivement à 1657 aussi inclusivement, de ses déboursés depuis le 14 Décembre 1871 au 2 Novembre 1872, montrant que les dits déboursés se sont élevés entre les deux dites époques à la somme de \$29,927.17 en sorte qu'il resterait entre les mains du greffier, une somme de \$4,381.68 dont il aura à rendre compte ci-après.

Afin de mettre le greffier en état de rencontrer les dépenses à être encourues pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de quinze mille dollars (\$15,000).

Votre comité recommande aussi que le *quorum* du dit comité soit réduit à cinq de ses membres.

Le tout humblement soumis

JOHN J. ROSS
Président *pro tem*.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Ross propose,

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre, pour la somme de \$15,000, afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette chambre, et dont il rendra compte ci-après.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec la dite adresse.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Qu'il lui soit permis de retirer les bills (H) et (I) présentés par lui hier, et respectivement intitulés : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la "Maison protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal," et "Acte pour étendre la 23me Victoria, chapitre 146."

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé :
 " Acte pour diviser le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement, "

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé :
 " Acte pour amender l'acte concernant la vente et l'administration des terres
 publiques, trente-deuxième Victoria, chapitre onze, "

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la
 chambre pour mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité gé-
 néral pour la prise en considération du Bill (D) intitulé : " Acte pour amender les
 actes concernant la colonisation, trente-unième Victoria, chapitre vingt, et trente-
 deuxième Victoria, chapitre treize, "

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a
 été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans
 amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Hale*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3
 heures P. M.

Lundi, 2 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeMaire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de *Pierre Patoine et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de *T. D. Shipman*, de Québec, *et al.*,

Par le même, du Conseil Municipal du canton de l'Île aux Allumettes,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, du Collège de Sorel,

Par le même, de *Dame D. Armstrong et al.*, de Sorel,

Par le même, de *Dame D. Armstrong et al.*, de Sorel,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des habitants de *St. Vincent-de-Paul*,

Par l'Honorable M. *de Léry*, de *John Yule et al.*, de Chambly.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Syndics du Vieux Cimetière protestant et de la Compagnie du Cimetière de Mont Royal, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

Du " Montreal Protestant House of Industry and Refuge," demandant des amendements à sa charte ;

Du Maire et des Conseillers de la ville de Terrebonne, demandant des amendements à la charte incorporant la dite ville de Terrebonne ;

Des habitants de la municipalité de la Paroisse de Terrebonne, demandant des amendements à la charte incorporant la ville de Terrebonne ;

Des Dames de l'Asile de la Providence de St. Ignace du Coteau du Lac, demandant de l'aide ;

Des Habitants de la Paroisse de Vaudreuil, demandant que le gouvernement fasse l'acquisition de la propriété Harwood pour y installer la Prison de Réforme ;

De John Henry Pangman et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom " La Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montréal et des Laurentides ; "

Des Habitants de Laprairie, demandant un acte d'incorporation pour une certaine compagnie d'empierrement ;

Des Révérendes Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de Belœil, demandant de l'aide ;

De la Compagnie du chemin de fer des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, demandant des amendements à sa charte ;

Du " Congregational Minister's Widows and Orphans Fund Society," demandant des amendements à sa charte ;

De Jacques Fournier, de l'Ange Gardien, comté de Rouville, demandant la passation d'un acte lui permettant de prélever certains péages sur un certain pont ;

D'Arthur Lavigne, et autres, de Québec, demandant l'incorporation de " l'Association Musicale de Québec " ;

D'Antoine Mayrand, de Nicolet, demandant la permission exclusive de construire des piliers et des boîtes, sur la Rivière Nicolet, dans un espace déterminé ;

Des habitants du District de Montmagny, s'opposant à la passation du Bill intitulé : " Acte pour détacher le comté de Bellechasse du district judiciaire de Montmagny pour l'annexer à celui de Québec. "

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 3) intitulé : " Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la Province de Québec, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill est lu la première fois.

L'Hon. M. Thibaudeau propose, que le dit Bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'Honorable M. Fraser, propose en amendement,

Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois lundi prochain, mais d'hui en six mois.

Après débats,

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que la considération de l'amendement proposé par l'Honorable M. Fraser, soit remise à mercredi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 14) intitulé : " Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, le comté de Bellechasse du district de Montmagny, et l'annexer au District de Québec, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Thibaudeau, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi, le onze décembre courant.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que les deux rapports du comité conjoint des impressions, présentés à cette chambre, soient adoptés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 3 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *LeMaire*, du Révérend P. Bélanger *et al.*, de Rigaud,

Par le même, de Joseph Lalonde *et al.*, de Ste. Justine de Newton,

Par l'Honorable M. *Dionne*, des habitants de Montmagny,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants de St. Gabriel de Stratford,

Par l'Honorable M. *Rodier*, de la Corporation du Collège Ste. Marie, à Montréal,

Par le même, des habitants de St. Cyprien de Napierville,

Par le même, des habitants de St. Michel Archange,

Par le même, des habitants de St. Henri, comté d'Hochelaga,

Par le même, des habitants du Côteau St. Louis, comté d'Hochelaga,

Par le même, des habitants de la Longue-Pointe, comté d'Hochelaga,

-
- Par le même, des habitants de St. Timothée, comté de Beauharnois,
- Par le même, des habitants de Notre-Dame de Grâce, comté d'Hochelaga,
- Par le même, des habitants de St. Etienne de Beauharnois,
- Par le même, des habitants de la Rivière des Prairies, comté d'Hochelaga,
- Par le même, des habitants de la Nativité d'Hochelaga,
- Par le même, des habitants de la Pointe-aux-Trembles, comté d'Hochelaga,
- Par le même, de Monseigneur l'Evêque de Montréal, *et al.*,
- Par le même, des habitants de St. Stanislas Kostka, comté de Beauharnois,
- Par le même, des habitants de St. Patrice de Sherrington, comté de Napierville,
- Par le même, des habitants de St. Louis de Gonzague, comté de Beauharnois,
- Par le même, des habitants de la paroisse de Beauharnois,
- Par le même, des habitants de la paroisse de Ste. Cécile, comté de Beauharnois,
- Par le même, des habitants du Sault-au-Récollet, comté d'Hochelaga,
- Par le même, des habitants de St. Rémi, comté de Napierville,
- Par l'Honorable M. *Archangeault*, de L. R. Masson, Ecr., M. P., de Terrebonne *et al.*

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la Concession de la Nouvelle-Ecosse, paroisse de Ste. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du District de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin passant par les 1er, 2ème, et 13ème rang du canton de Cranbourne ;

Des habitants du canton de Cranbourne, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour les chemins de Colonisation ;

Des habitants des 10ème et 11ème rangs du Canton de Frampton, Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du canton de Frampton, demandant de l'aide pour le chemin traversant les 9ème, 10ème et 11ème rangs du dit canton de Frampton ;

Des habitants du canton de Cranbourne, demandant de l'aide pour le chemin Etchemin ;

Des habitants de St. Léon de Standon, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin et la construction d'un pont ;

Des habitants du canton de Cranbourne, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du canton Langevin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Léon de Standon, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour la construction d'un pont et le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Malachie, St. Léon et Ste. Germaine du lac Etchemin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants des 10^{ème} et 11^{ème} rangs du canton de Frampton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Félix du Cap Rouge, demandant la passation d'une loi détachant la dite paroisse du comté de Portneuf et l'annexant au comté de Québec ;

Des habitants de Ste. Dorothee, comté de Laval, demandant l'établissement d'une université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. François de Sales, comté de Laval, demandant l'établissement d'une université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Ste. Rose, comté de Laval, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Saint Vincent de Paul, comté de Laval, demandant l'établissement d'une université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

De la Corporation de la Cité des Trois Rivières, demandant des amendements à sa charte ;

Des habitants de St. Eustache, comté des Deux Montagnes, demandant l'établissement d'une université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants du patronage de St. Joseph, comté des Deux Montagnes, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de la Paroisse de Ste. Monique, comté des Deux Montagnes, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Augustin, comté des Deux Montagnes, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Placide, comté des Deux Montagnes, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Colomban, comté des Deux Montagnes, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Hermas, comté des Deux Montagnes, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants du comté de Joliette, demandant l'établissement d'une Université, à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants du comté de Berthier, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 3 décembre 1872.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Des habitants de Montréal, demandant de l'aide en faveur de la salle-d'Asile du Sacré-Cœur, rue Fullum ;

Des habitants des cantons de Lambton, Aylmer et Gayhurst, comté de Beauce, demandant de l'aide pour un chemin ;

Du Révd. Messire Bernier, curé de St. Ferdinand d'Halifax, demandant de l'aide pour lui permettre d'ajouter un Dispensaire à l'Hospice de Charité de St. Ferdinand d'Halifax ;

Des Professeurs et Officiers de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants du canton de Neigette, paroisse de St. Donat, demandant remise de certains arrérages ;

De la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;

Des habitants de Varennes, demandant un concasseur de pierres pour leur aider à empierrer leurs chemins ;

Du Directeur de l'Institution des Aveugles, asile Nazareth, demandant de l'aide ;

Du Directeur de l'Asile Nazareth, rue Ste. Catherine, Montréal, demandant de l'aide ;

Du Directeur de l'Asile Bonaventure, Montréal, demandant de l'aide ;

Du "Montreal Ladies Benevolent Society," demandant de l'aide ;

Du Révd. F. X. Bourbonnais et autres, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice Lajemmerais, de Varennes ;

Des habitants du District de Rimouski, demandant la nomination d'un juge résident ;

Des Révdes. Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de Belœil, demandant de l'aide ;

Des habitants de la Paroisse de Vaudreuil, demandant que le gouvernement fasse l'acquisition de la propriété Harwood pour y installer la Prison de Réforme ;

Du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, demandant l'établissement d'un haras et autres fins ;

Des Dames de l'Asile de la Providence de St. Ignace du Coteau du Lac, demandant de l'aide ;

D'Arthur Lavigne, et autres, de Québec, demandant l'incorporation de "l'Association Musicale de Québec" ;

Des officiers et des Membres du "St. Bridget's Total Abstinence and Benefit Society," de Montréal demandant une charte d'incorporation.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Du Maire et des Habitants de la Cité de Montréal, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

Du Conseil de Ville de Lévis, demandant des amendements à sa charte d'incorporation ;

De la Compagnie du chemin de fer de Sherbrooke, des Cantons de l'Est et de Kennebec, demandant des amendements à sa charte ;

Du " South Eastern Counties Junction Railway Company," demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du Président du " Stanstead Wesleyan College Association," demandant une charte d'incorporation ;

De la Nouvelle Compagnie du Gaz de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Directeurs du chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska, demandant des amendements à leur charte ;

De Louis Joseph Demers, du canton de Stanbridge, comté de Missisquoi, demandant la passation d'un acte lui permettant d'être admis à la pratique du Notariat ;

Du " Mercantile Library Association," demandant la passation d'un projet de loi ratifiant un certain acte de vente ;

De la Corporation de la Cité de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

Des habitants de Lachine, demandant une charte incorporant la ville de Lachine ;

Du Conseil Municipal de St. Féréol, comté de Montmorency, demandant un changement des limites de la dite paroisse ;

De Jean Sylvain, cultivateur de Ste. Anne, comté de Montmorency, demandant que la limite Sud-Ouest de la paroisse de Ste. Anne, soit changée de manière à ce que la dite limite suive la ligne Nord-Est de la terre du Requérant ;

Des habitants de St. Tite des Caps, comté de Montmorency, demandant l'érection de cette paroisse en municipalité locale ;

Des habitants de la partie de la Seigneurie de Mingan, connue sous le nom de la Pointe aux Esquimaux, demandant l'érection civile de leur paroisse ;

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, demandant des amendements à sa charte.

Néanmoins, Votre Comité recommande, dans ces cas, la suspension de la 49ème règle, vû qu'il pourra, comme Comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que la quarante-neuvième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne les pétitions des habitants de Lachine, du Conseil Municipal de St. Féréol, de Jean Sylvain, des habitants de St. Tite des Caps, des habitants de la partie de la Seigneurie de Mingan, connue sous le nom de la Pointe-aux-

Esquimaux et de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (D) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la colonisation, trente-unième Victoria, chapitre vingt, et trente-dixième Victoria, chapitre treize,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (C) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, trente-deuxième Victoria, chapitre onze,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné, qu'il y a fait quelque progrès, et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que la chambre se forme de nouveau en comité général pour la prise en considération de ce Bill, demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *de Léry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 4 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs, présents sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Archambeault*, des habitants de St. Julienne, comté de Montcalm,

Par le même, des habitants de St. Patrice de Rawdon, comté de Montcalm,

Par le même, des habitants de St. Hippolyte, comté de Montcalm,

Par le même, des habitants de St. Esprit, comté de Montcalm,

Par le même, des habitants de St. Jacques de l'Achigan, comté de Montcalm,

Par le même, des habitants de St. Alexis, comté de Montcalm,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des habitants de St. Valentin, comté de St. Jean,

Par le même, des habitants de St. Jean, comté de St. Jean,

Par le même, des habitants de St. Luc, comté de St. Jean,

Par le même, des habitants de St. Edouard, comté de Napierville,

Par le même, des habitants de St. Régis, comté de Huntingdon,

Par le même, des habitants de St. Joseph de Huntingdon,

Par le même, des habitants de St. Anicet, comté de Huntingdon,

Par le même, des habitants de St. Romain de Hemmingford, comté de Huntingdon,

Par le même, des habitants de St. Antoine Abbé, comtés de Huntingdon et Chateauguay,

Par le même, des habitants de Rigaud, comté de Vaudreuil,

Par le même, des habitants de Laprairie, comté de Laprairie,

Par le même, des habitants de St. Jacques le mineur, comté de Laprairie,

Par le même, des habitants de St. Philippe, comté de Laprairie,

Par le même, des habitants de St. Constant, comté de Laprairie,

Par le même, des habitants de St. Isidore, comté de Laprairie,

Par le même, des habitants de la paroisse de Vaudreuil,

Par le même, des habitants de Ste. Marthe, comté de Vaudreuil,

Par le même, du collège Bourget, de Rigaud, comté de Vaudreuil,

Par le même des habitants de Ste. Justine de Newton, comté de Vaudreuil,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de Boucherville, comté de Chambly,

Par le même, des habitants de St. Basile-le-Grand, comté de Chambly,

Par le même des habitants de St. Bruno, comté de Chambly,

Par le même, des habitants de St. Hubert, comté de Chambly,

Par le même, des habitants de Longueuil, comté de Chambly,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des habitants de Ste. Julie, comté de Verchères,

Par le même, des habitants de Verchères,

Par le même, des habitants de Varennes, comté de Verchères,

Par le même, des habitants de Contrecoeur, comté de Verchères,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de Sir Hugh Allan, de Montreal, *et al.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De certains hoteliers de la ville de Québec, demandant des amendements à la loi des licences ;

De Thomas Shipman *et al.*, demandant un acte d'incorporation pour la Compagnie d'Hôtel de Cacouna ;

Des habitants du canton de l'Île aux Allumettes, demandant de l'aide pour construire un pont ;

De la Corporation du Collège de Sorel, demandant de l'aide ;

Des Dames Directrices de l'Orphelinat de Sorel, demandant de l'aide ;
De la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de la Rivière Richelieu, demandant un acte d'incorporation ;

Des Dames Directrices de l'Orphelinat de Sorel, demandant un acte d'incorporation ;

Des habitants de St. Vincent de Paul, de Montréal, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du Collège Ste. Marie.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 4 décembre 1872.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Des habitants des 10^{ème} et 11^{ème} rangs du canton de Frampton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Ste. Malachie, St. Léon et Ste. Germaine du lac Etchemin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants de St. Léon de Standon, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin et la construction d'un pont ;

Des habitants du canton de Cranbourne, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour les chemins de Colonisation ;

Des habitants des 10^{ème} et 11^{ème} rangs du canton de Frampton, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du canton Langevin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Cranbourne, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de la Concession de la Nouvelle-Ecosse, paroisse de Ste. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du district de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin passant par les 1^{er}, 2^{ème} et 13^{ème} rangs du canton de Cranbourne ;

Des habitants du canton de Cranbourne, demandant de l'aide pour le chemin Etchemin ;

Des habitants du canton de Frampton, demandant de l'aide pour le chemin traversant les 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} rangs du dit canton de Frampton ;

Des habitants de St. Léon de Standon, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour la construction d'un pont et le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du District de Montmagny, s'opposant à la passation du bill intitulé : " Acte pour détacher le comté de Bellechasse du district judiciaire de Montmagny et l'annexer à celui de Québec."

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés :

De la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte ;

De la Compagnie du chemin de fer des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, demandant des amendements à sa charte ;

De Jacques Fournier, de l'Ange Gardien, comté de Rouville, demandant la passation d'un acte lui permettant de prélever certains péages sur un certain pont ;

Des habitants de la municipalité de la Paroisse de Terrebonne, demandant des amendements à la charte incorporant la ville de Terrebonne ;

Du Maire et des Conseillers de la ville de Terrebonne, demandant des amendements à la charte incorporant la dite ville de Terrebonne ;

Du " Congregational Minister's Widows and Orphans Fund Society, " demandant des amendements à sa charte.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

Des habitants des cantons de Kilkenny, Wexford et Abercombie, dans les comtés de Montcalm et de Terrebonne, demandant que la paroisse de St. Hippolyte fasse partie du comté de Terrebonne pour toutes les fins quelconques ;

Des Syndics du Vieux Cimetière protestant et de la Compagnie du Cimetière de Mont-Royal, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

Du " Montreal Protestant House of Industry and Refuge, " demandant des amendements à sa charte.

Néanmoins, Votre Comité recommande, dans chaque cas, la suspension de la 49e règle; vû qu'il pourra, en sa qualité de Comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que la quarante-neuvième règle de cette chambre soit suspendue, en ce qui concerne les pétitions des habitants de Kilkenny, Wexford et Abercombie, des Syndics du vieux cimetière protestant et de la compagnie du cimetière Mont Royal, et de la maison protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité spécial auquel a été renvoyé le Bill (B) intitulé : " Acte pour amender l'acte 32 Victoria, chapitre trente, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *LeMaire*, du comité spécial auquel a été renvoyé le Bill (E) intitulé : " Acte pour valider certains Inventaires," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bil est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Ferrier* présente un Bill (J) intitulé : " Un acte pour amender l'acte vingt-sixième Victoria, chapitre soixante-deux, intitulé : " Un acte à l'effet d'incorporer la maison protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal," (The Montreal Protestant House of Industry and Refuge.)

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'Honorable M. *Ferrier* présente un Bill (K) intitulé : " Un acte pour étendre les disposition de l'acte de la ci-devant province du Canada, passé dans la vingt troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Un acte pour incorporer la société du fonds des veuves et des orphelins des ministres congrégationalistes."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'Honorable M. *Ferrier* présente un Bill (L) intitulé : " Acte pour investir la compagnie du cimetièrre Mont-Royal des anciens cimetièrres protestants, dans la Cité de Montréal."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : " Acte pour diviser le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération de l'amendement proposé par l'Honorable M. *Fraser* à la motion de l'Honorable M. *Thibaut*, que le Bill (No. 3) intitulé : " Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec," soit lu la seconde fois lundi prochain,

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Qu'il lui soit permis de retirer la dite motion en amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme de nouveau en comité général pour la prise en considération du Bill (C) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, trente-deuxième Victoria, chapitre onze,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Bryson*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi, 5 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs, présents sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i>	<i>Le Maire,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Léry (de),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>McGreevy,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Hale,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, du "Trafalgar Institute," de Montréal,

Par le même, de la "Young Men's Christian Association of Montreal,"

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de la société pour la prévention des cruautés contre les animaux, de Québec,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, des habitants de St. Damien de Brandon, comté de Berthier,

Par le même, des habitants de l'Île du Pads, comté de Berthier,

Par le même, des habitants de Ste. Béatrix, comté de Joliette,

Par le même, des habitants de St. Côme, comté de Joliette,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, des habitants de Ste. Thérèse, comté de Terrebonne,

Par le même, du collège Ste. Thérèse, comté de Terrebonne,

Par le même du collège Masson, comté de Terrebonne,

Par le même, des habitants de Terrebonne,

Par le même, des habitants de St. Janvier, comté de Terrebonne,

Par le même, des habitants de St. Sauveur, comté de Terrebonne,

-
- Par le même, des habitants de Ste. Sophie, comté de Terrebonne,
 Par le même, des habitants de Ste. Adèle, comté de Terrebonne,
 Par le même, des habitants de Ste. Agathe, comté de Terrebonne,
 Par le même, des habitants de Ste. Marguerite, comté de Terrebonne,
 Par le même, des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne,
 Par le même, des habitants de Lachenaie, comté de Terrebonne,
 Par l'Honorable M. *Prudhomme*, des habitants du comté de Jacques-Cartier,
 Par le même, des habitants de St. Polycarpe, comté de Soûlanges,
 Par le même, des habitants de St. Joseph de Soûlanges,
 Par le même, des habitants de l'Île Perrot, comté de Vaudreuil,
 Par le même, des habitants du Côteau du Lac, comté de Soûlanges,
 Par le même, des habitants de St. Clet, comté de Soûlanges,
 Par le même, des habitants de Ste. Anne, comté de Jacques Cartier,
 Par l'Honorable M. *Archambeault*, des habitants de St. Paul l'Ermite, comté de l'Assomption,
 Par le même, des habitants de la paroisse de l'Assomption,
 Par le même, des habitants de Repentigny, comté de l'Assomption,
 Par le même, des habitants de St. Roch, comté de l'Assomption,
 Par le même, des habitants de St. Sulpice, comté de l'Assomption,
 Par le même, du Collège de l'Assomption,
 Par le même, des habitants de St. Lin, comté de l'Assomption.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Rigaud, demandant que la Prison de Réforme soit fixée à Vaudreuil ;

Des habitants de Ste. Justine de Newton, demandant que la Prison de Réforme soit fixée à Vaudreuil ;

Des habitants de Montmagny s'opposant à la passation du Bill intitulé : " Acte pour détacher le comté de Bellechasse du District judiciaire de Montmagny, et l'annexer à celui de Québec " ;

Des habitants de St. Gabriel de Stratford, comté de Wolfe, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

De la Corporation du Collège Ste. Marie, Montréal, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du dit Collège de Ste. Marie ;

Des habitants de St. Cyprien, comté de Napierville, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du Collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Michel-Archange, comté de Napierville, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Henri, comté d'Hochelaga, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants du Côteau St. Louis, comté d'Hochelaga, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de la Longue-Pointe comté d'Hochelaga, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Timothé, comté de Beauharnois, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Notre-Dame de Grâce, comté d'Hochelaga, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Etienne de Beauharnois, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Joseph, Rivière des Prairies, comté d'Hochelaga, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de la Nativité, comté d'Hochelaga, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de la Pointe-aux-Trembles, Hochelaga, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

De Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal, des Chanoines et autres prêtres de l'Evêché, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Stanislas de Beauharnois, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Patrice de Sherrington, comté de Napierville, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Louis de Gonzague, Beauharnois, demandant l'établissement d'une Université à Montréal ;

Des habitants de Beauharnois, demandant l'établissement d'une Université à Montréal ;

Des habitants de Ste. Cécile de Beauharnois, demandant l'établissement d'une Université à Montréal ;

Des habitants du Sault-au-Récollet, Hochelaga, demandant l'établissement d'une Université à Montréal ;

Des habitants de St. Rémi, de Napierville, demandant l'établissement d'une Université à Montréal ;

De L. R. Masson, Ecr. et autres, demandant un acte incorporant une société canadienne d'assurance contre le feu.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (B) intitulé ;
" Acte pour amender l'acte 32 Victoria, chapitre trente, "

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé : " Acte pour détacher une certaine partie du comté de Montcalm et l'annexer au comté de Terrebonne, pour toutes fins électorales, municipales, judiciaires et d'enregistrement, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 22) intitulé : " Acte pour autoriser le barreau de la Province de Québec à admettre Alfred Duclos DeCelles au nombre de ses membres, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 6 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i>	<i>Le Maire,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Léry (de),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>McGreevy,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Hale,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *LeMaire*, du collège de Ste. Thérèse,

Par le même, du Conseil Municipal et des habitants de Ste. Thérèse, comté de Terrebonne,

Par le même, des Conseils Municipaux, de St. Jérôme, comté de Terrebonne,

Par le même, des habitants de Ste. Anne des Plaines, comté de Terrebonne.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Ste. Julienne, comté de Montcalm, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Patrice de Rawdon, comté de Montcalm, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Hippolyte, comté de Montcalm, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Esprit, comté de Montcalm, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Jacques de l'Achigan, comté de Montcalm, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Alexis, comté de Montcalm, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Valentin, comté de St. Jean, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Jean, comté de St. Jean, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Luc, comté de St. Jean, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Edouard, comté de Napierville, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Régis, comté de Huntingdon, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Joseph de Huntingdon, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Anicet, comté de Huntingdon, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Romain de Hemmingford, comté de Huntingdon, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Antoine Abbé, comtés de Huntingdon et de Château-guay, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Rigaud, comté de Vaudreuil, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Laprairie, comté de Laprairie, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Jacques le Mineur, comté de Laprairie, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Philippe, comté de Laprairie, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Constant, comté de Laprairie, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Boucherville, comté de Chambly, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Basile le Grand, comté de Chambly, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Bruno, comté de Chambly, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Hubert, comté de Chambly, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Longueuil, comté de Chambly, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Ste. Julie, comté de Verchères, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Isidore, comté de Laprairie, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Vaudreuil, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Ste. Marthe, comté de Vaudreuil, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des Professeurs et autres du Collège Bourget, comté de Vaudreuil, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Ste. Justine de Newton, comté de Vaudreuil, demandant l'établissement d'une Université, à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. François-Xavier de Verchères, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Varennes, comté de Verchères, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants de Contrecoeur, comté de Verchères, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

De Sir Hugh Allan et autres, de Montréal, demandant une charte incorporant la " Sucrerie de Betteraves du Bas-Canada."

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Qu'un comité soit nommé pour prendre en considération la requête de Sir Hugh Allan *et al.*, et pour examiner s'il ne serait pas à propos d'encourager la formation d'une compagnie pour la culture de la betterave et sa transformation en sucre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et de faire rapport à cette chambre, quand il le jugera convenable, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Armstrong, Beaudry, Dionne, Dostaler, Fraser, Hale, Le Maire, Ross, Starnes, Wood* et le moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (J) intitulé : Un acte pour amender l'acte vingt-cinquième Victoria, chapitre soixante-deux intitulé : " Un acte à l'effet d'incorporer la maison protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal," (*The Montreal Protestant House of Industry and Refuge.*)

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (K) intitulé : " Un acte pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant province du Canada, passé dans la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Un acte pour incorporer la société du fonds des veuves et des orphelins des ministres congrégationalistes,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (L) intitulé : " Acte pour investir la compagnie du Cimetière Mont-Royal des anciens cimetières protestants, dans la Cité de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 20) intitulé : " Acte pour détacher une certaine partie du comté de Montcalm et l'annexer au comté de Terrebonne, pour toutes fins électorales, municipales, judiciaires et d'enregistrement,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 22) intitulé : "Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre Alfred Duclos DeCelles au nombre de ses membres,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures, P. M.

Lundi, 9 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Dostaler*, des habitants de St. Damien, comté de Berthier,

Par le même, des habitants de St. Gabriel de Brandon,

Par l'Honorable M. *Bryson*, des habitants du comté d'Ottawa,

Par le même, du conseil municipal d'Aylmer,

Par l'Honorable M. *Eraser*, des habitants de la paroisse de St. Antoine, comté de Verchères,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des commissaires d'école de la cité de Montréal,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. *Proulx*, des habitants du village de Nicolet.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du "Trafalgar Institute," demandant des amendements à sa charte ;

Du "Young Men's Christian Association," Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

Du "Quebec Society for the prevention of cruelty to animals," demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Damien de Brandon, comté de Berthier,

Des habitants de l'Île du Pads, comté de Berthier,

Des habitants de Ste. Béatrix, comté de Joliette,

Des habitants de St. Côme, comté de Joliette,

Des habitants de Ste. Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne,

Du recteur et autres, du collège Ste. Thérèse, comté de Terrebonne,

Du recteur et autres, du collège Masson, comté de Terrebonne,

Des habitants de Terrebonne ;

Des habitants de St. Janvier de Blainville, comté de Terrebonne,

Des habitants de St. Sauveur, comté de Terrebonne,

Des habitants de Ste. Sophie, comté de Terrebonne,

Des habitants de Ste. Adèle, comté de Terrebonne,

Des habitants de Ste. Agathe, comté de Terrebonne,

Des habitants de Ste. Marguerite, comté de Terrebonne,

Des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne,

Des habitants de Lachenaie, comté de Terrebonne, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie ;

Des habitants du comté Jacques-Cartier, demandant que la prison de réforme soit fixée à Vaudreuil ;

Des habitants de Ste. Anne, comté Jacques-Cartier, demandant que la prison de réforme soit fixée à Vaudreuil ;

Des habitants de St. Clet, comté de Soulanges,

Des habitants de St. Ignace, comté de Soulanges,

Des habitants de l'Île Perrot, comté de Vaudreuil,

Des habitants de St. Joseph de Soulanges,

Des habitants de la Paroisse de St. Polycarpe, comté de Soulanges,

Des habitants de St. Paul l'Hermitte, comté de l'Assomption,

Des habitants de l'Assomption,

Des habitants de Repentigny, comté de l'Assomption,

Des habitants de St. Roch de l'Achigan, comté de l'Assomption,

Des habitants de St. Sulpice, comté de l'Assomption,

Du Recteur et autres, du collège de l'Assomption,

Des habitants de St. Lin, comté de l'Assomption, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du collège Ste. Marie.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le douzième jour de décembre courant, que le délai pour présenter des Bills Privés soit prolongé jusqu'à jeudi le dix-neuvième jour de décembre courant, et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill Brivé soit prolongé jusqu'à jeudi, le vingt-sixième jour de décembre courant.

L'Honorable M. *Ferrier* présente une pétition de la Compagnie de Crédit de Montréal.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la dite pétition soit lue en entier.

La dite pétition est alors lue par le greffier en entier.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (J) intitulé : "Un acte pour amender l'acte vingt-cinquième Victoria, chapitre soixante-deux intitulé : "Un acte à l'effet d'incorporer la maison protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal." (The Montreal Protestant House of Industry and Refuge.)"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (K) intitulé : "Un acte pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant province du Canada, passé dans la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté intitulé : "Un acte pour incorporer la société du fonds des veuves et des orphelins des ministres congrégationalistes,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (L) intitulé : "Acte pour investir la compagnie du Cimetière Mont-Royal des anciens cimetières protestants, dans la Cité de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 10 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs, présents sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i>	<i>Léry (de),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>McGreevy,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Hale,</i>	<i>Wood.</i>
<i>LeMaire,</i>	

La Pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Fraser*, des habitants de St. Marc, comté de Verchères.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues ;

Du Collège Ste. Thérèse, comté de Terrebonne, demandant la passation du projet de loi présenté par la Compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal ;

Du Conseil Municipal et des habitants de Ste. Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne, demandant la passation du projet de loi présenté par la Compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal ;

Des Conseils Municipaux du village et de la Paroisse de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant la passation du projet de loi présenté par la Compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal ;

Des habitants de Ste. Anne des Plaines, comté de Terrebonne, demandant l'établissement d'une Université à Montréal.

L'Honorable M. *LeMaire*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
ce 10 Décembre 1872.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

De certains hôteliers de la ville de Québec, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de St. Gabriel de Stratford, comté de Wolfe, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Montmagny s'opposant à la passation du bill intitulé : " Acte pour détacher le comté de Bellechasse du District Judiciaire de Montmagny et l'annexer à celui de Québec ;

Des habitants du canton de l'Île aux Allumettes, demandant de l'aide pour construire un pont ;

De la corporation du Collège de Sorel, demandant de l'aide ;

Des Dames Directrices de l'Orphelinat de Sorel, demandant de l'aide ;

Des habitants du comté de Jacques Cartier, des habitants de Ste. Anne, comté de Jacques Cartier, des habitants de Ste. Justine de Newton et des habitants de Rigaud, demandant que la prison de réforme soit fixée à Vaudreuil ;

Du " Quebec Society for the prevention of cruelty to animals, " demandant de l'aide ;

Du " Trafalgar Institute, " demandant des amendements à sa charte ;

Des Dames Directrices de l'Orphelinat de Sorel, demandant un acte d'incorporation ;

Du " Young Men's Christian Association, " Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

Des habitants de St. Joseph de Soulanges ;

Des habitants de St. Clet ;

Des habitants de Zotique ;

Des habitants de St. Pclycarpe ;

Des habitants du Coteau-Landing ;

Des habitants de St. Ignace du Coteau du Lac, seigneuries de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil, demandant un mode plus sommaire et moins dispendieux pour opérer la commutation des rentes, etc ;

De Thomas Shipman et autres, demandant un acte d'incorporation pour la Compagnie d'Hôtel de Cacouna.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De L. R. Masson, et autres, demandant un acte incorporant une Société Canadienne d'Assurance contre le feu ;

De la Compagnie de Crédit de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

De J. H. Pangman, et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie,

sous le nom de " La Compagnie de chemin de fer de Colonisation de Montréal et des Laurentides.

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

D'Antoine Mayrand, de Nicolet, demandant la permission exclusive de construire des piliers, des boîtes, des culées, etc., sur la Rivière Nicolet, dans un espace déterminé.

Votre comité après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis par la 49^{ème} règle avaient été donnés, mais non ceux exigés par la 50^{ème} règle :

De John McDougall & Sons, des Trois-Rivières, demandant la passation d'un acte les autorisant à bâtir un pont sur " La pointe à la Hache. "

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis par la 49^{ème} règle, avaient été donnés :

De la compagnie Hydraulique et Manufacturière de la Rivière Richelieu, demandant un acte d'incorporation.

Le tout respectueusement soumis

F. H. LEMAIRE

Président pro tem

Sur motion de l'Honorable M. *Le Maire*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Le Maire*, du comité des ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 22) intitulé : " Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre Alfred Duclos DeCelles au nombre de ses membres," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *LeMaire*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 20) intitulé : " Acte pour détacher une certaine partie du comté de Montcalm et l'annexer au comté de Terrebonne, pour toutes fins électorales, municipales, judiciaires et d'enregistrement," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne les Bills suivants, savoir : le Bill (J) intitulé : " Un acte pour amender l'acte vingt-cinquième Victoria, chapitre soixante-deux intitulé : " Un acte à l'effet d'incorporer la maison protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal." (The Montreal Protestant House of Industry and Refuge,) le Bill (K) intitulé : " Un acte pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant province du Canada, passé dans la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Un acte pour incorporer la société du fonds des veuves et des orphelins des ministres congrégationalistes, et le Bill (L) intitulé : " Acte pour investir la compagnie du Cimetière Mont-Royal des anciens cimetières protestants, dans la Cité de Montréal."

L'Honorable M. *Ferrier*, présente un Bill (M) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de crédit de Montréal."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'Honorable M. *Ferrier* présente un Bill (N) intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 Victoria, chap. 59, intitulé : " Acte pour incorporer "The Young Men's Christian Association."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'Honorable M. *Archambeault* présente un Bill (O) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, et constituer un conseil des Arts et Manufactures."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 3) intitulé : " Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la Province de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 11 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i> <i>Armstrong,</i> <i>Beaubien,</i> <i>Beaudry,</i> <i>Bryson,</i> <i>Dionne,</i> <i>Dostaler,</i> <i>Ferrier,</i> <i>Fraser,</i> <i>Gingras,</i> <i>Hale,</i>	<i>Le Maire,</i> <i>Léry (de),</i> <i>McGreevy,</i> <i>Panet,</i> <i>Proulx,</i> <i>Prudhomme,</i> <i>Rodier,</i> <i>Ross,</i> <i>Starnes,</i> <i>Thibaudeau,</i> <i>Wood.</i>
--	--

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Ephrem de Tring, comté de Beauce,

Par le même, du Conseil Municipal de St. Vital de Lambton,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants du village du canton de Chambly.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Damien, comté de Berthier, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Gabriel de Brandon, comté de Berthier, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du comté d'Ottawa, s'opposant à la passation du bill faisant de Hull, le chef-lieu du comté pour les fins d'Enregistrement et de Municipalité ;

Du Conseil Municipal du village d'Aylmer, s'opposant à la passation du bill faisant de Hull, le chef-lieu du comté pour les fins d'Enregistrement et de Municipalité ;

Des habitants de St. Antoine, comté de Verchères, demandant que le dit comté soit divisé en deux divisions d'enregistrement ;

Des commissaires d'école de la ville de Montréal, demandant qu'une taxe d'un cinquième de centin dans la piastre, soit prélevée sur la valeur de la propriété foncière à Montréal, pour les fins de l'Instruction Publique ;

Des Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur des enfants pauvres de leur orphelinat ;

Des habitants du village de Nicolet, s'opposant à la passation du projet de loi, incorporant le dit village de Nicolet.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (K) intitulé : " Acte pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant province du Canada, passé dans la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Un acte pour incorporer la " société du fonds des veuves et des orphelins des ministres congrégationalistes," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois,
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (J) intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-sixième Victoria, chapitre soixante-deux, intitulé : " Acte pour incorporer la Maison Protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal, (*The Montreal Protestant House of Industry and Refuge*)," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporté à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (L) intitulé : " Acte pour investir la Compagnie du Cimetière Mont-Royal des anciens cimetières protestants, dans la cité de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 14) intitulé : " Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, le comté de Bellechasse du District de Montmagny, et l'annexer au District de Québec,"

L'Honorable M. *Beaubien* propose :

Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Bryson, Le Maire, de Léry, Ross, Starnes* et du moteur, avec instruction de l'amender de la manière suivante :

1o Dans le préambule du dit Bill, première ligne, retrancher le mot " du " et le remplacer par les mots suivants " de la paroisse de Beaumont, dans le "

2o. Dans la première clause, à la ligne première, ajouter après le mot " prochain " les mots suivants : " la paroisse de Beaumont dans," retrancher aussi le dernier mot de la 4ème ligne de la dite clause et le premier de la cinquième ligne, et les remplacer par les mots suivants : " la dite paroisse de Beaumont, dans le."

3o. Dans la seconde clause, à la deuxième ligne, retrancher les mots suivants " le dit comté de Bellechasse " et les remplacer par les mots suivants " la dite paroisse de Beaumont "

4o. Que le titre du Bill soit " Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, la paroisse de Beaumont, dans le comté de Bellechasse, du district judiciaire de Montmagny et l'annexer au district de Québec. "

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : " Acte pour diviser le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 3.) intitulé : " Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la Province de Québec,"

L'Honorable M. *Thibaudeau* propose,

Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'Honorable M. *Ross* propose en amendement, secondé par l'Honorable M. *Beaudry*,

Que le dit Bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit résolu :

Que, dans l'opinion de cette chambre, le système actuel du double mandat ne peut affecter l'indépendance du Parlement, et qu'il n'existe pas de raisons suffisantes pour justifier la Législature de l'abolir, et par là même, de restreindre les justes droits et privilèges du peuple, dans le choix de ses représentants.

Et des débats s'étant élevés,

A six heures l'Honorable Orateur a laissé le fauteuil.

A sept heures et demie,

Les débats sont repris sur la motion de l'Honorable M. *Ross*, et

L'Honorable M. *Fraser* propose en amendement au dit amendement :

Que le dit Bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit ren-

voyé à l'Assemblée Législative afin que cette chambre puisse en effacer tout ce qui a rapport aux Honorables Conseillers Législatifs, lesquels étant nommés par la Couronne, ne sauraient perdre leurs privilèges que par suite d'un amendement direct à la constitution.

Et objection étant faite à la dite motion qu'elle n'est pas dans l'ordre,

L'Honorable Orateur a déclaré la dite motion hors d'ordre.

Ordonné en conséquence.

L'Honorable M. *Hale* propose en amendement à l'amendement de l'Honorable M. *Ross*,

Que tous les mots après " ne soit pas maintenant lu la seconde fois " soient retranchés et que les suivants leur soient substitués : " Mais que le dit Bill soit référé à un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Beaubien, Beaudry, Ross*, et le moteur, avec instruction d'amender le dit Bill en retranchant les mots " nommé membre du Conseil Législatif ou " dans les cinquième et sixième lignes, et les mots " du Conseil Législatif ou " dans la neuvième ligne, les mots " du dit Conseil Législatif ou " dans les douzième et treizième lignes, et les mots " ou ne sera nommé au Conseil Législatif " dans la seizième ligne du dit Bill.

Après débats ;

La question de concours étant mise sur la motion en amendement à l'amendement, la chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Armstrong,
Hale,

Proulx,

Thibaudéau. 4.

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville (de)
Bryson,
Dionne,

Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
LeMaire,
Léry (de),
McGreevy,

Panet,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
et Wood. 18.

Ainsi elle résolue dans la négative.
Ordonné, en conséquence.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion en amendement de l'Honorable M. *Ross*, la chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit, savoir :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Dostaler,</i>	<i>McGreevy,</i>	
<i>Beaubien,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Panet,</i>	
<i>Beaudry,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Prudhomme,</i>	
<i>Boucherville (de),</i>	<i>Hale,</i>	<i>Ross,</i>	
<i>Bryson,</i>	<i>Le Maire,</i>	et <i>Wood.</i>	17.
<i>Dionne,</i>	<i>Léry (de),</i>		

NON-CONTENTS :

Les Honorable Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Rodier,</i>	et <i>Thibaudeau.</i>	5.
<i>Proulx,</i>	<i>Starnes,</i>		

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Et la dite motion en amendement devenant la motion principale,

Et la question de concours étant mise sur icelle, elle est résolue dans l'affirmative, sur la même division.

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 12 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs, présents sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Proulx*, de Dame Marie Louise Levasseur *et al.*, de Nicolet,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de J. B. R. Dufresne, Ecuier, de Québec.

La Pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants de la Pâroisse de St. Marc, comté de Verchères, s'opposant à la passation du projet de loi divisant le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport annuel de l'Union St. Joseph de Sorel, pour 1872.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (E) intitulé : " Acte pour valider certains Inventaires," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (M) intitulé : " Acte pour amender l'acte 35 Victoria, chapitre 36, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de crédit de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés,

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (N) intitulé :
 " Acte pour amender l'acte 34 Victoria, chapitre 59, intitulé : " Acte pour incorporer *The Montreal Young Men's Christian Association*,"

Sur motion de l'Honorable *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 13 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i>	<i>Léry (de),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>McGreevy,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Hale,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Le Maire,</i>	

La Pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Le Maire*, de M. *Berthiaume, Ecuyer, Maire, et al*, de la paroisse de Ste. Marthe, dans le comté de Vaudreuil.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Ephrem de Tring, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du village de Chambly, s'opposant à la demande de la Compagnie de Chemin de Fer "Eastern Counties Junction."

L'Honorable M. *Beaubien*, du Comité Conjoint des Impressions, présente son troisième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre de Comité No. 3.
11 Décembre, 1872.

Le Comité Conjoint sur les Impressions pour les deux chambres, a l'honneur de présenter comme son troisième Rapport, le Rapport "A" de son Sous-Comité.

Respectueusement soumis,

J. O. BEAUBIEN.
Président.

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre de Comité, No. 3.
Mercredi, 11 Décembre, 1872.

Rapport "A," du Sous-Comité
du Comité Conjoint sur les
Impressions pour les deux
Chambres. }

Au Président du Comité
Conjoint sur les Impressions.

Monsieur le Président,

Votre Sous-Comité a l'honneur de faire rapport, qu'il a choisi l'Honorable M. *Hale* pour son Président ;

Qu'il a examiné les documents suivants, et en recommande l'impression pour l'usage des Députés et pour les documents de la session, savoir :

No. 14—Réponse à une Adresse du 20 novembre 1872 : Correspondance entre le Gouvernement Fédéral, d'Ontario et de Québec, relativement au partage du surplus de la dette, etc., etc.

No. 15—Réponse à une Adresse du 20 novembre 1872 : Copie de toute correspondance relative aux lois passées et virtuellement mises de côté, etc., etc.

Qu'il a aussi examiné les onze documents suivants, et recommande qu'ils ne soient pas imprimés.

No. 7—Réponse à une Adresse du 13 Novembre 1872 : Correspondance relative à la nomination de Juges de Paix, pour les paroisses de St. Luc et St. Bernard de Lacolle, comté de St. Jean, etc., etc.

No. 9—Réponse à une Adresse au sujet de la demande d'un congé d'absence par le Juge Mondelet, etc., etc.

No. 10—Réponse à une Adresse : Correspondance relative à la radiation de certains noms de la liste des Juges de Paix pour Montmagny, etc., etc.

No. 17—Réponse à une Adresse : Instructions données au Surintendant de la Police de Québec, à l'occasion des dernières élections pour la Chambre des Communes du Canada, etc., etc.

No. 18—Réponse à une Adresse du 15 Novembre 1872 : Correspondance relative à la translation du Bureau d'Enregistrement de Montréal, etc., etc.

No. 19—Réponse à une Adresse du 13 Novembre 1872 : Noms et résidences des employés à la Cadastration, etc., etc.

No. 20—Réponse à une Adresse du 25 Novembre 1872 : Dates des dépôts faits par le Trésorier de la Cité de Montréal, pour expropriations, etc., etc.

No. 22—Réponse à une adresse du 21 Décembre 1871 : Etat des terres occupées et concédées en vertu de permis, dans les Comtés de Montmagny et de Bellechasse, depuis le 15 Avril dernier, et reprises, etc., etc.

No. 23—Réponse à une Adresse du 21 Décembre 1871 : Relative à l'état du montant des sommes remises, depuis le 15 Juillet 1867, aux personnes endettées pour le prix des terres achetées du Gouvernement avant ou après le 1er Juillet 1867.

No. 24—Réponse à une Adresse du 15 Novembre 1872 : Relative aux demandes faites depuis le 1er Juillet 1867, jusqu'à ce jour, pour octroi de grèves, etc., etc.

Pétition de P. N. Poitevin et autres, employés dans les bureaux du Prototaire de la Cour Supérieure, et du Greffier de la Cour de Circuit, etc., etc.

(Signé)

ED. HALE, Président

"

J. FERRIER,

"

J. L. BEAUDRY,

"

E. GÉRIN.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité spécial auquel a été référé le Bill (No. 14.) intitulé : "Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, le comté de Bellechasse du district de Montmagny, et l'annexer au District de Québec," fait rapport qui le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la chambre le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est,

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi, prochain.

L'Honorable M. *Le Maire*, présente un Bill (P) intitulé : "Acte pour incorporer "l'Association Musicale de Québec."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne les deux bills suivants, savoir : le bill (A) intitulé : " Acte pour amender l'acte 35 Victoria, chapitre 36, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de crédit de Montréal," et le Bill (N) intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 Victoria, chapitre 59, intitulé : " Acte pour incorporer *The Montreal Young Men's Christian Association*."

L'Honorable M. *Archambeault*, présente un Bill (Q) intitulé : " Acte pour la protection des oiseaux insectivores et autres."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (O) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, et constituer un conseil des Arts et Manufactures,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 16 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur;

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Le Maire,

Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudreau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin,

Par le même, des habitants de Ste. Germaine de Dorchester,

Par le même, des habitants de Ste. Germaine de Dorchester,

Par le même, des habitants du Lac Etchemin,

Par le même, des habitants de Ste. Malachie,

Par le même, des habitants du Canton de Frampton,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, des commissaires d'école catholiques de Québec,

Par l'Honorable M. *Starnes*, des habitants de St. Antoine, comté de Verchères,

Par le même, des habitants de Belœil, comté de Verchères,

Par le même, des habitants de Verchères,

Par le même, des habitants de Varennes, comté de Verchères,

Par le même, des habitants de Contreccœur, comté de Verchères,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des citoyens de la Cité de Montréal.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Madame Marie-Louise Levasseur, épouse séparée de biens d'Antoine Mayrand, Ecuier, de Nicolet, demandant une aide de \$3,000 pour la construction d'un pont ;

De J. B. Rivard Dufresne, Député-Protonotaire de la Cour Supérieure à Québec, demandant qu'il lui soit payé une gratification pour ses services extraordinaires depuis le 1er septembre dernier, ou toute augmentation de salaire juste et raisonnable.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 14 Décembre 1872.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

De la Corporation du Collège Ste. Marie, Montréal, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du dit Collège Ste. Marie ;

De Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, des Chanoines et autres prêtres de l'Evêché ;

Du Révd. L. U. Lavallée, curé, et vingt autres habitants de St. Vincent de Montréal ;

Du Révd. L. A. Charlebois, curé, et dix-neuf autres habitants de Ste. Thérèse de Blainville ;

Du Recteur et autres, du Collège Ste. Thérèse ;

Du Recteur et autres, du Collège Masson ;

Du Révd. Mr. Jasmin, curé, et six autres habitants de St. Janvier de Blainville ;

Du Révd. L. T. Piché, curé, et huit autres habitants de Terrebonne ;

Du Révd. T. Dagenais, curé, et huit autres habitants de St. Sauveur ;

Du Révd. F. P. Prudhomme, curé, et huit autres habitants de Ste. Sophie ;

Du Révd. M. Dequoy, curé, et treize autres habitants de Ste. Adèle ;

Du Révd. M. Leblanc, curé, et sept autres habitants de Ste. Agathe de Berresford ;

Du Révd. M. Arnault, et sept autres habitants de Ste. Marguerite ;

Du Révd. M. Thibodeau, et treize autres habitants de St. Jérôme ;

Du Révd. M. Demers, et huit autres habitants de Ste. Anne des Plaines ;

Du Révd. M. Normandin, et huit autres habitants de Lachenaie, tous du comté de Terrebonne ;

Du Révd. M. Watier, et vingt-quatre autres habitants de St. François de Salles ;

Du Révd. M. Lavallée, et dix-huit autres habitants de St. Vincent de Paul ;

Du Révd. T. Perrault, et douze autres habitants de Ste. Rose ;

- Du Curé et de trente-trois autres habitants de Ste. Dorothee, tous du comté de Laval ;
- Du Révd. M. Lapierre, et dix-sept autres habitants de St. Henri ;
- Du Révd. M. Rioux, curé, et dix-sept autres habitants du Coteau St. Louis ;
- Du Révd. M. Mongeau, et huit autres habitants de la Longue-Pointe ;
- Du Révd. M. Maréchal, et quarante-neuf autres habitants de Notre-Dame de Grâce ;
- Du Révd. M. Toupin, et huit autres habitants de St. Joseph, Rivière des Prairies ;
- Du Curé et treize autres habitants de la Nativité d'Hochelaga ;
- Du Révd. M. Caisse, et vingt-neuf autres habitants de la Pointe-aux-Trembles ;
- Du Révd. M. Rochette, et quatorze autres habitants du Sault-au-Récollet, tous du comté d'Hochelaga ;
- Du Revd. M. Huot, et trois autres habitants de St. Paul l'Ermite ;
- Du Revd. M. Dorval, et huit autres habitants de l'Assomption ;
- Du Revd. M. Laporte, et sept autres habitants de Repentigny ;
- Du Revd. M. Brassard et quatorze autres habitants de St. Roch de l'Achigan ;
- Du Révd. M. Birs, et sept autres habitants de St. Sulpice ;
- Du Recteur et autres, du Collège de l'Assomption ;
- Du Curé et vingt-un habitants de St. Lin, tous du comté de l'Assomption ;
- Du Révd. M. Lesage, et neuf autres habitants de St. Valentin ;
- Du Révd. M. Aubry, et vingt-un habitants de St. Jean ;
- Du Révd. M. Barret, et vingt-un habitants de St. Luc, tous du comté de St. Jean ;
- Du Révd. M. Chagnon, et treize autres habitants de St. Clet ;
- Du Révd. M. Dufour, et onze autres habitants de St. Ignace ;
- Du Révd. M. Roy, et neuf autres habitants de St. Joseph de Soulanges ;
- Du Révd. M. Rémillard, et dix autres habitants de St. Polycarpe, tous du comté de Soulanges ;
- Du curé et de cinq autres habitants de Ste. Julie ;
- Du Révd. Corbeil, et de neuf autres habitants de St. François Xavier de Verchères ;
- Du Révd. M. Bourbonnais, et vingt-un autres habitants de Varennes ;
- Du Révd. M. Chevigny, et sept autres habitants de Contrecoeur, tous du comté de Verchères ;
- Du Révd. M. Bélanger, et vingt-un habitants de Rigaud ;
- Du Curé et douze autres habitants de Vaudreuil ;
- Du Révd. M. Boissonnault, et sept autres habitants de Ste. Marthe ;
- Des Professeurs et autres, du Collège Bourget ;
- Du Révd. M. Mathieu, et sept autres habitants de Ste. Justine de Newton ;
- Du Révd. M. Turcot, et treize autres habitants de l'Île Perrot, tous du comté de Vaudreuil ;
- Du Révd. M. St. Jacques, et huit autres habitants de St. Côme ;
- Du Révd. M. Blanchard, et de deux autres habitants de Ste. Béatrix ;
- De cent quatre vingt quatorze habitants, tous du comté de Joliette ;
- Du Révd. M. Moreau, de St. Régis ;
- De T. Woods, et vingt-deux autres habitants de St. Joseph de Huntingdon ;
- Du Révd. M. Vinet, et vingt-sept autres habitants de St. Anicet ;
- Du Révd. M. Geoffroy, et cinquante-cinq habitants de St. Romain de Hemmingford, tous du comté de Huntingdon ;

- Du Révd. M. Guyon, et dix-huit autres habitants de St. Eustache ;
 Du Révd. M. Taillon, et seize autres habitants de Ste. Monique ;
 Du Révd. M. Thibaudeau, et sept autres habitants du patronage de St. Joseph ;
 Du Révd. M. Théberge, et quatre autres habitants de St. Augustin ;
 Du Curé et vingt autres habitants de St. Colomban ;
 Du Révd. M. DesMarais, et huit autres habitants de St. Placide ;
 Du Révd. M. Dequoy, et sept autres habitants de St. Hermas, tous du Comté des Deux Montagnes ;
 Du Révd. M. Gravel, et seize autres habitants de la Prairie ;
 Du Révd. M. Morin, et vingt autres habitants de St. Jacques Le Mineur ;
 Du Révd. M. Hurteau, et cinq autres habitants de St. Constant ;
 Du Révd. M. Lauzon, et onze autres habitants de St. Philippe ;
 Du Révd. M. Trudel, et neuf autres habitants de St. Isidore, tous du comté de Laprairie ;
 Du Révd. M. Desautels, et six autres habitants de St. Damien de Brandon ;
 Du Révd. M. Plinguet, et dix-sept autres habitants de la Visitation de l'Île du Pads ;
 De cent trois habitants, tous du comté de Berthier ;
 Du Révd. M. Pepin, et trente-deux autres habitants de Boucherville ;
 Du Révd. M. Dupras, et vingt autres habitants de St. Basile le Grand ;
 Du Curé et de treize autres habitants de St. Hubert ;
 Du Révd. M. Piette, et de sept autres habitants de St. Bruno ;
 Du Révd. M. Thibault, et de dix-sept autres habitants de Longueuil, tous du comté de Chambly ;
 Du Révd. M. Archambault, et de six autres habitants de St. Timothé ;
 Du Curé et de onze autres habitants de St. Etienne de Beauharnois ;
 Du Révd. M. Perreault, et de vingt-cinq autres habitants de St. Stanislas de Kostka ;
 Du Curé et de trois autres habitants de St. Louis de Gonzague ;
 Du Curé et de treize autres habitants de Ste. Cécile ;
 Du Révd. M. Charland, et de trente trois autres habitants de Beauharnois, tous du comté de Beauharnois ;
 Du Révd. M. Birtz, et seize autres habitants de Ste. Julienne ;
 Du Révd. M. Laberge, et cinq autres habitants de St. Hippolyte ;
 Du Révd. M. Laporte, et vingt trois autres habitants de St. Patrice de Rawdon ;
 Du Révd. M. Charron, et de huit autres habitants de St. Esprit ;
 Du Révd. M. Maréchal, et de dix autres habitants de St. Jacques de l'Achigan ;
 Du Révd. M. Clément, et de cinq autres habitants de St. Alexis, tous du comté de Montcalm ;
 Du Curé et de vingt-six autres habitants de St. Cyprien ;
 Du Curé et de dix-huit autres habitants de St. Michel Archange ;
 Du Révd. M. Primeau, et de sept autres habitants de St. Patrice de Sherrington ;
 Du Révd. M. Beaudry, et de quatorze autres habitants de St. Rémi ;
 Du Révd. M. Dagenais, et de sept autres habitants de St. Edouard, tous du comté de Napierville ;
 Du Révd. M. Pepin, et de quatorze autres habitants de St. Antoine Abbé, des comtés de Huntingdon et de Chateauguay, demandant l'établissement d'une Université à Montréal, sous le contrôle du Collège Ste. Marie ;

Des habitants de St. Damien, comté de Berthier, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Du Conseil Municipal du village d'Aylmer, et des habitants du comté d'Ottawa, s'opposant à la passation du bill faisant de Hull le chef-lieu du comté pour les fins d'enregistrement et de municipalité ;

Des Filles de la Charité de l'Hotel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur des enfants pauvres de leur orphelinat ;

Des habitants de Nicolet, s'opposant à la passation du projet de loi, incorporant le dit village de Nicolet ;

Du Collège Ste. Thérèse, du Conseil Municipal et des habitants de Ste. Thérèse de Blainville, des conseils municipaux du village et de la paroisse de St. Jérôme, tous du comté de Terrebonne, demandant la passation du projet de loi présenté par la Compagnie du chemin à lisses de Colonisation du Nord de Montréal ;

Des Commissaires d'Ecole de la ville de Montréal, demandant qu'une taxe d'un cinquième de centin dans la piastre, soit prélevée sur la valeur de la propriété foncière, à Montréal, pour les fins de l'instruction publique ;

Des habitants de St. Ephrem de Tring, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du village de Chambly, s'opposant à la demande de la Compagnie du chemin de fer de " Jonction des comtés de l'Est."

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (N) intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 Victoria, chapitre 59, intitulé : ' Acte pour incorporer *The Montreal Young Men's Christian Association*," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (M) intitulé : " Acte pour amender l'acte 35 Victoria, chapitre 36, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de crédit de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Panet*, du comité pour examiner les règlements de cette chambre, présente son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir ;

CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de Comité No. 3.

14 Décembre 1872.

Le comité nommé pour examiner les réglemens de cette chambre, a l'honneur de faire rapport qu'il recommande que les dits réglemens soient amendés comme suit :

1o. Que le dernier mot de la 2ème ligne et tous les autres mots qui suivent dans la 41ème règle soient retranchés.

2o. Que le mot "trois" à la seconde ligne de la règle 47 soit effacé et remplacé par le mot "deux" et que le mot "quatre" à la 5ème ligne de la dite règle soit retranché et remplacé par le mot "trois."

3o. Ajouter après le mot "traverse" de la 7ème ligne de la page 14 les mots suivans "la construction d'usines ou travaux pour fournir du gaz ou de l'eau," après le mot "de" de la ligne suivante ajouter les mots "Professions, métiers, ou de" ajouter aussi après le mot "social" de la même ligne, les mots qui suivent, "L'Incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, l'imposition d'aucune taxe locale, la division d'aucun comté, pour toutes autres fins que celles de la représentation en parlement, ou d'aucun canton, le changement de site d'aucun chef-lieu, ou d'aucun bureau local, les réglemens concernant toute commune, le réarpentage de tout canton, ligne ou concession." (Les amendemens contenus au No. 3 ne regardent que la version française.)

4o. Que le mot "deux" de la 4e ligne, page 15, soit retranché et remplacé par le mot "un."

La règle 54 est amendée en ajoutant après le dernier mot, les mots suivans : "Pourvu qu'il soit endossé sur icelui qu'il a été rapporté favorablement par le comité.

Le tout humblement soumis

LOUIS PANET

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération, en comité général, Jeudi prochain, et que le greffier reçoive instruction de donner avis à tous les membres de cette chambre qui ont assisté pendant cette session, des changemens projetés.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 14) intitulé : "Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, la paroisse de Beaumont, dans le comté de Bellechasse, du District judiciaire de Montmagny, et l'annexer au District de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendemens auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé :
“ Acte pour diviser le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement,”

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Qu'il lui soit permis de retirer le dit Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (P) intitulé :
“ Acte pour incorporer “ l'Association Musicale de Québec,”

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Lemaire*, il est
O'donné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. *Lemaire*, il est
Ordonné, Que la cinquante huitième règle de cette chambre soit suspendue
en ce qui concerne ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (O) intitulé :
“ Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des
Travaux Publics, et constituer un conseil des Arts et Manufactures,”

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain,
à 3 heures P. M.

Mardi, 17 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudreau,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de F. B. Mathews *et al.*, de Montréal,

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que la dite pétition soit lue en entier.
La dite pétition est alors lue en entier par le greffier.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Les Pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *McGreevy*, des commissaires d'Ecoles protestantes de la cité de Québec,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de St. Hippolyte.

La Pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants de Ste. Marthe, demandant que la prison de réforme soit fixée à Vaudreuil.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (P) intitulé : " Acte pour incorporer l'Association Musicale de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 24) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 17) intitulé : " Acte pour amender l'acte pour assurer l'indépendance de la législature de cette province," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 13) intitulé : " Acte concernant certaines compagnies à fonds social," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 11) intitulé : " Acte concernant le cautionnement de certains officiers judiciaires de la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 56) intitulé : " Acte pour changer les limites des comtés de Portneuf et de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue jusqu'à la fin
 de la session.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills privés soit pro-
 longé jusqu'à jeudi, le dix-neuvième jour de Décembre courant et celui pour pré-
 senter un Bill privé ou recevoir le rapport d'un comité permanent ou spécial sur
 un Bill privé, soit prolongé jusqu'à la fin de la session.

L'ordre du jour étant appelé pour la 3ème lecture du Bill (N) intitulé : " Acte
 pour incorporer l'acte 34 Victoria, chapitre 59, intitulé : " Acte pour incorporer
The Montreal Young Men's Christian Association,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours
 de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la 3ème lecture du Bill (V) intitulé :
 " Acte pour amender l'acte 35 Victoria, chapitre 36, intitulé : " Acte pour
 incorporer la compagnie de crédit de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours
 de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (O) intitulé :
 " Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des
 Travaux Publics, et constituer un conseil des Arts et Manufactures,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la cham-
 bre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain
 à 3 heures P. M.

Mercredi, 18 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<p><i>Archambeault,</i> <i>Armstrong,</i> <i>Beaubien,</i> <i>Beaudry,</i> <i>Bryson,</i> <i>Dionne,</i> <i>Dostaler,</i> <i>Ferrier,</i> <i>Fraser,</i> <i>Gingras,</i> <i>Hale,</i></p>	<p><i>Le Maire,</i> <i>Léry (de),</i> <i>McGreevy,</i> <i>Panet,</i> <i>Proulx,</i> <i>Prudhomme,</i> <i>Rodier,</i> <i>Ross,</i> <i>Starnes,</i> <i>Thibaudeau,</i> <i>Wood.</i></p>
---	---

La Pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Fraser*, des habitants de St. Césaire.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin, partant du 5ème rang du canton de Ware et aboutissant au 11ème rang du susdit canton ;

Des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin, demandant de l'aide en faveur d'un chemin, courant entre les 9ème et 10ème rangs de Cranbourne, jusqu'à St. François de Beauce ;

Des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin passant entre les 3ème et 4ème rangs de Ware et conduisant à un moulin à farine ;

Des habitants de Ste. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants des 7ème et 8ème rangs du canton de Frampton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin et la construction d'un pont ;

Des Commissaires d'Ecoles Catholiques romains de la Cité de Québec, demandant la passation d'un certain projet de loi ;

Des habitants de St. Antoine, comté de Verchères, s'opposant à la passation du projet de loi, divisant le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement ;

Des habitants de Belœil, comté de Verchères, s'opposant à la passation du projet de loi, divisant le comté de Verchères, en deux divisions d'enregistrement ;

Des habitants de Verchères, s'opposant à la passation du projet de loi, divisant le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement ;

Des habitants de Varennes, comté de Verchères, s'opposant à la passation du projet de loi, divisant le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement;

Des habitants de Contrecoeur, comté de Verchères, s'opposant à la passation du projet de loi, divisant le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement;

Des habitants de Montréal, demandant que la vaccination ne soit plus obligatoire.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son huitième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
ce 18 Décembre 1872.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport.

Vo're comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger l'avis requis par la 49ème règle :

Des habitants de Ste. Marthe, demandant que la Prison de Réforme soit fixée à Vaudreuil ;

De J. B. Rivard-Dufresne, député-protonotaire de la Cour Supérieure, Québec, demandant qu'il lui soit payé une gratification pour ses services extraordinaires depuis le 1er septembre dernier, ou toute augmentation de salaire juste et raisonnable ;

De Dame Marie-Louise Levasseur, épouse séparée de biens d'Antoine Mayrand, Ecuier, de Nicolet, demandant un aide de \$3,000 pour la construction d'un pont.

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis avaient été donnés :

De C. J. Brydges, Ecr., et autres, pour remettre en vigueur l'acte incorporant la Compagnie Hydraulique et des Docks de Montréal.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné. Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable Orateur présente le rapport du Comité Conjoint de la Bibliothèque.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

A L'HONORABLE CONSEIL LÉGISLATIF

Le comité conjoint de la Bibliothèque a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné attentivement le compte de dépenses de la Bibliothèque, et l'a trouvé correct et bien tenu.

Sur l'appropriation votée l'année dernière, il restait encore, le premier Novembre dernier, une balance en caisse de \$1,119.70.

Votre Comité croit qu'il est de son devoir d'accorder, au bibliothécaire, M. Lemay, et au comptable M. Simoneau, un traitement égal à celui des autres chefs de bureau. Ces Messieurs occupent, en effet, des positions importantes et pleines de responsabilité. Cependant, comme votre Comité ne croit pas pouvoir régler le traitement de M. Simoneau, sans en référer au Comité des Dépenses Contingentes, il a l'honneur d'appeler l'attention de ce Comité sur sa résolution.

Votre Comité croit aussi agir sagement en proposant de porter à \$500 par année le salaire du messenger de la bibliothèque, et de nommer un assistant-bibliothécaire avec un salaire annuel de \$600.

Votre Comité a trouvé la bibliothèque dans un bon ordre, bien qu'elle laisse un peu à désirer, et il a la confiance qu'aussitôt après l'impression du catalogue, elle sera tenue dans un ordre parfait.

Le tout respectueusement soumis

Québec, 17 Décembre 1872.

L'Honorable M. *Ferrier* présente un Bill (R) intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte incorporant la compagnie hydraulique et des Docks de Montréal."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la première partie de la quarante-et-unième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 69) intitulé: "Acte pour incorporer "la compagnie d'Assurance des cultivateurs de la Province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (D) intitulé: "Acte pour amender les actes concernant la colonisation, trente-unième Victoria, chapitre vingt, et trente-deuxième Victoria, chapitre treize," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (Q) intitulé: "Acte pour la protection des oiseaux insectivores et autres,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 24) intitulé :
 " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses
 de Lévis à Kennebec,"

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 17) intitulé :
 " Acte pour amender l'acte pour assurer l'indépendance de la Législature de cette
 province,"

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la
 chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 13) intitulé :
 " Acte concernant certaines compagnie à fonds social,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la cham-
 bre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 11)
 intitulé : " Acte concernant le cautionnement de certains officiers judiciaires de
 la Province de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
O donné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la cham-
 bre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 56) inti-
 tulé : " Acte pour changer les limites des comtés de Portneuf et de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (O) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, et constituer un conseil des Arts et Manufactures,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et l'Honorable M. *Starnes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, et

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain,
à 3 heures P. M.

Jeudi, 19 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeMaire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable *M. Beaudry*, des citoyens de Montréal.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Kilkenny et de Wexford, comté de Montcalm, demandant un octroi de deux mille piastres, pour le parachèvement d'un chemin ;

Des commissaires d'Ecoles Protestantes de Québec, demandant la passation d'un certain projet de loi.

L'Honorable *M. Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son neuvième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 19 Décembre 1872

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième Rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Des habitants de St. Antoine, comté de Verchères, demandant que le dit comté soit divisé en deux divisions d'enregistrement ;

Des habitants de St. Antoine ;

Des habitants de Belœil ;

Des habitants de St. Marc ;

Des habitants de Contrecoeur ;

Des habitants de Verchères ;

Des habitants de Varennes, tous du comté de Verchères, s'opposant à la passation du projet de loi divisant le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement ;

Des habitants de Montréal, demandant que la vaccination ne devienne pas obligatoire ;

Des habitants des 7ème et 8ème rangs du canton de Frampton, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin, et la construction d'un pont ;

Des habitants de Ste. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin passant entre les troisième et quatrième rang de Ware, et conduisant à un moulin à farine ;

Des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin, demandant de l'aide en faveur d'un chemin courant entre les neuvième et dixième rangs de Cranbourne jusqu'à St. François de Beauce ;

Des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin partant du cinquième rang du canton de Ware, et aboutissant au onzième rang du susdit canton ;

Des habitants de Ste Germaine du Lac Etchemin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des Commissaires d'Ecoles Catholiques Romaines de la cité de Québec, demandant la passation d'un certain acte ;

De Sir Hugh Allan et autres, de Montréal, demandant une charte incorporant la " Sucrerie de betteraves du Bas-Canada. "

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 24) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. McGreevy, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés

auquel a été référé le Bill (R) intitulé : " Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte incorporant la compagnie Hydraulique et des Docks de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 4) intitulé : " Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 19) intitulé : " Acte pour incorporer " la société permanente de construction du District d'Iberville et lui accorder certains pouvoirs," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que la première partie de la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Ouimet et al.*

Les messagers se retirent.

Alors le message est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Jeudi, 19 décembre 1872.

Résolu : Qu'une conférence avec le Conseil Législatif est désirable afin de lui communiquer la raison qui a induit cette chambre à ne pas concourir dans l'amendement.

dement fait par leurs Honneurs au bill intitulé : " Acte pour détacher le comté de Bellechasse du District judiciaire de Montmagny, pour l'annexer à celui de Québec."

Ordonné, Que M. le Procureur-Général *Ouimet*, l'Hon. M. *Chauveau*, l'Hon. Solliciteur-Général *Irvine*, M. *Joly*, M. *Holton* et le moteur se rendent au Conseil Législatif et demandent la dite Conférence.

Parcequ'il n'est pas dans l'intérêt que d'une seule paroisse, mais de tout le comté de Bellechasse, d'être annexé au District judiciaire de la Cité de Québec où sont transigées et faites journellement toutes les affaires publiques et privées des habitants du dit comté de Bellechasse, et que la distance à parcourir pour aller à Montmagny pour une grande partie du comté est bien plus grande que celle qu'ils ont pour venir à Québec.

Les messagers sont appelés de nouveau et sont informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

Résolu, Qu'un message soit envoyé par le greffier de cette chambre à l'Assemblée Législative, l'informant que le Conseil Législatif accepte la conférence, et qu'il enverra des membres pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative à 4 heures P. M. demain, dans la Chambre Numéro trois du Conseil Législatif.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *Armstrong*, *Beaubien*, *Gingras*, *Panet*, *Proulx*, *Starnes* et le moteur, soient les conférenciers de la part de cette chambre pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative, demain à 4 heures P. M.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 55) intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Hotel de Cacouna," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que la première partie de la quarante-unième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 30) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, Que la première partie de la quarante et unième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 12) intitulé : " Acte pour étendre les dispositions du chapitre cinq, trente-cinquième Victoria, intitulé : " Acte concernant les dépôts judiciaires et autres," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que la première partie de la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour considérer le rapport du comité nommé pour examiner les règles et règlements du Conseil Législatif,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit rapport.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Armstrong*, de la part du comité, fait rapport que les dits amendements ont été examinés en entier et qu'il a été chargé de les rapporter à cette chambre sans amendement.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté, et que les amendements proposés aux règles de cette chambre par le dit rapport soient déclarés faire partie des règles et règlements de cette chambre.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance des cultivateurs de la province de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (Q) intitulé :
 " Acte pour la protection des oiseaux insectivores et autres,"
 Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité gé-
 néral pour la prise en considération du Bill (No. 17) intitulé : " Acte pour amender
 l'acte pour assurer l'indépendance de la législature de cette province,"
 La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *LeMaire*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill
 a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre
 sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité gé-
 néral pour la prise en considération du Bill (No. 13) intitulé : " Acte concernant
 certaines compagnies à fonds social,"
 La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Starnes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a
 été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans
 amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité gé-
 néral pour la prise en considération du Bill (No. 11) intitulé : " Acte concernant le
 cautionnement de certains officiers judiciaires de la province de Québec,"
 La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a
 été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans
 amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture des amendements faits

en Comité Général au Bill (O) intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, et constituer un conseil des Arts et Manufactures,”

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que les dits amendements ne soient pas maintenant lus la seconde fois, mais que le dit Bill soit de nouveau renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ross*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (F) intitulé : “ Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chapitre trente deux,” informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette chambre.

Les dits amendements sont lus une fois par le greffier.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 28) intitulé : “ Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal,” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 21) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de fer de " la Baie des Chaleurs," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy* il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 20 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Panet*, de l'Honorable juge en chef *Meredith et al.*,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, de C. B. *Radenhurst et al.*, de Sorel.

La Pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants de St. Césaire, demandant la passation du projet de loi, proposé par la compagnie du chemin de jonction des Comtés du Sud-Est.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le rapport du comité conjoint de la Bibliothèque soit adopté.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité conjoint des Impressions, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre de Comité No. 3,
Mercredi, 18 Décembre 1872.

Quatrième rapport du comité conjoint sur les Impressions.

Votre Sous-Comité a l'honneur de présenter avec son troisième Rapport, le Rapport marqué " B " ci-annexé de son Sous-Comité, et les recommande à votre considération.

Votre Comité recommande qu'un Sous-Comité, composé des Honorables MM. *Ferrier*, *Beaudry*, *Robertson* et de MM. *Marchand* et *Gérin*, soit nommé

pour préparer un projet de contrat pour les impressions et la reliure à être exécutées à Québec, des documents de la Législature, savoir :

Procès-Verbaux de l'Honorable Conseil Législatif,
Votes et Délibérations de l'Assemblée Législative,
Bills,
Journaux des deux Chambres,
Documents de la Session,
Statuts, *Gazette Officielle*.

Que ce Sous-Comité reçoive instruction d'accepter la plus basse soumission avec des cautions suffisantes.

Que les conditions de tel projet de contrat, les prix exceptés, soient soumises au Comité Conjoint sur les impressions et mises devant les Chambres, afin d'autoriser le Sous-Comité à faire tel contrat, après que des avis demandant des soumissions auront été publiés.

Le tout respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN
Président.

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre de Comité, No. 3,
Mardi, 17 Décembre, 1872.

Rapport B du Sous-Comité du Comité conjoint sur les Impressions pour les deux chambres.

Monsieur le Président,

Votre Sous-Comité a l'honneur de faire rapport,
Qu'il a examiné les sept documents suivants, et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :

No. 5.—Etat des affaires des Institutions de Bienfaisance et de Charité, etc.

No. 6.—Rapports Municipaux, etc., etc.

No. 16.—Correspondance échangée entre le Gouvernement et les Frères de St. Vincent de Paul, relativement à la réforme des jeunes délinquants, etc.

No. 26.—Copie des plaidoiries, jugements et factums concernant les enquêtes dans les causes de la Cour Supérieure du District des Trois-Rivières, G. H. Gouin, vs. Dubord, etc.

No. 27.—Réponse à une Adresse—Sommes appropriées, cette année, pour les Chemins de Colonisation dans les Comtés de Montmagny et de Bellechasse, indiquant le montant qui a été dépensé sur ces appropriations, etc.

No. 28.—Réponse à une Adresse—Etat de toutes les terres reprises dans les Cantons de Emberton, Ditton et Marston, dans le Comté de Compton ;

No. 29.—Réponse à une Adresse—Copie de la requête de Messieurs les Curés de Dorchester, Beauce, Montmagny, etc., etc., relativement à un projet de Colonisation dans la Province de Québec, etc., etc.

Votre Sous-Comité recommande :—Que la Réponse à une Adresse (Document No. 30)—“ Agents et autres employés nommés au bureau d'Emigration depuis le premier Janvier 1870, etc., etc.,” soit imprimée pour l'usage des Députés et comme document de la Session.

Votre Sous-Comité recommande encore :—Que l'impression du Rapport de

l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, document No. 2, et les Estimés et Etats, document No. 13, faite l'un par l'ordre de l'Honorable Trésorier, et l'autre par l'ordre de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, soient approuvées.

Votre Sous-Comité recommande aussi, au sujet des avis à faire publier dans les journaux : Que le tarif de huit centins par ligne pour la première insertion et deux centins par ligne pour les insertions subséquentes, caractère Mignon ou Nonpareil, est considéré comme suffisamment rémunérateur.—Qu'il soit suivi à l'avenir par les officiers des deux Chambres et que rien de plus ne soit payé pour cette fin.

Respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son dixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 20 Décembre 1872.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son dixième rapport.

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé qu'elle n'était pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Des habitants de St. Félix du Cap Rouge, demandant la passation d'une loi détachant la dite paroisse du comté de Portneuf, et l'annexant au comté de Québec.

Le tout respectueusement soumis

LS. PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour incorporer " la compagnie d'Assurance des cultivateurs de la Province de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant,
Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois,
La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative,

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

A quatre heures P. M. la chambre suspend sa séance et s'ajourne à loisir pour permettre aux conférenciers de se rendre à la conférence avec l'Assemblée Législative.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Hon. M. *Thibaudeau* fait rapport que les raisons données par les conférenciers de l'Assemblée Législative sont celles qui ont été mentionnées dans son message d'hier.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Résolu, Que les raisons données par les conférenciers de l'Assemblée Législative n'ont pas paru suffisantes pour induire le Conseil Législatif à changer son opinion.

Ordonné, Que la résolution précédente soit transmise à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en Chancellerie.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 56) intitulé : " Acte pour changer les limites des comtés de Portneuf et de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 55) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'Hôtel de Cacouna," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 30) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 36) intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 41) intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Sherbrooke, des cantons de l'Est et de Kennebec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 34) intitulé : "Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse en cette province," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des
 Honorables Messieurs *Archambeault, Armstrong, Beaubien, Dionne, Dostaler,*
McGreevy, Ross et le moteur.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 26) intitulé : " Acte pour autoriser la chambre provinciale des notaires
 à admettre, après examen, George A. Hughes, comme notaire," auquel elle
 demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 35) intitulé : " Acte pour détacher les paroisses de St. Guillaume d'Up-
 ton, et St. Bonaventure d'Upton du Comté de Drummond et du District d'Artha-
 baska, et les annexer pour toutes fins quelconques au Comté d'Yamaska et au
 District de Richelieu," auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 78) intitulé :

" Acte pour confirmer certains prêts d'argent faits par le gouvernement pour
 l'achat de grains de semence, dans les comtés de Chicoutimi et de Charlevoix et
 pour légaliser certaines débetures émises par les corporations municipales pour
 garantir le remboursement des dits prêts et pour exonérer les membres du gou-

vernement exécutif et autres pour l'avance de sommes d'argent pour les dits prêts," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 49) intitulé :

" Acte pour amender l'acte vingt-trois Victoria, chapitre soixante-seize, intitulé : " Acte pour incorporer le village de Terrebonne et pour l'ériger en ville," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 18) intitulé : " Acte pour définir les limites de la paroisse de Saint Féréol, pour les fins civiles et municipales," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est alors reçu un message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Ouimet*, et autres.

Les messagers se retirent.

Alors le message est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Québec, 20 Décembre, 1872.

Qu'un message soit envoyé à l'Honorable Conseil Législatif pour l'informer que cette chambre regrette que par inadvertance elle a négligé de suspendre ses procédés pendant la conférence qui vient d'avoir lieu entre un comité de l'Honorable Conseil Législatif et un comité de cette chambre pour certains amendements au Bill pour détacher le comté de Bellechasse du District Judiciaire de Montmagny,

Ordonné, Que la dite adresse soit portée au Conseil Législatif par l'Honorable Monsieur le Procureur-Général *Ouimet*, l'Honorable M. *Holton*, l'Honorable M. *Charveau*, l'Honorable Monsieur le Solliciteur-Général *Irvine*, Monsieur *Pelletier* de Bellechasse et Monsieur *Joly*.

Attesté

G. M. MUIR
G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Résolu, Que le Conseil Législatif a reçu avec plaisir le message de l'Assemblée Législative au sujet de la conférence de ce jour.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la résolution ci-dessus soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en Chancellerie.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 46) intitulé : "Acte pour incorporer la société d'abstinence totale et de bénéfice de Ste. Brigitte," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 51) intitulé : " Acte pour amender " l'acte pour incorporer les membres de l'Association de la Bibliothèque de Commerce de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 53) intitulé : " Acte pour amender l'acte 16 Vict., ch. 57, incorporant la corporation du collège Ste. Marie à Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bil Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 85) intitulé :

" Acte pour amender l'acte de cette Province, trente-cinq Victoria, chapitre treize," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 81) intitulé :

" Acte pour amender l'acte de cette province, trente-cinq Victoria, chapitre six," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 82) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le département du Trésor," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 83) intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi concernant la vente des biens de mineurs," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 17)

intitulé : “ Acte pour amender l’acte pour assurer l’indépendance de la législature de cette province,”

L’Honorable M. *Thibaudeau*, propose
Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

L’Honorable M. *Fraser*, propose en amendement,
Que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu’il soit renvoyé de nouveau à un comité général de toute la chambre avec instruction de biffer les mots “ ou temporaire ” dans les 9ème et 10ème lignes, et les mots “ ne pourra être nommé conseiller législatif, ni ” dans les 14ème et 15èmes lignes de la première section.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement,
Elle est résolue dans la négative, sur division.

Ordonné, en conséquence.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l’affirmative, et

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l’affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l’Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l’Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Qu’il y ait deux séances demain, l’une à trois heures et l’autre à sept heures et demie, P. M.

A six heures P. M. l’Honorable Orateur laisse le fauteuil.

A sept heures et demie, l’Honorable Orateur reprend le fauteuil.

L’ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 13) intitulé : “ Acte concernant certaines compagnies à fonds social,”

Sur motion de l’Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l’affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l’Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L’ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 11) intitulé : “ Acte concernant le cautionnement de certains officiers judiciaires de la Province de Québec,”

Sur motion de l’Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 4) intitulé :
" Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 12) intitulé :

" Acte pour étendre les dispositions du chapitre cinq, trente-cinquième Victoria, intitulé : " Acte concernant les dépôts judiciaires et autres,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (Q) intitulé :

" Acte pour la protection des oiseaux insectivores et autres,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture des amendements faits par l'Assemblée Législative au Bill (F) intitulé : " Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chapitre trente deux,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*,

Les dits amendements sont lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un

Bill (No. 27) intitulé : " Acte pour ratifier certains règlements autorisant la souscription d'actions au fonds social de la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 37) intitulé : " Acte pour amender les actes 29 et 30 Victoria, chapitre 27, et 32 Victoria, chapitre 27, concernant le Barreau de la Province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 60) intitulé :

" Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Samedi, 21 Décembre 1872

3 heures, P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

<i>Archambeault,</i>	<i>Le Maire,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Léry (de),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>McGreevy,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Thibault,</i>
<i>Hale,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du canton de Shenley,

Par le même, des habitants de St. Victor de Tring,

Par le même, des habitants de Shenley,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Dame Janet Gardner, de Sorel.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que la dite pétition soit lue en entier.
La dite pétition est lue en entier par le greffier.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à la passation du Bill intitulé : " Acte pour ratifier certains règlements autorisant la souscription de parts dans le fonds capital de la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal et pour changer le nom de la dite compagnie."

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 60) intitulé : " Acte pour amender de nouveau

l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 26) intitulé : " Acte pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre, après examen, George A. Hughes, comme notaire," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 36) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 21) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de " la Baie des Chaleurs," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 19) intitulé : "Acte pour incorporer la Société Permanente de Construction du District d'Iberville, et pour lui accorder certains pouvoirs," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 51) intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Association de la Bibliothèque Mercantile de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 41) intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Sherbrooke, des cantons de l'Est et de Kennebec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 53) intitulé : "Acte pour amender l'acte 16 Vic-

toria, chap. 57, incorporant la corporation du Collège Ste. Marie, à Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec deux amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, et

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le second amendement fait au dit Bill soit retranché.

L'autre amendement étant lu de nouveau et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 18) intitulé : "Acte pour définir les limites de la paroisse de St. Féréol pour les fins civiles et municipales," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 46) intitulé : "Acte pour incorporer la société d'abstinence totale et de bénéfice de Ste. Brigitte," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 49) intitulé : "Acte pour amender l'acte vingt-trois Victoria, chapitre soixante seize, intitulé : "Acte pour incorporer le village de Terrebonne et pour l'ériger en ville," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance des cultivateurs de la Province de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No 24) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (K) intitulé : " Acte pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant province du Canada, passé dans la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé " Un acte pour incorporer la " société du fonds des veuves et des orphelins des ministres congrégationalistes," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (M) intitulé : " Acte pour amender l'acte 35 Victoria, chapitre 36, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de crédit de Montréal," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 68) intitulé : " Acte pour incorporer l'orphelinat de Sorel," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (J) intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-sixième Victoria, chapitre soixante-deux, intitulé : " Acte pour incorporer la Maison Protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal, (*The Montreal Protestant House of Industry and Refuge*)," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 54) intitulé: "Acte pour changer le nom de la paroisse de St. Urbain de Windsor," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 76) intitulé: "Acte concernant la nomination des Conseils de la Reine," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du pont de Windsor et Brompton," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un

Bill (No. 29) intitulé : " Acte pour incorporer le Collège Wesleyen de Stanstead," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 93) intitulé : " Acte concernant la taxe des écoles dans la cité de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

L'Honorable M. *Beaubien* propose que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Et des débats s'étant élevés,

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que les débats soient suspendus et repris à la prochaine séance comme premier ordre du jour.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 58) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Brivés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un

Bill (No. 48) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des Laurentides," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 62) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, et pour rattacher les arrangements faits entre la dite compagnie et la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 42) intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-et-seize des Statuts Refondus du Canada, concernant la pratique de la Médecine et de la Chirurgie, et l'étude de l'Anatomie," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour la prochaine séance.

Alors, la chambre s'ajourne à ce soir, à 7½ heures P. M.

Samedi, 21 Décembre 1872

7½ heures, P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Hale,

Le Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour amender l'acte 23 Victoria, chapitre 75 concernant l'acte d'incorporation de la ville de Sorel," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 72) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de " l'Institut Trafalgar," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est *Ordonné*, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant, Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois,

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (N) intitulé: "Acte pour amender l'acte 34 Victoria, chapitre 59, intitulé:
 "Acte pour incorporer *The Montreal Young Men's Christian Association*," in-
 formant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amende-
 ment.

L'ordre du jour étant appelé par préférence pour la reprise des débats sur la
 motion de l'Honorable M. *Beaubien*, que le Bill (No. 93) intitulé: "Acte concer-
 nant la taxe des écoles dans la cité de Montréal," soit lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la
 chambre pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 81)
 intitulé: "Acte pour amender l'acte de cette Province, trente-cinq Victoria,
 chapitre six,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
 pour la prise en considération du Bill (No. 78) intitulé: "Acte pour confirmer
 certains prêts d'argent faits par le gouvernement pour l'achat de grains de se-
 mençe, dans les comtés de Chicoutimi et de Charlevoix et pour légaliser certaines
 débentures émises par les corporations municipales pour garantir le rembourse-
 ment des dits prêts et pour exonérer les membres du gouvernement exécutif et
 autres pour l'avance de sommes d'argent pour les dits prêts,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *McGreevy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill
 a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans
 amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 85) intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette Province, trente-cinq Victoria, chapitre treize,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ross*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 82) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le département du Trésor,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 83) intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi concernant la vente des biens de mineurs,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Thibaudeau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 4) intitulé : "Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (Q) intitulé : "Acte concernant l'acte 27 et 28 Victoria, chapitre 52 pour la protection des oiseaux insectivores et autres,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 37) intitulé : "Acte pour amender les actes 29 et 30 Victoria, chapitre 27, et 32 Victoria, chapitre 27, concernant le Barreau de la province de Québec,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Prudhomme*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 27) intitulé : " Acte pour ratifier certains réglemens autorisant la souscription de parts dans le fonds capital de la compagnie du chemin à lisses de colonisation du nord de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 28) intitulé : " Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, et l'Honorable M. *Ferrier*, propose,

Qu'ils soient lus la seconde fois maintenant.

L'Honorable M. *Beaudry*, propose en amendement,

Que les dits amendements ne soient pas lus la seconde fois maintenant, mais que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre avec instruction de l'amender comme suit :

1. Clause 12, page 6, première ligne, après le mot " électeurs " ajouter les mots " propriétaires d'immeubles dans la dite cité et "
2. Paragraphe 3, ligne 11, page 6, retrancher le mot " électeurs," et le remplacer par " les dits électeurs propriétaires."
3. Même paragraphe, ligne 18, même page, après le mot " dite " ajouter " cité et dans la dite "
4. Même paragraphe, lignes 22 et 23, même page, retrancher tous les mots depuis le mot " après " jusqu'au mot " susdit," tous deux inclusivement et insérer à la place, " après qu'il aura été approuvé par la majorité des dits électeurs propriétaires qualifiés de la dite cité et de la dite municipalité."

5. Même paragraphe, ligne 24, même page, après le mot “ dite ” ajouter “ cité et dans la dite ”

6. Même paragraphe, ligne 29, même page, après le mot “ électeurs ” ajouter “ propriétaires d'immeubles de la dite cité et ”

7. Paragraphe 4, ligne 41, même page, après le mot “ électeurs ” ajouter “ propriétaires d'immeubles ”

8. Paragraphe 6, ligne 51, même page, retrancher les mots “ qualifiés quelconques ” et les remplacer par “ propriétaires qualifiés ”

9. Paragraphe 7, ligne 6, page 7, après le mot “ électeurs ” ajouter “ propriétaires d'immeubles. ”

10. Même paragraphe, ligne 13, même page, retrancher le mot “ électeur ” et le remplacer par le mot “ propriétaire. ”

11. A la fin du paragraphe 10, ligne 32, ajouter un paragraphe 11, comme suit :

11°. Les électeurs propriétaires d'immeubles dans la cité de Montréal, qualifiés à voter aux élections municipales seront appelés à approuver ou désapprouver le dit règlement de la même manière et d'après les mêmes formalités que ceux de la municipalité qu'il sera proposé d'inclure ; mais si cinq électeurs propriétaires qualifiés et présents à l'assemblée préliminaire appellent de la décision de la personne qui préside et demandent un poll, ce poll sera tenu les jours où les dits électeurs propriétaires de la cité sont appelés avec les autres qualifiés à voter pour l'élection annuelle du Maire et des Conseillers pour la dite cité, et les clerks employés pour l'enregistrement des bulletins de votation pour la charge de Maire et de Conseiller, seront munis d'une liste des électeurs propriétaires de la dite cité qualifiés à voter à la dite élection et enregistreront vis-à-vis du nom de chaque électeur inscrit sur la dite liste qui se présentera pour voter, le mot “ oui ” s'il approuve, et le mot “ non ” s'il désapprouve le dit règlement, et à la fin de la votation, le greffier de la dite cité comptera les voix et devra faire rapport au Conseil de la cité à sa première assemblée subséquente, et devra déposer les dites listes devant le dit conseil avec un certificat constatant si la majorité des électeurs propriétaires qualifiés à voter qui ont voté sur le dit règlement a approuvé ou désapprouvé le dit règlement.”

12. Le paragraphe 11 devient le paragraphe 12.

13. Paragraphe 12, ligne 34, même page, après le mot “ électeurs, ” ajouter “ propriétaires ayant voté dans la dite Cité et. ”

14. Clause 13, ligne 44, même page, après le mot “ électeurs ” ajouter “ propriétaires dans la dite Cité, et. ”

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement elle est résolue dans la négative.

Ordonné, en conséquence.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et

Les dits amendements sont lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 76) intitulé : " Acte concernant la nomination des conseils de la Reine,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 42) intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante seize des Statuts Refondus du Canada, concernant la pratique de la Médecine et de la Chirurgie, et l'étude de l'anatomie,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ross*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 23 Décembre 1872.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Armstrong*, de P. R. Chevalier, Ecuier, de Sorel.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Honorable W. C. Meredith, le juge en Chef et les juges Puisnés de la Cour Supérieure de la Province de Québec, résidant dans les cités de Montréal et de Québec, demandant que dans le cas où le Bill pour déférer l'instruction et la décision des élections contestées à des juges, et pour empêcher les menées aux élections pour l'Assemblée Législative de Québec, deviendrait loi, le nombre des juges soit augmenté ;

Des Habitants de la ville de Sorel, demandant que le Bill (No. 31) amendant l'acte 23 Victoria, chapitre 75, concernant l'incorporation de la ville de Sorel, ne devienne pas loi.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est
Ordonné, Que la pétition de P. R. Chevalier, Ecuier, soit lue en entier.
La dite pétition est alors lue en entier par le greffier.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est
Ordonné, Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son onzième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 23 décembre 1872.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son onzième rapport.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé qu'elle n'était pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Des Habitants de St. Guillaume et de St. Bonaventure, comté de Drummond, demandant l'annexion des paroisses de St. Guillaume et de St. Bonaventure, au comté d'Yamaska et au district de Richelieu.

Le tout humblement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 29) intitulé : " Acte pour incorporer le collège Wesleyen de Stanstead," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No 25) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont de Windsor et Brompton," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 35) intitulé : " Acte pour détacher les paroisses de St. Guillaume d'Upton et St. Bonaventure d'Upton du comté de Drummond et du District d'Arthabaska, et les annexer pour toutes fins quelconques au comté d'Yamaska et au District de Richelieu," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 68) intitulé : "Acte pour incorporer l'orphelinat de Sorel," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 54) intitulé : "Acte pour changer le nom de la paroisse de St. Urbain de Windsor," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 62) intitulé : "Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, et pour ratifier certains arrangements faits entre la dite compagnie et la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est, et pour d'autres fins," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 72) intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer le *Trafalgar Institute*," fait rapport que le Bill a été examiné en

entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 48) intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des Laurentides," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 58) intitulé : "Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de l'état des affaires de la congrégation St. Michel de Sorel.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (No. 21) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (No. 53) intitulé: "Acte pour amender l'acte 16 Vict., ch. 57, incorporant la corporation du collège Ste. Marie à Montréal," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 19) intitulé: "Acte pour incorporer la société permanente de construction du District d'Iberville, et lui accorder certains pouvoirs," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 61) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 39) intitulé: "Acte pour permettre au conseil de comté du comté d'Yamaska d'ériger en municipalité séparée un certain territoire," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un

Bill (No. 50) intitulé: " Acte pour incorporer la Ville de Nicolet," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 75) intitulé: " Acte pour établir de nouvelles dispositions concernant la vente des bois et forêts," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps, après la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Hale*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 44) intitulé: " Acte pour ériger Saint Tite des Caps en municipalité séparée," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 73) intitulé : " Acte pour amender l'article 31 du code de procédure
 civile du Bas-Canada, en ce qui concerne certaines poursuites *in forma pauperis*,"
 auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 89) intitulé : " Acte pour continuer pendant un temps limité les divers
 actes y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 23) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Lachine," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 57) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 40) intitulé: "Acte pour amender la charte de la nouvelle Compagnie du Gaz de Montréal, et divers autres actes amendant la dite charte," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 38) intitulé : "Acte pour établir le chef-lieu du comté d'Ottawa, à l'en-
 droit connu sous le nom de village de Hull, dans le dit comté, pour les fins mu-
 nicipales et d'enregistrement," auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No 90) intitulé : "Acte pour amender de nouveau la loi concernant la
 vente des biens de mineurs," auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 63) intitulé : "Acte pour autoriser Jacques Fournier, cultivateur, de
 l'Ange-Gardien, district de Saint-Hyacinthe, à exiger des péages sur un pont
 qu'il a construit sur la rivière Yamaska," auquel elle demande le concours de
 cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 92) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte des licences de
 Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que la 41ème de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne
 ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la
 chambre pour neuf heures et demie, ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un
 Bill (No. 64) intitulé : " Acte pour autoriser Antoine Mayrand, Charles McCaf-
 frey et Francis McCaffrey, de Nicolet, à construire des piliers et des estacades
 flottantes dans la rivière Nicolet," auquel elle demande le concours de cette
 chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 66) intitulé : " Acte pour pourvoir à la décision des élections con-
 testées par les juges, et pour établir de meilleures dispositions pour empêcher les
 menées aux élections," auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois à neuf heures et demie ce soir.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité conjoint des Impressions présente son
 cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC, CHAMBRE DE COMITÉ No. 3.
 Vendredi, 20 Décembre, 1872.

Cinquième Rapport du Comité Conjoint sur les Impressions.

Votre comité a l'honneur de présenter comme son cinquième rapport, le
 rapport marqué (C), de son sous-comité, ci-annexé.

Votre comité recommande que le gouvernement soit chargé de demander
 par annonces dans les journaux des soumissions suivant la formule ci-jointe
 et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, pouvu qu'il donne des cau-
 tions responsables pour le montant mentionné dans la formule.

Le tout respectueusement soumis.

J. O. BEAUBIEN.
 Président.

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC, CHAMBRE DE COMITÉ, No. 3.
 Vendredi, 20 Décembre, 1872.

Rapport (C) du Sous-Comité du Comité Conjoint sur les Impressions.

Au Président et aux membres du comité conjoint sur les Impressions.

Monsieur le Président,

Votre sous-comité a pris connaissance d'une partie des comptes d'impressions
 de l'année écoulée, tels que soumis par le greffier, avec son rapport ci-joint ; il
 est convaincu de l'exactitude de l'un et de l'autre.

Votre sous-comité recommande aussi que le rapport de l'Instruction Publique
 et le rapport des Inspecteurs des Prisons soient imprimés comme documents de
 la session, outre 3000 exemplaires français, et 2000 exemplaires anglais du premier
 et 750 exemplaires français et 550 exemplaires anglais du second pour leur
 distribution respective ordinaire.

Le tout respectueusement soumis,

EDW. HALE,
 Président.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, QUÉBEC,
Bureau des Impressions,
19 décembre, 1872.

Au Président et aux membres du Comité Conjoint sur les Impressions.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre une partie des comptes d'impressions de l'année écoulée. Le montant est de \$5,832.93. La balance sera mise devant votre Honorable Comité aussitôt que les Imprimeurs auront terminé leur ouvrage; elle s'élèvera à près de \$6,000.00.

Les comptes sont accompagnés de pièces justificatives au nombre de 693 : 139 sont pour l'Honorable Conseil Législatif et 554 pour l'Assemblée Législative.

Le coût des impressions se répartit comme suit : \$584.80 pour l'Honorable Conseil Législatif, et \$5,248.13 pour l'Assemblée Législative.

Quand, durant la session dernière, l'Honorable Comité Conjoint sur les Impressions a ordonné de distribuer les documents publics aux Sénateurs et aux Députés Fédéraux, les comptes publics, et le rapport de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne avaient été imprimés, et le tirage pour les documents de la session avait été fait, suivant l'usage suivi depuis la seconde session du premier Parlement. Il a fallu imprimer de nouveau ces deux documents, et augmenter de \$664.77 la dépense pour les impressions.

Le tout respectueusement soumis,

C. F. LANGLOIS

G. C. C. I.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour amender l'acte 23 Victoria, chapitre 75, concernant l'acte d'incorporation de la ville de Sorel," il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit suspendu jusqu'à sept heures et demie, ce soir.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 93) intitulé : " Acte concernant la taxe des écoles dans la cité de Montréal,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Panet, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que les honoraires sur le Bill (R) intitulé : " Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte incorporant la compagnie hydraulique et des Docks de Montréal, " déposés par lui entre les mains du greffier des Bills Privés, lui soient remis.

A six heures, l'Honorable Orateur laisse le fauteuil.

A neuf heures et demie,
L'Honorable Orateur reprend le fauteuil, et

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du canton de Shenley, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Victor de Tring, comté de Beauce, demandant la permission pour ceux qui ont défriché des terres, mais dont les moyens n'ont pas encore permis d'obtenir leur permis d'occupation, de pouvoir conserver le bois sur ces terres ;

Des habitants de Shenley, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 74) intitulé : " Acte pour changer le nom de la division d'enregistrement de Dorchester, numéro deux, et le lieu où le bureau d'enregistrement de la dite division sera tenu, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Léry*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Léry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Léry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. *Beaudry*, du comité des Dépenses Contingentes, présente son deuxième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF
Chambre No. 3

Le comité chargé d'examiner et faire rapport sur les Comptes Contingents, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité recommande que les salaires des employés qui suivent soient augmentés de la somme de deux cents piastres, à partir du premier jour de la présente session.

Boucher de Boucherville,
P. Legaré,
T. Lloyd,
I. A. Jodoin,
Ben. Globensky,
N. Faucher,
S. S. Hatt,
Ant. A. LaBelle,
F. X. Brault,

Greffier C. L.
1er Assist.
2e Assist.
Greffier des Bureaux.
" Journal.
" Petitions.
G. H. V. N.
Ecrivain.
Messager en chef.

Que les salaires de Ths. Roy, sergent d'armes, et François Blais soient augmentés de cent piastres par année.

Que le salaire de Richard Clancy soit augmenté de cinquante piastres par année.

Que le salaire des écrivains sessionnels soit porté à la somme de trois piastres par jour depuis le commencement de la présente session.

Que le salaire des messagers sessionnels soit porté à la somme de deux piastres par jour depuis le commencement de la présente session.

Que le salaire de M. Morel, Asst. Maître de Poste soit fixé à la somme de cent piastres par année.

Que le salaire des pages soit porté à la somme de une piastre et cinquante centins par jour.

Le tout humblement soumis

J. L. BEAUDRY
Président Pro. Tem.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 92) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte des licences de Québec,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour amender l'acte 23 Victoria, chap. 75, concernant l'acte d'incorporation de la ville de Sorel, "

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 62) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, et pour ratifier certains arrangements faits entre la dite compagnie et la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est, et pour d'autres fins, " informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 72) intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer le *Trafalgar Institute*, " informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (No. 93) intitulé : " Acte concernant la taxe des écoles dans la Cité de Montréal, " informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (No. 58) intitulé : " Acte pour amender différents actes incorporant la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est (*South-Eastern Counties Junction Railway Company*), " informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (No. 14) intitulé : " Acte pour détacher pour les fins judiciaires, le comté de Bellechasse du District de Montmagny, et l'annexer au District de Québec, " informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (D) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la colonisation trente-unième Victoria, chapitre vingt, et trente-deuxième Victoria, chapitre treize, " informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un

Bill (No. 101) intitulé : "Acte pour légaliser un compromis entre les commissaires d'école et la corporation de la cité de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (L) intitulé : "Acte pour investir la Compagnie du Cimetière Mont-Royal des anciens cimetières protestants, dans la cité de Montréal," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 86) intitulé : "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour l'année financière, expirant le trente de juin mil huit cent soixante-et-quatorze, et à certaines autres fins du ressort du service public," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la 41^e règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif l'a passé sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son douzième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit ;

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 23 décembre 1872.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit, comme son douzième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

De l'Honorable W. C. Meredith, Juge-en-chef et des Juges puisnés de la Cour Supérieure de la Province de Québec, résidant dans les cités de Montréal et de Québec, demandant que dans le cas où le bill pour déférer l'instruction et la décision des élections contestées à des juges et pour empêcher les menées aux élections pour l'Assemblée Législative de Québec, deviendrait loi, le nombre des Juges soit augmenté ;

Des Habitants de la ville de Sorel, et de Dame Janet Parsons, née Gardner, de la ville de Sorel, demandant que le Bill (No. 31,) amendant l'acte 23 Victoria, chapitre 75, concernant l'incorporation de la dite ville de Sorel, ne devienne pas loi ;

Des habitants de la Cité de Montréal, s'opposant à la passation du Bill intitulé : " Acte pour ratifier certains règlements autorisant la souscription de parts dans le fonds-capital de la compagnie du chemin à lisses de Colonisation du Nord de Montréal, et pour changer le nom de la dite compagnie ;"

Des Habitants de St. Césaire, demandant la passation du projet de loi, proposé par la compagnie du chemin de fer de Jonction des comtés du Sud-Est ;

Des commissaires d'Ecoles protestantes de Québec, demandant la passation d'un certain projet de loi ;

Des habitants de Kilkenny et de Wexford, comté de Montcalm, demandant un octroi de deux mille piastres pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Victor de Tring, comté de Beauce, demandant la permission pour ceux qui ont défriché des terres mais dont les moyens n'ont pas encore permis d'obtenir leur permis d'occupation, de pouvoir conserver le bois de ces terres ;

Des habitants de Shenley, Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du canton de Shenley, Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

De Pierre R. Chevalier, Ecuier, de Sorel, demandant que le Bill (No. 31), amendant l'acte 23 Victoria, chapitre 75, concernant l'incorporation de la ville de Sorel, ne devienne pas loi ;

Des habitants de St. Thomas de Pierreville, de St. Ambroise, de la Baie du Febvre et de St. Zéphirin de Courval, comté d'Yamaska, demandant la passation d'un acte, permettant au conseil de comté du dit comté d'Yamaska, d'ériger en municipalité séparée un certain territoire y décrit.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 44) intitulé : " Acte pour ériger Saint Tite des Caps en municipalité locale," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 64) intitulé: "Acte pour autoriser Antoine Mayrand, Charles McCaffrey et Francis McCaffrey, de Nicolet, à construire des piliers et des estacades flottantes dans la rivière Nicolet," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 40) intitulé: "Acte pour amender la charte de la nouvelle Compagnie du Gaz de Montréal, et divers autres actes amendant la dite charte," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe la chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 39) intitulé: "Acte pour permettre au conseil de comté du comté d'Yamaska d'ériger en municipalité séparée un certain territoire," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Conseil Législatif

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 38) intitulé : "Acte pour établir le chef-lieu du comté d'Ottawa à l'endroit connu sous le nom de village de Hull, dans le dit comté, pour les fins municipales et d'enregistrement," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 61) intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie Hydraulique et Manufacturière de la rivière Richelieu," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 63) intitulé : "Acte pour autoriser Jacques Fournier, cultivateur, de l'Ange-Gardien, district de Saint-Hyacinthe, à exiger des péages sur un pont qu'il a construit sur la rivière Yamaska," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 50) intitulé : "Acte pour incorporer la ville de Nicolet," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 57) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 23) intitulé : " Acte pour incorporer la ville de Lachine," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 66) intitulé : " Acte pour pourvoir à la décision des élections contestées par les juges, et pour établir de meilleures dispositions pour empêcher les menées aux élections,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *LeMaire*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé, sur division.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (Q) intitulé : "Acte concernant l'acte 27 et 28 Victoria, chapitre 52, pour la protection des oiseaux insectivores et autres, utiles à l'agriculture," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 102) intitulé : "Acte pour accorder de l'aide à certaines compagnies de chemins de fer," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures, A. M.

La chambre s'ajourne à loisir.

Et Mardi, le vingt-quatrième jour de décembre, à deux heures, A. M.
La chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 101) intitulé : "Acte pour légaliser un compromis entre les commissaires d'écoles et la corporation de la cité de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 31) intitulé : "Acte pour amender l'Acte 23 Victoria, chapitre 75, concernant l'acte d'incorporation de la ville de Sorel," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, la chambre s'ajourne à aujourd'hui, à 11 heures A. M.

Mardi, 24 Décembre 1872

11 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Léry (de),
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Ross,
Thibaudeau.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 74) intitulé : " Acte pour changer le nom de la division d'enregistrement de Dorchester, numéro deux, et le lieu où le bureau d'enregistrement de la dite division sera tenu," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Léry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 59) intitulé : " Acte concernant les registres de l'état civil," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la 41e règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 28) intitulé : " Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 103) intitulé : " Acte pour l'érection civile des paroisses de Saint Pierre de la Pointe-aux-Esquimaux et de Saint Ubalde," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 94) intitulé : " Acte pour amender les lois concernant l'administration des terres de la Couronne," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 65) intitulé : " Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Lévis et les divers actes qui l'amendent," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 91) intitulé : " Acte pour amender la loi concernant la juridiction de trois juges de la cour supérieure en révision," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 5) intitulé : " Acte pour amender le code municipal de la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 40) intitulé : " Acte pour amender la charte de la nouvelle Compagnie du Gaz de Montréal, et divers autres actes amendant la dite charte," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 66) intitulé : " Acte pour pourvoir à la décision des élections contestées par les juges, et pour établir de meilleures dispositions pour empêcher les menées aux élections," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 88) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les dispositions des différents actes relatifs à la Corporation de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 103) intitulé : " Acte pour l'érection civile des paroisses de Saint Pierre de la Pointe-aux-Esquimaux et de St. Ubalde," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette cham-

bre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 65) intitulé: "Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Lévis et les divers actes qui l'amendent," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Léry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Ross*, du comité des Dépenses Contingentes, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de Comité No. 3, 24 Décembre 1872.

Le comité chargé d'examiner et faire rapport sur les dépenses contingentes de cette chambre, présente son troisième rapport.

Que l'Honorable Orateur de cette chambre soit autorisé à placer les écrivains surnuméraires de cette chambre, sur le même pied, par rapport au salaire, que ceux de l'Assemblée Législative.

Le tout respectueusement soumis

J. J. Ross

Président *pro. tem.*

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (O) intitulé: "Acte pour amender "l'acte concernant le Département de

l'Agriculture et des Travaux Publics" et pour constituer un Conseil des Arts et Manufactures," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (No. 57) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (No. 23) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Lachine," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (No. 50) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Nicolet," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 88) intitulé: "Acte pour amender de nouveau les dispositions des différents actes relatifs à la corporation de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, et

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que les dits amendements ne soient pas adoptés.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (No. 48) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des Laurentides," informant cette chambre que l'Assemblée Législative ne croit pas devoir concourir dans les amendements faits au dit Bill par le Conseil Législatif.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le Conseil Législatif n'insiste pas sur les amendements faits au dit Bill.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif n'insiste pas sur les amendements faits au dit Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour amender l'Acte 23 Victoria chapitre 75, concernant l'acte d'incorporation de la ville de Sorel," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements avec certains amendement auxquels elle demande le concours de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*,

Les dits amendements sont lus par le greffier deux fois et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 5) intitulé : " Acte pour amender le code municipal de la province de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 16) intitulé : " Acte pour rendre saisissable une partie des salaires des officiers publics," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

A trois heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit :

" Gentilhomme huissier de la verge noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif,"

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie lit les titres des Bills à être passés séparément, comme suit :

Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure.

Acte pour amender le chapitre 32^e de la 33^e Victoria.

Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, le comté de Bellechasse du district de Montmagny, et l'annexer au district de Québec.

Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre Alfred Duclos DeCelles au nombre de ses membres.

Acte pour détacher une certaine partie du comté de Montcalm et l'annexer au comté de Terrebonne, pour toutes fins électorales, municipales, judiciaires et d'enregistrement.

Acte pour valider certains inventaires.

Acte pour amender les actes concernant la colonisation, trente-tième Victoria, chapitre vingt, et trente-deuxième Victoria, chapitre treize.

Acte concernant le cautionnement de certains officiers judiciaires de la province de Québec.

Acte concernant certaines compagnies à fonds social.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Lévis à Kennebec.

Acte pour changer les limites des comtés de Portneuf et de Québec.

Acte pour amender l'acte pour assurer l'indépendance de la législature de cette province.

Acte pour incorporer "la compagnie d'assurance des cultivateurs de la province de Québec."

Acte pour incorporer "La Société Permanente de Construction du district d'Iberville" et lui accorder certains pouvoirs.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Hôtel de Cacouna.

Acte pour étendre les dispositions du chapitre cinq, trente-cinquième Victoria, intitulé: "Acte concernant les dépôts judiciaires et autres."

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de "la Baie des Chaleurs."

Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal.

Acte pour confirmer certains prêts d'argent faits par le gouvernement pour l'achat de grains de semence, dans les comtés de Chicoutimi et de Charlevoix, et pour légaliser certaines débetures émises par les corporations municipales pour garantir le remboursement des dits prêts, et pour exonérer les membres du gouvernement exécutif et autres pour l'avance de sommes d'argent pour les dits prêts.

Acte pour incorporer la société d'abstinence totale et de bienfaisance de Sainte-Brigitte.

Acte pour donner des limites à la paroisse de Saint-Férol pour les fins civiles et municipales.

Acte pour détacher les paroisses de Saint-Guillaume d'Upton, et Saint-Bonaventure d'Upton, du comté de Drummond et du district d'Arthabaska, et les annexer pour toutes fins quelconques au comté d'Yamaska et au district de Richelieu.

Acte pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre, après examen, George A. Hughes, comme notaire.

Acte pour amender l'acte 16 Victoria, chapitre 57, incorporant la corporation du collège Sainte-Marie, à Montréal.

Acte pour amender "l'acte pour incorporer les membres de l'Association de la Bibliothèque de Commerce de Montréal."

Acte pour amender l'acte vingt-sixième Victoria, chapitre soixante-deux, intitulé: "Acte pour incorporer la Maison Protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal, *The Montreal Protestant House of Industry and Refuge.*"

Acte pour amender l'acte du département du trésor.

Acte pour amender l'acte de cette province trente-cinquième Victoria, chapitre treize.

Acte pour amender l'acte de cette province trente-cinquième Victoria, chapitre six.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin à lisses de Sherbrooke, des townships de l'Est et Kennebec.

Acte pour amender de nouveau la loi concernant la vente des biens de mineurs.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska.

Acte pour ratifier certains règlements autorisant la souscription de parts dans le fonds-capital de la compagnie du chemin à lisses de colonisation du nord de Montréal.

Acte pour investir la compagnie du cimetière Mont-Royal des anciens cimetières protestants, dans la cité de Montréal.

Acte concernant la nomination des conseils de la Reine.

Acte pour changer le nom de la paroisse de Saint-Urbain de Windsor.

Acte pour incorporer la compagnie du pont de Windsor et Brompton.

Acte pour amender différents actes incorporant la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est (*South Eastern Counties Junction Railway Company*).

Acte pour incorporer "l'Orphelinat de Sorel."

Acte pour incorporer "l'Association Musicale de Québec."

Acte pour amender l'acte pour incorporer le *Trafalgar Institute*.

Acte pour transporter le chef-lieu du comté d'Ottawa, pour les fins municipales et d'enregistrement de Aylmer à Hull.

Acte pour pourvoir à la décision des élections contestées par les juges, et pour établir de meilleures dispositions pour empêcher les menées corruptrices aux élections.

Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières.

Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, et pour ratifier certains arrangements faits entre la dite compagnie et la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est, et pour d'autres fins.

Acte pour amender le chapitre 76 des statuts refondus du Canada, concernant la pratique de la médecine et de la chirurgie et l'étude de l'anatomie.

Acte pour incorporer le "*Stanstead Wesleyan College*."

Acte concernant la taxe des écoles dans la cité de Montréal.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte pour amender l'article 31 du code de procédure civile du Bas-Canada, en ce qui concerne certaines poursuites *in forma pauperis*.

Acte pour incorporer la ville de Lachine.

Acte pour amender l'acte 23 Victoria, chapitre 75, concernant l'acte d'incorporation de la ville de Sorel.

Acte pour amender les actes 29 et 30 Victoria, chapitre 27, et 32 Victoria, chapitre 27, concernant le barreau de la province de Québec.

Acte pour permettre au conseil de comté du comté d'Yamaska d'ériger en municipalité séparée un certain territoire.

Acte pour amender la charte de la nouvelle compagnie du gaz de Montréal, et divers autres actes amendant la dite charte.

Acte pour ériger Saint-Tite des Caps en municipalité locale.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des Laurentides.

Acte pour amender l'acte vingt-trois Victoria, chapitre soixante-seize intitulé "Acte pour incorporer le village de Terrebonne et pour l'ériger en ville."

Acte pour incorporer la ville de Nicolet.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie.

Acte concernant les registres de l'état civil.

Acte pour incorporer la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de la Rivière Richelieu.

Acte pour autoriser Jacques Fournier, cultivateur, de l'Ange-Gardien district de Saint-Hyacinthe, à exiger des péages sur un pont qu'il a construit sur la rivière Yamaska.

Acte pour autoriser Antoine Mayrand, Charles McCaffrey et Francis McCaffrey, de Nicolet, à construire des piliers et des estacades flottantes dans la rivière Nicolet.

Acte pour refondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Lévis et les divers actes qui l'amendent.

Acte pour changer le nom de la division d'enregistrement de Dorchester, numéro deux, et le lieu où le bureau d'enregistrement de la dite division sera tenu.

Acte pour établir de nouvelles dispositions concernant la vente des bois et forêts.

Acte pour amender la loi concernant la juridiction de trois juges de la cour supérieure en révision.

Acte pour amender de nouveau l'acte des licences de Québec.

Acte pour amender les lois concernant l'administration des terres de la Couronne.

Acte pour légaliser un compromis entre les commissaires d'école et la corporation de la cité de Québec.

Acte pour accorder de l'aide à certaines compagnies de chemin de fer.

Acte pour l'érection civile des paroisses de Saint-Pierre de la Pointe-aux-Esquimaux et de Saint Ubalde.

Acte pour amender de nouveau la loi concernant la vente des biens de mineurs.

Acte pour amender "l'Acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics," et constituer un conseil des arts et manufactures.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant province du Canada, passé dans la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Un acte pour incorporer la société du fonds des veuves et des orphelins des ministres congrégationalistes."

Acte pour amender l'acte 35 Victoria, chapitre 36, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de crédit de Montréal."

Acte pour amender l'acte 34 Victoria, chapitre 59, intitulé : "Acte pour incorporer *The Montreal Young Men's Christian Association*."

Acte concernant l'acte 27 et 28 Victoria, chapitre 52, pour la protection des oiseaux insectivores et autres, utiles à l'agriculture.

Acte pour amender de nouveau les dispositions des différents actes relatifs à la corporation de Québec.

Acte pour amender le Code Municipal de la province de Québec.

La Sanction royale est prononcée sur ces Bills par le greffier de cette chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant Gouverneur sanctionne ces Bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Excellence, pour qu'elle veuille y donner sa sanction, un bill intitulé :

“ Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour l'année financière, expirant le trente de juin mil huit cent soixante-et-quatorze, et à certaines autres fins du ressort du service public. ”

A ce bill la Sanction Royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur clore la deuxième session du second Parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je suis heureux de vous féliciter sur l'application et l'assiduité avec les quelles vous vous êtes occupés des mesures qui vous ont été soumises.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides et je verrai à ce que le meilleur usage soit fait des sommes mises à la disposition du Gouvernement. Les octrois considérables de subsides et de terres que vous avez votés pour de nouvelles compagnies de chemin de fer, contribueront, je l'espère, à développer puissamment les ressources de la Province. Ajoutée à ce que la Législature a déjà fait dans les sessions précédentes, cette libéralité placera notre pays au nombre de ceux qui font le plus d'efforts pour le progrès matériel

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Acceptez les vœux que je forme pour votre bonheur et celui de vos familles et pour le maintien de la paix et de l'harmonie si nécessaires aux progrès véritables d'une nation.

Alors l'Honorable Orateur de cette chambre dit :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

C'est la volonté et le désir de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur que ce Parlement Provincial soit prorogé à samedi, le premier jour de février prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à samedi, le premier jour de février prochain.

INDEX

DU

SIXIÈME VOLUME.

36 VICTORIA, 1872.

ABERCROMBIE : KILKENNY et WEXFORD, Habitants des Cantons d', Pétitions des, 14 et 19.

ADRESSES :

A Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :

- 1.—En réponse au Discours du Trône, proposée, comité chargé de la préparer, adresse rapportée, 7. Adoptée, grossoyée, signée par l'Orateur, à être présentée par les membres qui sont Conseillers Exécutifs, 8. Rapport de la Réponse, Réponse, 10. Ordre de l'imprimer, 11.
- 2.—Pour Warrant en faveur du Greffier pour \$15,000.00, proposée, adoptée, à être présentée par les membres qui sont Conseillers Exécutifs, 42.

AGRICULTURE : de la province de Québec, Conseil d', Pétition du, 24 et 35.

AJOURNEMENTS : Spéciaux, 5, 14, 108, 153.

AJOURNEMENTS à loisir, 7, 25, 43, 51, 57, 96, 101, 102, 103, 116, 127, 128, 129, 130, 132, 138, 144, 146, 153, 154, 158, 159, 161.

ALEXANDER : Charles & al., de Montréal, Pétition de, 36 et 45.

ALLAN : Sir Hugh & al., de Montréal, Pétition de, 53 et 64.

ARMSTRONG : Dame D. & al., de Sorel, Pétition de, 44 et 54.

ARMSTRONG : Dame D. & al., de Sorel, Pétition de, 44 et 54.

AYLMER : Conseil Municipal d', Pétition du, 65 et 72.

AYLMER, GAYHURST ET LAMBTON : Habitants des Cantons de, Pétition des, 26 et 37.

-
- BEAUCE** : Habitants du district de, Pétition des, 14 et 19.
- BEAUCE** : Habitants du district de, Pétition des, 14 et 19.
- BEAUCE** : Habitants du district de, Pétition des, 40 et 47.
- BEAUDET** : E. & al., de Québec, Pétition d', 12 et 18.
- BEAUHARNOIS** : Curé de, Pétition du, 12 et 18.
- BEAUHARNOIS** : Habitants de la paroisse de, Pétition des, 47 et 60.
- BÉLANGER** : Laurent & al., de St. Romain de Winslow, Pétition de, 5 et 12.
- BÉLANGER** : Révd. P. & al., de Rigaud, Pétition du, 46 et 59.
- BELOEIL** : Habitants de, Pétition des, 82 et 92.
- BERGERON** : Romuald & al., de St. Félix du Cap-Rouge, Pétition de, 41 et 48.
- BERNIER** : Révd. J. M. de St. Ferdinand d'Halifax, Pétition du, 26 et 37.
- BERTHIAUME** : M. & al., de Ste. Marthe, Pétition de, 78 et 89.
- BERTHIER** : Habitants du comté de, Pétition des, 41 et 48.
- BIBLIOTHÈQUE** : Comité de la, voir Comités.
- BIBLIOTHÈQUE** : Rapport du Bibliothécaire présenté, 4.
- BILLS** :
- A.—Lu *pro formâ*, 3.
- B.—Présenté par l'Honorable M. *Dionne*, intitulé : " Acte pour amender l'Acte 32ème Victoria, chapitre 20." Lu première fois, 13. Seconde lecture remise, 21, 25. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 35. Ordre du jour déchargé, 37. Renvoyé à un comité spécial, 38. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 55. Lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 61.
- C.—Présenté par l'Honorable M. *Beaubien*, intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, trente-deuxième Victoria, chapitre onze." Lu première fois, 16. Seconde lecture remise, 23, 25, 36, 38. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 43. Chambre en comité, rapport de progrès, et demande de siéger de nouveau, 51. Chambre de nouveau en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 57.
- D.—Présenté par l'Honorable M. *Beaubien*, intitulé : " Acte pour amender les actes concernant la colonisation, trente-unième Victoria, chapitre 20, et trente-deuxième Victoria, chapitre treize." Lu première fois, 16. Seconde lecture remise, 23, 25, 35. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 38. Chambre en comité et bill rap-

porté sans amendement, 43. Lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 51. Agréé, 94. Sanctionné, 162.

- E.—Présenté par l'Honorable M. *Le Maire*, intitulé : “ Acte pour valider certains inventaires.” Lu première fois, 16. Seconde lecture remise 34, 35. Lu seconde fois et renvoyé à un comité spécial, 38. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 56. Agréé, 77. Sanctionné, 161.
- F.—Présenté par l'Honorable M. *Archambeault*, intitulé : “ Acte pour amender le chapitre 32 de la 33ème Victoria.” Lu première fois, 16. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 23. Chambre en comité, 25. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 26. Rapporté avec amendements, amendements lus, 103. Amendements lus seconde fois, agréés et l'Assemblée en est informée, 116. Sanctionné, 161.
- G.—Présenté par l'Honorable M. *Fraser*, intitulé : “ Acte pour diviser le comté de Verchères en deux divisions d'enregistrement.” Lu première fois, 16. Seconde lecture remise, 34, 43, 56, 74. Retiré, 88.
- H.—Présenté par l'Honorable M. *Ferrier*, intitulé : “ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la “ Maison protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal.” Lu première fois, 37. Retiré, 42.
- I.—Présenté par l'Honorable M. *Ferrier*, intitulé : “ Acte pour étendre la 23ème Victoria, chapitre 146.” Lu première fois, 38. Retiré, 42.
- J.—Présenté par l'Honorable M. *Ferrier*, intitulé : “ Acte pour amender l'Acte vingt-sixième Victoria, chapitre soixante-deux, intitulé : “ Un Acte à l'effet d'incorporer la Maison Protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal,” (The Montreal Protestant House of Industry and Refuge.)” Lu première fois, 56. Seconde lecture remise, 64. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 67. 58ème règle suspendue, 71. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 73. Agréé, 122. Sanctionné, 162.
- K.—Présenté par l'Honorable M. *Ferrier*, intitulé : “ Acte pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant province du Canada, passé dans la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : “ Un Acte pour incorporer la Société du fonds des veuves et des orphelins congrégationalistes.” Lu première fois, 56. Seconde lecture remise, 64. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 67. 58ème règle suspendue, 71. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 73. Agréé, 122. Sanctionné, 164.
- L.—Présenté par l'Honorable M. *Ferrier*, intitulé : “ Acte pour investir la compagnie du cimetière Mont-Royal des anciens cimetières protestants, dans la cité de Montréal.” Lu première fois, 56. Seconde lecture remise, 64. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 68. 58ème règle suspendue, 71. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 73. Agréé, 148. Sanctionné, 163.

- M.—Présenté par l'Honorable M. *Ferrier*, intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de crédit de Montréal." Lu première fois, 71. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 77. Rapporté sans amendement, 86. Lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 91. Agréé, 122. Sanctionné, 164.
- N.—Présenté par l'Honorable M. *Ferrier*, intitulé : "Acte pour amender l'Acte 34 Victoria, chap. 59, intitulé : "Acte pour incorporer "The Young Men's Christian Association." Lu première fois, 71. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 78. Rapporté sans amendement, 86. Lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 91. Agréé, 127. Sanctionné, 164.
- O.—Présenté par l'Honorable M. *Archambeault*, intitulé : "Acte pour amender l'Acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, et constituer un conseil des Arts et Manufactures." Lu première fois, 71. Seconde lecture remise, 81, 88. Lu seconde fois, et renvoyé à un comité général, 91. Chambre en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus, 96. Bill renvoyé de nouveau à un comité général, chambre en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 103. Rapporté avec amendements, 159. Amendements lus deux fois, agréés et l'Assemblée en est informée, 160. Sanctionné, 164.
- P.—Présenté par l'Honorable M. *LeMaire*, intitulé : "Acte pour incorporer "l'Association Musicale de Québec." Lu première fois, 80. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 88. Rapporté avec amendements, 89. Amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 90. Agréé, *Voir addenda*. Sanctionné, 163.
- Q.—Présenté par l'Honorable M. *Archambeault*, intitulé : "Acte pour la protection des oiseaux insectivores et autres." Lu première fois, 81. Seconde lecture remise, 95, 102, 116. Lu seconde fois, 41ème règle suspendue, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 129. Agréé, 153. Sanctionné, 164.
- R.—Présenté par l'Honorable M. *Ferrier*, intitulé : "Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte incorporant la compagnie hydraulique et des docks de Montréal." Lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 94. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 99. Honoraires remis, 145.
- Bill No. 3—Intitulé : "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la Province de Québec." Reçu et lu 1ère fois, 45. Motion pour seconde lecture, motion en amendement. Débats, débats remis, 45. Motion en amendement retirée, et seconde lecture fixée, 57. Seconde lecture remise, 71. Motion en amendement à la seconde lecture, débats, motion en amendement à l'amendement, 74, motion en amendement à l'amendement déclarée hors d'ordre, autre motion en amendement à l'amendement, débats, division, contents 4, non contents, 18, 75, division sur la première motion en amendement, contents 17, non-contents 5, 6.

- Bill No. 4.—Intitulé : “ Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure.” Reçu et lu 1ère fois, 99. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 116. Chambre en comité. Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 129. Sanctionné, 161.
- Bill No. 5.—Intitulé : “ Acte pour amender le Code Municipal de la Province de Québec.” Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 157. Chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 158. Amendements agréés et Bill rapporté, 161, Sanctionné, 164.
- Bill No. 11.—Intitulé : “ Acte concernant le cautionnement de certains officiers judiciaires de la Province de Québec.” Reçu et lu 1ère fois, 90. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 95. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, 102. Lu 3ème fois, 115. Passé et l'Assemblée en est informée, 116. Sanctionné, 162.
- Bill No. 12.—Intitulé : “ Acte pour étendre les dispositions du chapitre cinq, trente-cinquième Victoria, intitulé : “ Acte concernant les dépôts judiciaires et autres.” Reçu et lu 1ère fois, 1ère partie de la 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 101. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 116. Sanctionné, 162.
- Bill No. 13.—Intitulé : “ Acte concernant certaines compagnies à fonds social.” Reçu et lu 1ère fois, 90. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 95. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, 102. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 115. Sanctionné, 162.
- Bill No. 14.—Intitulé : “ Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, le comté de Bellechasse du district de Montmagny, et l'annexer au district de Québec.” Reçu et lu 1ère fois, 45. Bill renvoyé à un comité spécial, 74. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu seconde fois, 80. Lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 87. Conférence demandée, 99, accordée, conférenciers nommés, 100. Conférenciers se rendent, rapport des raisons données, résolu que les raisons ne paraissent pas suffisantes pour induire le Conseil Législatif à changer son opinion, et l'Assemblée en est informée, 108. Amendements agréés, 147. Sanctionné, 161.
- Bill No. 16.—Intitulé : “ Acte pour rendre saisissable une partie des salaires des officiers publics.” Reçu et lu 1ère fois, 161.
- Bill No. 17.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte pour assurer l'indépendance de la Législature de cette province.” Reçu et lu 1ère fois, 90. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 95. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, 102. Motion pour troisième lecture, motion en amendement, débats, division, Bill lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 115. Sanctionné, 162.
- Bill No. 18.—Intitulé : “ Acte pour définir les limites de la paroisse de Saint-Féréol, pour les fins civiles et municipales.” Reçu et lu première fois,

41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des ordres Permanents et Bills Privés, 111. Rapporté sans amendement lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 121. Sanctionné, 162.

- Bill No. 19.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la société permanente de construction du district d'Iberville et lui accorder certains pouvoirs.” Reçu et lu première fois, première partie de la 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 99. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 120. Amendements agréés et Bill rapporté, 137. Sanctionné, 162.
- Bill No. 20.—Intitulé : “ Acte pour détacher une certaine partie du comté de Montcalm et l'annexer au comté de Terrebonne pour toutes fins électorales, municipales, judiciaires et d'enregistrement.” Reçu et lu première fois, 61. Lu seconde fois, 64. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 65. Rapporté sans amendement, 70. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 71. Sanctionné, 161.
- Bill No. 21.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de “ la Baie des Chaleurs.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 104. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté, Bill lu troisième fois, passé 119. Renvoyé à l'Assemblée, 120. Amendement agréé et Bill rapporté, 137. Sanctionné, 162.
- Bill No. 22.—Intitulé : “ Acte pour autoriser le Barreau de la province de Québec à admettre Alfred Duclos DeCelles au nombre de ses membres.” Reçu et lu première fois, 61. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 65. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 70. Sanctionné, 161.
- Bill No. 23.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la ville de Lachine.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 140. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée 152. Amendements agréés et Bill rapporté, 160. Sanctionné, 163.
- Bill No. 24.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec.” Reçu et lu première fois, 90. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 95. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 98. Amendement agréé et Bill rapporté, 122. Sanctionné, 162.
- Bill No. 25.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du pont de Windsor et Brompton.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 123. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 134. Sanctionné, 163.

- Bill No. 26.—Intitulé: “Acte pour autoriser la chambre provinciale des Notaires à admettre, après examen, George A. Hughes, comme Notaire.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 110. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 119. Sanctionné, 162.
- Bill No. 27.—Intitulé: Acte pour ratifier certains règlements autorisant la souscription d'actions au fonds social de la compagnie du chemin de fer de la Colonisation du Nord de Montréal.” Reçu, 116. Lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 117. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 130. Sanctionné, 163.
- Bill No. 28.—Intitulé: “Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois, 103. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 101. Rapporté avec amendements, amendements lu première fois, motion pour seconde lecture, motion pour renvoyer le Bill à un comité général avec instruction d'y faire d'autres amendements, 130. Débats, motion négative, amendements lu seconde fois et adoptés, Bill lu troisième fois, 131. Passé et renvoyé à l'Assemblée, 132. Amendements agréés et Bill rapporté, 156. Sanctionné, 162.
- Bill No. 29.—Intitulé: “Acte pour incorporer le collège Wesleyen de Stanstead.” Reçu 123. Lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 124. Rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 134. Sanctionné, 163.
- Bill No. 30.—Intitulé: “Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.” Reçu et lu première fois, 100. Première partie de la 41ème règle suspendue. Lu deuxième fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 101. Rapporté sans amendement, 108. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 109. Sanctionné, 162.
- Bill No. 31.—Intitulé. “Acte pour amender l'Acte 23 Victoria, chapitre 75, concernant l'acte d'incorporation de la ville de Sorel.” Reçu et lu première fois, 126. Seconde lecture suspendue, 144. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 147. Rapporté avec amendements, amendements lu deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 154. Amendements agréés avec amendements et Bill rapporté, amendements lu deux fois et adoptés et l'Assemblée en est informée, 161. Sanctionné, 163.
- Bill No. 34.—Intitulé: “Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse en cette province.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, 109. Lu seconde fois et renvoyé à un comité spécial, 110.
- Bill No. 35.—Intitulé: “Acte pour détacher les paroisses de St. Guillaume d'Upton, et St. Bonaventure d'Upton du comté de Drummond et du district d'Arthabaska, et les annexer pour toutes fins quelconques au

- comté d'Yamaska, et au district de Richelieu." Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 110. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé, 134. L'Assemblée en est informée, 135. Sanctionné, 162.
- Bill No. 36.—Intitulé : "Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska." Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 109. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 119. Sanctionné, 163.
- Bill No. 37.—Intitulé : "Acte pour amender les Actes 29 et 30 Victoria, chapitre 27, concernant le Barreau de la province de Québec." Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 117. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 130. Sanctionné, 163.
- Bill No. 38.—Intitulé : "Acte pour établir le chef-lieu du comté d'Ottawa, à l'endroit connu sous le nom de village de Hull, dans le dit comté, pour les fins municipales et d'enregistrement." Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 141. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 151. Sanctionné, 163.
- Bill No. 39.—Intitulé : "Acte pour permettre au conseil de comté du comté d'Yamaska d'ériger en municipalité séparée un certain territoire." Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 137. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé, 150. L'Assemblée en est informée, 151. Sanctionné, 163.
- Bill No. 40.—Intitulé : "Acte pour amender la charte de la nouvelle compagnie du Gaz de Montréal." Reçu et lu première fois, quarante-et-unième règle suspendue, lu seconde fois, 140. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills privés, 141. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 150. Amendement agréé et Bill rapporté, 158. Sanctionné, 163.
- Bill No. 41.—Intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Sherbrooke, des cantons de l'Est et de Kennebec." Reçu et lu première fois, quarante-et-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 109. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 120. Sanctionné, 163.
- Bill No. 42.—Intitulé : "Acte pour amender le chapitre soixante-et-seize des Statuts Refondus du Canada, concernant la pratique de la Médecine et de la Chirurgie, et l'étude de l'Anatomie." Reçu et lu première fois, quarante-et-unième règle suspendue, lu seconde fois, 125. Renvoyé à un comité général, 126. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 132. Sanctionné, 163.

- Bill No. 44.—Intitulé : “ Acte pour ériger Saint-Tite des Caps en municipalité séparée.” Reçu et lu première fois, 138, quarante-et-unième règle suspendue, lu seconde fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 139. Rapporté sans amendement, 144. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 145. Sanctionné, 162.
- Bill No. 46.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la société d'abstinence totale et de bénéfice de Ste. Brigitte.” Reçu et lu première fois, quarante-et-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 112. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 121. Sanctionné, 162.
- Bill No. 48.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des Laurentides.” Reçu, 124. Lu première fois, quarante-et-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 125. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 136. Bill rapporté et l'Assemblée ne concourt pas dans les amendements, le Conseil n'insiste pas sur ses amendements, et l'Assemblée en est informée, 160. Sanctionné, 163.
- Bill No. 49.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte vingt-trois Victoria, chapitre 76, intitulé : “ Acte pour incorporer le village de Terrebonne et pour l'ériger en ville.” Reçu et lu première fois, quarante-et-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 111. Rapporté sans amendement, 121. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 122. Sanctionné, 163.
- Bill No. 50.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la ville de Nicolet.” Reçu, 137. Lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bill Privés, 138. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 151. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 152. Amendements agréés et Bill rapporté, 160. Sanctionné, 164.
- Bill No. 51.—Intitulé, “ Acte pour amender l'acte pour incorporer les membres de l'association de la Bibliothèque de commerce de Montréal.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 113. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 120. Sanctionné, 162.
- Bill No. 53.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 16 Vict., chapitre 57, incorporant la corporation du collège Ste. Marie à Montréal.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 113. Rapporté avec amendements, 120. Amendements lus une fois, second amendement retranché, l'autre amendement lu seconde fois et adopté. Bill lu troisième fois, passé, et renvoyé, à l'Assemblée, 121. Amendement agréé et Bill rapporté, 137. Sanctionné, 162.
- Bill No. 54.—Intitulé : “ Acte pour changer le nom de la paroisse de Saint-Urbain de Windsor.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés,

123. Rapporté sans amendement lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 135. Sanctionné, 163.

Bill No. 55.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie d'Hôtel de Cacouna.” Reçu et lu 1ère fois, 1ère partie de la 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 100. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 108. Sanctionné, 162.

Bill No. 56.—Intitulé : “ Acte pour changer les limites des comtés de Portneuf et de Québec.” Reçu et lu première fois, 90. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 96. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 108. Sanctionné, 162.

Bill No. 57.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 140. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 152. Amendement agréé et Bill rapporté, 160. Sanctionné, 164.

Bill No. 58.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 158. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 136. Amendement agréé et Bill rapporté, 147. Sanctionné, 163.

Bill No. 59.—Intitulé : “ Acte concernant les registres de l'état civil.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu deuxième fois, lu troisième fois, passé, 155. L'Assemblée en est informée, 156. Sanctionné, 164.

Bill No. 60.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l'Acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 117. Rapporté sans amendement, 118. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 119. Sanctionné, 163.

Bill No. 61.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu deuxième fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 137. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 151. Sanctionné, 164.

Bill No. 62.—Intitulé : “ Acte pour amender les Actes concernant la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, et pour ratifier les arrangements faits entre la dite compagnie et la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est, et pour d'autres fins.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et

- Bills Privés, 125. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 135. Amendements agréés et Bill rapporté, 147. Sanctionné, 163.
- Bill No. 63.—Intitulé: "Acte pour autoriser Jacques Fournier, cultivateur de l'Ange-Gardien, district de Saint-Hyacinthe, à exiger des péages sur un pont qu'il a construit sur la rivière Yamaska." Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, 141. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 142. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 151. Sanctionné, 164.
- Bill No. 64.—Intitulé: "Acte pour autoriser Antoine Mayrand, Charles McCaffrey et Francis McCaffrey, de Nicolet, à construire des piliers et des estacades flottantes dans la Rivière Nicolet." Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 142. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 150. Sanctionné, 164.
- Bill No. 65.—Intitulé: "Acte pour refondre et amender l'Acte pour incorporer la ville de Lévis et les divers actes qui l'amendent." Reçu, 156. Lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 157. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 159. Sanctionné, 164.
- Bill No. 66.—Intitulé: "Acte pour pourvoir à la décision des élections contestées par les juges, et pour établir de meilleures dispositions pour empêcher les menées aux élections." Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, 142. Lu seconde fois, 152. Renvoyé à un comité général, chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 153. Amendements agréés et Bill rapporté, 158. Sanctionné, 163.
- Bill No. 68.—Intitulé: "Acte pour incorporer l'Orphelinat de Sorel." Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 122. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 135. Sanctionné, 163.
- Bill No. 69.—Intitulé: "Acte pour incorporer "la compagnie d'Assurance des cultivateurs de la province de Québec." Reçu et lu première fois, 94. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 102. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté. Bill lu troisième fois, passé, 107. Renvoyé à l'Assemblée, 108. Amendement agréé et Bill rapporté, 122. Sanctionné, 162.
- Bill No. 72.—Intitulé: "Acte pour amender l'Acte d'incorporation de "l'Institut Trafalgar." Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois, 126. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 127. Rapporté avec un amendement, 135. Amendement lu deux fois et adopté, Bill lu troisième fois, passé et

-
- renvoyé à l'Assemblée, 136. Amendement agréé et Bill rapporté, 147. Sanctionné, 163.
- Bill No. 73.—Intitulé : “Acte pour amender l'article trente-et-unième du Code de Procédure Civile du Bas-Canada en ce qui concerne les poursuites *in formâ pauperis*.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 139. Sanctionné, 163.
- Bill No. 74.—Intitulé : “Acte pour changer le nom de la division d'enregistrement de Dorchester, numéro deux, et le lieu où le bureau d'enregistrement de la dite division sera tenu.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 145. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 155. Sanctionné, 164.
- Bill No. 75.—Intitulé : “Acte pour établir de nouvelles dispositions concernant la vente des bois et forêts.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 138. Sanctionné, 164.
- Bill No. 76.—Intitulé : “Acte concernant la nomination des Conseils de la Reine.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 123. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 132. Sanctionné, 163.
- Bill No. 78.—Intitulé : “Acte pour confirmer certains prêts d'argent faits par le gouvernement pour l'achat de grains de semence, dans les comtés de Chicoutimi et de Charlevoix et pour légaliser certaines débentures émises par les corporations municipales pour garantir le remboursement des dits prêts et pour exonérer les membres du gouvernement exécutif et autres pour l'avance de sommes d'argent pour les dits prêts.” Reçu, 110. Lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 111. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, 127. Passé et l'Assemblée en est informée, 128. Sanctionné, 162.
- Bill No. 81.—Intitulé : “Acte pour amender l'acte de cette province, trente-cinq Victoria, chapitre six.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois, 114. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 127. Sanctionné, 162.
- Bill No. 82.—Intitulé : “Acte pour amender l'acte concernant le Département du Trésor.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 114. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 128. Sanctionné, 162.
- Bill No. 83.—Intitulé : “Acte pour amender de nouveau la loi concernant la vente des biens de mineurs.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 114.

- Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, 128. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 129. Sanctionné, 163.
- Bill No. 85.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte de cette Province, trente-cinq Victoria, chapitre treize.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 113. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 128. Sanctionné 162.
- Bill No. 86.—Intitulé : “ Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour l'année financière, expirant le trente juin mil huit cent soixante-et-quatorze, et à certaines autres fins du ressort du service public.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et reporté à l'Assemblée, 148. Sanctionné, 165.
- Bill No. 88.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les dispositions des différents actes relatifs à la corporation de Québec.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 158. Rapporté avec amendements, amendements lus une fois, amendements rejetés, Bill lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 160. Sanctionné, 164.
- Bill No. 89.—Intitulé : “ Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois, lu troisième fois, passé, 139. L'Assemblée en est informée, 140. Sanctionné, 163.
- Bill No. 90.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau la loi concernant la vente des biens de mineurs.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 141. Sanctionné, 164.
- Bill No. 91.—Intitulé : “ Acte pour amender la loi concernant la juridiction de trois juges de la cour supérieure en révision.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 157. Sanctionné, 164.
- Bill No. 92.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l'acte des licence de Québec.” Reçu et lu première fois, 41ème règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 142. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, 146. Passé et l'Assemblée en est informée, 147. Sanctionné, 164.
- Bill No. 93.—Intitulé : “ Acte concernant la taxe des écoles dans la cité de Montréal.” Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, motion pour seconde lecture, débats, débats remis, 124. Débats repris, Bill lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 127. Chambre en comité, Bill rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté, Bill lu troisième fois, 144. Passé et renvoyé à l'Assemblée, 145. Amendement agréé et Bill rapporté, 147. Sanctionné, 163.
- Bill No. 94.—Intitulé : “ Acte pour amender les lois concernant l'administration

des terres de la couronne." Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 156. Sanctionné, 164.

Bill No. 101.—Intitulé : " Acte pour légaliser on compromis entre les commissaires d'école et la corporation de la cité de Québec." Reçu, 147. Lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 148. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 154. Sanctionné, 164.

Bill No. 102.—Intitulé : " Acte pour accorder de l'aide à certaines compagnies de chemins de fer." Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 153. Sanctionné, 164.

Bill No. 103.—Intitulé : " Acte pour l'érection civile des paroisses de Saint Pierre de la Pointe aux Esquimaux et de Saint Ubalde." Reçu et lu première fois, quarante-unième règle suspendue, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 156. Rapporté avec amendements, 158. Amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 159. Amendements agréés et Bill rapporté, voir *addenda*. Sanctionné, 164.

BILLS PRIVÉS : Terme prolongé pour recevoir les pétitions pour, 37, 67, 91.

BILLS PRIVÉS : Terme prolongé pour recevoir les, 37, 67, 91.

BILLS PRIVÉS : Terme prolongé pour recevoir les rapports de comités sur, 37, 67, 91.

BILLS : retirés, 42, 88.

BISHOP'S COLLEGE : Université de, Pétition de l', 17 et 23.

BON-PASTEUR : de Montréal, Dames du, Pétition des, 15 et 19.

BON-PASTEUR : de Montréal, Dames du, Pétition des, 15 et 19.

BON-PASTEUR : de Québec, Officières de l'Asile du, Pétition des, 12 et 18.

BOUCHERVILLE : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.

BOURBONNAIS : Révd. F. X., & al., de Varennes, Pétition du, 22 et 27.

BOURGET : Collège, Pétition du, 53 et 63.

BOURGET : Sa Grandeur Monseigneur, & al., de Montréal, Pétition de, 12 et 18.

BRASSARD : Révd. M. & al., de Vaudreuil, Pétition du, 36 et 44.

BROMPTON ET WINDSOR : Habitants des cantons de, Pétition des, 18 et 25.

BROSSARD : P. E. et al., de la Prairie, Pétition de, 36 et 45.

CAMPION : Aug. et al., de Montréal, Pétition d', 27 et 37.

CHAMBLY : Collège de, Pétition du, 15 et 20.

CHAMBLY : Habitants du village du canton de, Pétition des, 72 et 79.

CHEVALIER : P. R. Ecr., de Sorel, Pétition de, présentée, reçue et lue en entier, 133.

COALLIER : Révd. E. A. *et al.*, de Varennes, Pétition du, 24 et 35.

COLONISATION DU NORD DE MONTRÉAL : Chemin de fer de la compagnie du, Pétition de la, 17 et 23.

COMITÉS NOMMÉS :

1.—*Des Privilèges :*

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du Parlement, 3.

2.—*Des Contingents :*

Pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, 11.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 42.
2nd. " " " et lu, 145. Adopté, 146.
3ème " " " lu et adopté, 159.

3.—*Des Ordres Permanents et Bills Privés, 11.*

1er rapport présenté, reçu et lu, 20. Adopté, 21. Quorum réduit, 21.
2nd " " " " , 28 " , 30.
3ème " " " " , 48.
4ème " " " " , 54 Reçu, 55.
6ème " " " " , 69. Adopté, 70.
7ème " " " " , 83. " 86.
8ème " " " " , lu et adopté, 93.
9ème " " " et lu, 97. " , 98.
10ème " " " lu et adopté, 107.
11ème " " " et lu, 133. " , 134.
12ème " " " " 148.

4.—*Des Impressions :*

Pour surveiller les Impressions du Conseil Législatif, 11.
Comité conjoint des Impressions, l'Assemblée en est informée, 13.

1er rapport présenté, reçu et lu, 30. Adopté, 46.
2nd " " " " , 38 " 46.
3ème " " " " , 79 " 80.
4ème " " " " , 105 " 107.
5ème " " " " , 143.

5.—Spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque. et faire partie du comité conjoint de la Bibliothèque, 11. L'Assemblée en est informée, 13. M. Fortin ajouté, 27. Premier rapport présenté, reçu et lu, 93.

- 6.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 11.
- 7.—Spécial pour examiner les règlements de cette chambre et faire rapport sur iceux, 25. Rapport présenté, reçu et lu, 86. A être pris en considération en comité général, 87. Chambre en comité, rapporté sans amendement et adopté, 101.
- 8.—Spécial auquel est renvoyé le Bill (B) intitulé : " Acte pour amender l'acte 32 Victoria, chap. 30," 38. Rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés, 55.
- 9.—Spécial auquel est renvoyé le Bill (E) intitulé : " Acte pour valider certains inventaires," 38. Rapporté sans amendement, 56.
- 10.—Spécial auquel est renvoyée la pétition de Sir Hugh Allan, *et al.*, concernant la culture de la betterave, 64.
- 11.—Spécial auquel est renvoyé le Bill (No. 14) intitulé : " Acte pour détacher, pour les fins judiciaires le comté de Bellechasse du district de Montmagny et l'annexer au district de Québec," 73. Rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés, 80.
- 12.—Spécial auquel est renvoyé le Bill (No. 34) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse en cette province," 110.

CONFÉRENCE : Sur les amendements faits par le conseil au Bill (No. 14) intitulé : " Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, le comté de Bellechasse du district de Montmagny et l'annexer au district de Québec," demandée, 99. Acceptée, 100. Membres se rendent à la, rapport des raisons données, résolu que les raisons ne sont pas suffisantes pour induire le Conseil Législatif à changer son opinion, et l'Assemblée en est informée, 108.

CONTENTS ET NON CONTENTS : Sur une motion en amendement à une motion que le Bill (No. 3) intitulé : " Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la Province de Québec," ne soit pas lu la seconde fois, 75.

CONTENTS ET NON CONTENTS : Sur la motion en amendement à la motion que le Bill (No. 3) soit lu la seconde fois, 76.

CONTRECOEUR : Habitants de, Pétition des, 53 et 64.

CONTRECOEUR : Habitants de, Pétition des, 82 et 93.

COTEAU-DU-LAC : Habitants du, Pétition des, 14 et 19.

COTEAU-DU LAC : Habitants du, Pétition des, 59 et 66.

CRANBOURNE : Habitants du canton de, Pétition des, 40 et 47.

CRANBOURNE : Habitants du canton de, Pétition des, 40 et 47.

CRANBOURNE : Habitants du canton de, Pétition des, 41 et 48.

CRÉDIT DE MONTRÉAL : Compagnie de, Pétition de la, présentée, lue en entier et renvoyée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 67.

CRUAUTÉS : envers les animaux, société pour la prévention des, Pétition de la, 58 et 66.

DECELLES : ALFRED DUCLOS, de Montréal, Pétition d', 15 et 20.

DEMERS : L. J. *et al.*, de Stanbridge, Pétition de, 34 et 41.

DUPRESNE : J. B. R. Ecr, de Québec, Pétition de, 77 et 83.

DUPUIS : Revd. A. *et al.*, de Ste. Elisabeth, Pétition du, 15 et 19.

ÉCOLES : Catholiques de Québec, commissaires d', Pétition des, 82 et 92.

ÉCOLES : de la Cité de Montréal, commissaires d', Pétition des 66 et 72.

ÉCOLES : protestantes de la cité de Québec, commissaires d', Pétition des, 89 et 97.

FILLES DE LA CHARITÉ : de l'Hotel-Dieu de St. Hyacinthe, Pétition des, 15 et 20.

FILLES DE LA CHARITÉ : de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, Pétition des, 66 et 72.

FILLES DE LA CHARITÉ : de Ste. Croix, de Ste. Marie de Monnoir, Pétition des, 12 et 18.

FORSYTH : Conseil Municipal de, Pétition du, 14 et 19.

FOURNIER : Jacques, de l'Ange-Gardien, Pétition de, 36 et 45.

FRAMPTON : Habitants du canton de, Pétition des, 40 et 47.

FRAMPTON : Habitants du canton de, Pétition des, 40 et 47.

FRAMPTON : Habitants du canton de, Pétition des, 41 et 48.

GARDNER : Dame Janet, de Sorel, pétition de, présentée, reçue et lue en entier, 118.

GAYHURST, LAMBTON ET AYLNER : Habitants des cantons de, pétition des, 26 et 37.

GAZ : de la cité de Montréal, Nouvelle Compagnie du, pétition de la, 27 et 37.

GOUVARNEUR-LIEUTENANT : Se rend et requiert la présence de l'Assemblée Législative, 1, 161. Ouvre la session par un gracieux discours aux deux chambres, 1. L'orateur fait rapport du discours, il est lu, considération en est fixée, ordre de l'imprimer, 3. Pris en considération, résolution pour adresse en réponse, 6. 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème et 9ème paragraphes lus deux fois et adoptés unanimement, comité nommé pour préparer une adresse basée sur la dite résolution, adresse rapportée, 7. Adoptée unanimement, ordonnée qu'elle soit grossoyée, signée par l'orateur et présentée par les membres qui sont Conseillers Exécutifs, 8. Voir adresses. Rapport de la réponse à l'adresse, Réponse, 10. Ordre de l'imprimer, 11.

Sanctionne certains Bills, 161, 162, 163, 164.
 Sanctionne le Bill des Subsidés, 165. Clot la session par un gracieux discours aux deux chambres, 165.
 Adresses au. Voir Adresses.
 Messages du. Voir Messages.
 Proclamations du. Voir Proclamations.

GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF : Rapport par l'Orateur des dépenses et déboursés du, renvoyé au comité des contingents, 13.

HANSFORD : Révd. Wm. *et al.*, de Stanstead, Pétition du, 27 et 37.

HONORAIRES ; Sur le Bill (R) remis, 145.

HOPITAL-GÉNÉRAL : Sœurs de la charité de l', Pétition des, 9 et 15.

HUGHES : George A., de Montréal, Pétition de, 15 et 19.

LIBERVILLE : Société permanente de construction du District d', Pétition de la, 17 et 23.

LE-AUX-ALLUMETTES : Conseil Municipal du canton de l', Pétition du, 44 et 53.

LE-DU-PADS : Habitants de l', Pétition des, 58 et 66.

LE PERROT : Habitants de l', Pétition des, 59 et 66.

INDUSTRIE ET DE REFUGE DE MONTRÉAL : Maison protestante d', Pétition de la, 36 et 44.

JACQUES-CARTIER : Habitants du comté de, Pétition des, 59 et 66.

JOLIETTE : Habitants du comté de, Pétition des, 41 et 48.

JOLIETTE : Supérieure de l'Hospice de, Pétition de la, 24 et 35.

KILKENNY, WEXFORD ET ABERCROMBIE : Habitants des cantons de, Pétition des, 14 et 19.

LAC ETCHEMIN : Habitants du, Pétition des, 82 et 92.

LACHENAIE : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.

LACHINE : Habitants de, Pétition des, 17 et 23.

LALONDE : Joseph *et al.*, de Ste. Justine de Newton, Pétition de, 46 et 59.

LAMBTON, AYLNER ET GAYHURST : Habitants des cantons de, Pétition des, 26 et 37.

- LANGEVIN : Habitants du canton, Pétition des, 41 et 48.
 LANGEVIN : V. G. *et al.*, de Rimouski, Revd. E., Pétition du, 34 et 41.
 LAPRAIRIE : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.
 L'ASSOMPTION : Collège de, Pétition du, 59 et 66.
 L'ASSOMPTION : Habitants de la paroisse de, Pétition des, 59 et 66.
 LAVALLEE : Revd. M. *et al.*, de Montréal, Pétition du, 27 et 37.
 LAVIGNE : Arthur *et al.*, de Québec, Pétition d', 36 et 45.
 LEBOUTILLIER : l'Honorable John, la chambre s'ajourne comme marque de respect pour la mémoire de feu, 5.
 LEVASSEUR : Dame Marie Louise *et al.*, de Nicolet, Pétition de, 77 et 83.
 LÉVIS : Conseil de Ville de, Pétition du, 24 et 35.
 LONGUE-POINTE : Habitants de la, Pétition des, 46 et 60.
 LONGUEUIL : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.

MASSON : Collège, Pétition du, 58 et 66.

- MASSON : L. R. Ecr., de Terrebonne *et al.*, Pétition de, 47 et 60.
 MATHEWS : F. B. *et al.*, de Montréal, pétition de, présentée, reçue, lue en entier et renvoyée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 89.
 MAYRAND : Antoine, de Nicolet, Pétition d', 36 et 45.
 MÉDECINE ET DE CHIRURGIE : de Montréal, Ecole de, Pétition de l', 27 et 37.
 MERCANTILE LIBRARY ASSOCIATION : Pétition de la, 19 et 25.
 MEREDITH : l'Honorable Juge-en Chef *et al.*, Pétition de, 105 et 133.
 MESSAGES :

De Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :

- 1.—Transmettant le rapport de l'Imprimeur de la Reine, 21.

De l'Assemblée Législative :

- 1.—Concernant l'administration de la Bibliothèque du Parlement et informant le Conseil de la nomination de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, 10.
 2.—Pour la nomination d'un comité conjoint pour surveiller les impressions de la Législature et donnant les noms de certains membres pour agir comme membres de ce comité au nom de l'Assemblée Législative, 10

3.—Informant le Conseil Législatif que M. *Fortin* a été ajouté au comité de la Bibliothèque, 27.

4.—Demandant une conférence sur les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill (No. 14) intitulé: "Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, le comté de Bellechasse du district de Montmagny, et l'annexer au district de Québec," 99.

5.—Informant le Conseil Législatif de son regret que par inadvertance, elle ait négligé de suspendre ses procédés pendant la conférence sur le Bill (No. 14), 112.

Avec Bills. Voir Bills.

Messages à l'Assemblée Législative :

1.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, 13.

2.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint des Impressions, 13.

3.—Acceptant la conférence demandée, 100.

4.—Informant l'Assemblée Législative que les raisons données par les conférenciers n'ont pas paru suffisantes pour induire le Conseil Législatif à changer son opinion sur les amendements faits au Bill (No. 14), 108

5.—Informant l'Assemblée Législative que le Conseil a reçu avec plaisir le message de l'Assemblée au sujet de la conférence, 112.

Avec Bills. Voir Bills.

MILLIER: Révd. II. *et al.*, de Sorel, Pétition du, 15 et 20.

MISÉRICORDE: Sœurs de la, de Montréal, Pétition des, 4 et 9.

MOLSON: Dame Anne, Pétition de, 9 et 15.

MONTMAGNY: Habitants de, Pétition des, 37 et 45.

MONTMAGNY: Habitants de, Pétition des, 46 et 59.

MONTMAGNY: Habitants du district de, Pétition des, 19 et 25.

MONTREAL, CHAMBLY ET SOREL: Compagnie du chemin de fer de, Pétition de la, 15 et 20.

MONTREAL: Citoyens de la Cité de, Pétition des, 83 et 93.

MONTREAL: Citoyens de la Cité de, Pétition des, 97 et 118.

MONTREAL: Corporation de la Cité de, Pétition de la, 24 et 34.

MONTREAL: Dames de la Société Bienveillante de, Pétition des, 24 et 34.

MONTREAL: Mgr. l'Evêque de, *et al.*, Pétition de, 47 et 60.

MOTION : déclarée hors d'ordre, 75.

MURRAY : Wm., *et al.*, de Montréal, Pétition de, 36 et 44.

M^C DOUGALL : John, *et al.*, de Trois-Rivières, Pétition de, 27 et 37.

McGILL : de Montréal, Université, Pétition de l', 14 et 19.

NATIVITÉ D'HOCHELAGA : Habitants de la, Pétition des, 47 et 60.

NICOLET : Habitants de, Pétition des, 15 et 19.

NICOLET : Habitants du village de, Pétition des, 66 et 72.

NOTRE-DAME DE GRACE : Habitants de, Pétition des, 47 et 60.

NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE : de Montréal, Société de, Pétition de la, 9 et 15.

ORDRE DU JOUR : déchargé, 37.

ORDRES DU JOUR : remis, 21, 23, 25, 34, 35, 38, 43, 56, 64, 71, 74, 81, 88, 95, 102, 116, 144.

ORPHELINAT : protestant des garçons de Québec, Directrices de l', Pétition des, 15 et 20.

ORPHELINS : catholiques de Montréal, Dames Directrices de l'Asile des, Pétition des, 12 et 18.

ORPHELINS : protestants de Montréal, Officières de l'asile des, Pétition des, 14 et 19.

OTTAWA : Conseil Municipal du comté d', Pétition du, 15 et 19.

OTTAWA : Habitants du comté d', Pétition des, 65 et 72.

OUVERTURE : De la seconde session du second Parlement, 1.

PANGMAN : John H., de Mascouche *et al.*, Pétition de, 36 et 45.

PARLEMENT PROVINCIAL : Ouverture de la seconde session du second, 1.

PARLEMENT PROVINCIAL : Proclamations pour la convocation de la seconde session du, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII.

PATOINE : Pierre *et al.*, de Québec, Pétition de, 44 et 53.

PATRONAGE DE QUÉBEC : Rapport des affaires de l'Oeuvre du, pour 1872, 13.

PÉTITIONS : Voir liste alphabétique des pétitionnaires.

- PÉTITIONS POUR BILLS PRIVÉS: Terme prolongé pour recevoir les, 37, 67, 91.
- PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA: Directeurs du chemin de fer de, Pétition des, 22 et 27.
- PIERREVILLE: Habitants de, *et al.*, Pétition des, 26 et 37.
- POINTE-AUX-ESQUIMAUX: Habitants de la, Pétition des, 5 et 12.
- POINTE-AUX-TREMBLES: Habitants de la, Pétition des, 47 et 60.
- PRÉSENTATION: Sœurs de la, de Ste. Marie de Monnoir, Pétition des, 12 et 18.
- PROCLAMATIONS: Pour la convocation de la seconde session du second parlement provincial, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII.
- PROROGATION: de la seconde session du second parlement provincial, 165.
- PROTESTANT HOME: de Québec, Dames du, Pétition des, 14 et 19.
- PROVIDENCE: de Laprairie de la Magdeleine, Sœurs de l'Asile de la, Pétition des, 19 et 25.
- PROVIDENCE: de Montréal, Sœurs de l'Asile de la, Pétition des, 9 et 15.
- PROVIDENCE: de Montréal, Sœurs de l'Asile de la, Pétition des, 9 et 15.
- PROVIDENCE: de Yamachiche, Sœurs de la, Pétition des, 12 et 18.
- PROVIDENCE: du Coteau du-Lac, Dames de l'Asile de la, Pétition des, 36 et 44.
- QUÉBEC**: Corporation de la Cité de, Pétition de la, 15 et 19.
- QUÉBEC: Syndics de l'Asile Ste. Brigitte de, Pétition des, 15 et 19.
- RADENHURST**: C. B. *et al.*, de Sorel, Pétition de, 105 et 133.
- RAPPORTS: de comités. Voir Comités.
- RAPPORTS: de comités, sur Bills Privés, Terme prolongé pour recevoir les, 37, 67, 91.
- RAPPORTS: des affaires de sociétés, Voir liste alphabétique des sociétés.
- RAPPORTS: municipaux pour 1871, présentés, 16.
- RÈGLE: 41ème, 1ère partie de la, suspendue, 94, 99, 100, 101.
- RÈGLE: 41ème, suspendue, 103, 104, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 117, 122, 123, 124, 125, 126, 129, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 145, 148, 153, 155, 156, 157, 158.

RÈGLE : 49ème suspendue, 50, 55.

RÈGLE : 58ème suspendue, 71, 81, 88, 91.

REPENTIGNY : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.

RICHELIEU, DRUMMOND et ARTHABASKA : compagnie du chemin de fer des comtés de, Pétition de la, 36 et 45.

RICHELIEU : Rapport des affaires de la compagnie du, pour 1871, 5.

RIGAUD : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.

RIMOUSKI : Sa Grandeur l'Evêque de, Pétition de, 9 et 16.

RIVIÈRES-DES-PRAIRIES : Habitants de la, Pétition des, 47 et 60.

ROBITAILLE : Théodore, M. P. P., *et al.*, de New-Carlisle, Pétition de, 9 et 16.

ROUSSELOT : Révd. V. de Montréal, Pétition du, 24 et 35.

ROUSSELOT : Revd. V. de Montréal, Pétition du, 24 et 35.

SSAULT-AU-RÉCOLLET : Habitants du, Pétition des, 47 et 60.

SHENLEY : Habitants du canton de, Pétition des, 118 et 145.

SHENLEY : Habitants du canton de, Pétition des, 118 et 145.

SHERBROOKE : conseil de la ville de, Pétition du, 6 et 13.

SHERBROOKE : des Cantons de l'Est et Kennebec, compagnie du chemin de fer de, Pétition de la, 24 et 35.

SHIPMAN : T. D. *et al.*, de Québec, Pétition de, 44 et 53.

SIMARD : Thomas *et al.*, du canton Neigette, Pétition de, 27 et 37.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE : de Montréal, Pétition de la, 14 et 19.

SŒURS : De la charité de Ste. Anne de la Pocatière, Pétition des, 5 et 12.

SŒURS : De la charité de St. Ferdinand d'Halifax, Pétition des, 15 et 19.

SŒURS : De la miséricorde de Montréal, Pétition des, 4 et 9.

SŒURS : Des saints noms de Jésus et de Marie de Belœil, Pétition des, 36 et 45.

SOREL : Collège de, Pétition du, 44 et 53.

SOREL : Corporation de la ville de, Pétition de la, 15 et 20.

STANDON : Habitants du canton de, Pétition des, 40 et 47.

Stb-Est : Compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du, Pétition de la,

SYLVAIN : Jean, de Ste. Anne-du-Nord, Pétition de, 17 et 22.

STE. ADÈLE : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.

STE. AGATHE : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.

ST. ALEXIS : Habitants de, Pétition des, 52 et 62.

ST. ANICET : Habitants de, Pétition des, 52 et 63.

STE. ANNE : comté de Jacques Cartier, Habitants de, Pétition des, 59 et 66.

STE. ANNE DES PLAINES : Habitants de, Pétition des, 62 et 68.

ST. ANTOINE ABBÉ : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.

ST. ANTOINE : Habitants de, Pétition des, 82 et 92.

ST. ANTOINE : comté de Verchères, Habitants de, Pétition des, 66 et 72.

ST. AUGUSTIN : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.

ST. BASILE-LE-GRAND : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.

STE. BEATRIX : Habitants de, Pétition des, 58 et 66.

ST. BENOIT : Habitants de, Pétition des, 18 et 24.

ST. BONAVENTURE ET ST. GUILLAUME : Habitants de, Pétition des, 22 et 28.

STE. BRIGITTE : de Québec, Syndics de l'asile de, Pétition des, 15 et 19.

ST. BRUNO : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.

STE. CÉCILE : Habitants de, Pétition des, 47 et 60.

ST. CÉSAIRE : Habitants de, Pétition des, 92 et 103.

ST. CLET : Habitants de, Pétition des, 17 et 22.

ST. CLET : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.

ST. COLOMBAN : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.

ST. COME : Habitants de, Pétition des, 58 et 66.

ST. CONSTANT : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.

ST. CYPRIEN DE NAPIERVILLE : Habitants de, Pétition des, 46 et 60.

ST. DAMIEN : comté de Berthier, Habitants de, Pétition des, 65 et 72.

ST. DAMIEN de Brandon, Habitants de, Pétition des, 58 et 66.

STE. DOROTHÉE : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.

ST. EDOUARD : Habitants de, Pétition des, 52 et 62.

-
- ST. EPHREM DE TRING : Habitants de, Pétition des, 72 et 78.
- ST. ESPRIT : Habitants de, Pétition des, 52 et 62.
- ST. ETIENNE : Habitants de, Pétition des, 47 et 60.
- ST. EUSTACHE : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. FÉRÉOL : corporation municipale de, Pétition de la, 17 et 23.
- ST. FRANÇOIS DE SALES : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. GABRIEL DE BRANDON : Habitants de, Pétition des, 65 et 72.
- ST. GABRIEL DE STRATFORD : Habitants de, Pétition des, 46 et 59.
- STE. GERMAINE DE DORCHESTER : Habitants de, Pétition des, 82 et 92.
- STE. GERMAINE DE DORCHESTER : Habitants de, Pétition des, 82 et 92.
- STE. GERMAINE DU LAC ETCHEMIN : Habitants de, Pétition des, 82 et 92.
- ST. GUILLAUME ET ST. BONAVENTURE : Habitants de, Pétition des, 22 et 28.
- ST. HENRI : Habitants de, Pétition des, 46 et 60.
- ST. HERMAS : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. HIPPOLYTE : Habitants de, Pétition des, 52 et 62.
- ST. HIPPOLYTE : Habitants de, Pétition des, 89 et 97.
- ST. HUBERT : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.
- ST. HYACINTHE : Habitants de la cité de, Pétition des, 15 et 20.
- ST. IGNACE DU COTEAU DU LAC : Habitants de, Pétition des, 22 et 27.
- ST. ISIDORE : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.
- ST. JACQUES DE L'ACHIGAN : Habitants de, Pétition des, 52 et 62.
- ST. JACQUES : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.
- ST. JANVIER : Habitants de, Pétition des, 58 et 66.
- ST. JEAN-BAPTISTE DE NICOLET : Habitants de, Pétition des, 19 et 23.
- ST. JEAN : Habitants de, Pétition des, 52 et 63.
- ST. JEAN : Sœurs de la charité de la ville de, Pétition des, 17 et 23.
- ST. JEAN : Sœurs de la charité de l'Hôpital de, Pétition des, 17 et 23.
- ST. JÉRÔME : Conseils Municipaux de, Pétition des, 62 et 63.

-
- ST. JÉRÔME : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.
- ST. JOSEPH DE HUNTINGDON : Habitants de, Pétition des, 52 et 63.
- ST. JOSEPH DE MONTRÉAL : Habitants de, Pétition des, 15 et 20.
- ST. JOSEPH DES DEUX MONTAGNES : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. JOSEPH DE SOULANGES : Habitants de, Pétition des, 22 et 27.
- ST. JOSEPH DE SOULANGES : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.
- STE. JULIE : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.
- STE. JULIENNE : Habitants de, Pétition des, 52 et 62.
- STE. JUSTINE DE NEWTON : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.
- ST. LÉON DE STANDON : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. LIN : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.
- ST. LOUIS : Coteau, Habitants du, Pétition des, 46 et 60.
- ST. LOUIS DE GONZAGUE : Habitants de, Pétition des, 47 et 60.
- ST. LUC : Habitants de, Pétition des, 52 et 63.
- STE. MALACHIE : Habitants de, Pétition des, 40 et 47.
- STE. MALACHIE : Habitants de, Pétition des, 82 et 92.
- STE. MALACHIE : *et al*, Habitants de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. MARC : Habitants de, Pétition des, 68 et 77.
- STE. MARGUERITE : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.
- STE. MARIE : Corporation du collège, Pétition de la, 46 et 60.
- STE. MARTHE : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.
- ST. MICHEL-ARCHANGE : Habitants de, Pétition des, 46 et 60.
- ST. MICHEL DE SOREL : Congrégation, rapport de l'état des affaires de la, 136.
- STE. MONIQUE : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. PATRICE DE RAWDON : Habitants de, Pétition des, 52 et 62.
- ST. PATRICE DE SHERRINGTON : Habitants de, Pétition des, 47 et 60.
- ST. PAUL L'HERMITE : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.
- ST. PHILIPPE : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.

-
- ST. PIERRE LES BEQUETS : Habitants de, Pétition des, 19 et 25.
- ST. PLACIDE : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. POLYCARPE : Habitants de, Pétition des, 17 et 22.
- ST. POLYCARPE : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.
- ST. RÉGIS : Habitants de, Pétition des, 52 et 63.
- ST. RÉMI : Habitants de, Pétition des, 47 et 60.
- ST. ROCH : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.
- ST. ROMAIN DE HEMMINGFORD : Habitants de, Pétition des, 52 et 63.
- ST. ROSE : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. SAUVEUR : Habitants de, Pétition des, 58 et 66.
- ST. SOPHIE : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.
- ST. STANISLAS DE KOSTKA : Habitants de, Pétition des, 47 et 60.
- ST. SULPICE : Habitants de, Pétition des, 59 et 66.
- ST. TIMOTHÉ : Habitants de, Pétition des, 47 et 60.
- ST. TITE DES CAPS : Habitants de, Pétition des, 19 et 25.
- ST. THÉRÈSE : Collège de, Pétition du, 58 et 66.
- ST. THÉRÈSE : Collège de, Pétition du, 62 et 68.
- ST. THÉRÈSE : Habitants de, Pétition des, 58 et 66.
- ST. VALENTIN : Habitants de, Pétition des, 52 et 62.
- ST. VICTOR DE TRUNG : Habitants de, Pétition des, 118 et 145.
- ST. VINCENT DE PAUL : Habitants de, Pétition des, 41 et 48.
- ST. VINCENT DE PAUL : Habitants de, Pétition des, 44 et 54.
- ST. VITAL DE LAMPTON : Conseil Municipal de, Pétition du, 72 et 79.
- ST. ZOTIQUE : Habitants de, Pétition des, 17 et 22.
- T**ERREBONNE : Conseil de ville de, Pétition du, 36 et 44.
- TERREBONNE : Habitants de la paroisse de, Pétition des, 36 et 44.
- TERREBONNE : Habitants de, Pétition des, 58 et 66.

THIBAUT : Révd. A. *et al.*, de St. Joseph de Chambly, Pétition du, 9 et 16.

TRAFALGAR INSTITUTE : de Montréal, Pétition du, 58 et 66.

UNION ST. JOSEPH DE LÉVIS : Rapport des affaires de l', 25.

VARENNES : Habitants de, Pétition des, 53 et 64.

VARENNES : Habitants de, Pétition des, 82 et 93.

VAUDREUIL : Habitants de, Pétition des, 53 et 63.

VERCHÈRES : Habitants de, Pétition des, 53 et 64.

VERCHÈRES : Habitants de, Pétition des, 53 et 64.

WAKEHAM : George, de Belmont, Pétition de, 17 et 22.

WEXFORD, ABERCROMBIE ET KILKENNY : Habitants des cantons de, Pétition des, 14 et 19.

WINDSOR ET BROMPTON : Habitants des cantons de, Pétition des, 18 et 25.

YOUNG MEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION OF MONTREAL : Pétition de la, 58 et 66.

YULE : John *et al.*, de Chambly, Pétition de, 44 et 54.

ERRATUM :

Page 25ème, ligne 32ème, après le mot « Bill » au lieu de (B) lisez (D).

ADDENDA :

Page 153ème, après la ligne 18ème, lisez : " Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (1^r) intitulé : " Acte pour incorporer " l'Association Musicale de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement."

Page 161ème, après la ligne 14ème, lisez : " Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son greffier, avec le Bill (No. 103) intitulé : " Acte pour l'érection civile des paroisses de Saint Pierre de la Pointe-aux-Esquimaux et de St. Ubalde," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement."